

## Pas plus de 7 ou 8 candidats à la succession de Stanfield

par Pierre O'Neill

De la vingtaine de candidats conservateurs qui ont annoncé publiquement leur intention de succéder à M. Robert Stanfield à la tête du parti, seulement quatre ont, à ce jour, rempli toutes les conditions.

Le directeur général du parti, M. John Lassinger, a néanmoins indiqué hier au DEVOIR que les autres personnalités du parti qui entendent faire acte de candidature auront jusqu'à la veille du congrès

de leadership pour s'exécuter.

Le plus haut fonctionnaire du Parti conservateur a expliqué que l'échéance du 31 décembre jusqu'ici avancée par l'organisation du congrès est plutôt psychologique et ne visait qu'à hâter les procédures d'inscription.

Cependant, les candidats, eux, ignoraient tout de cette manœuvre. Tandis que quelques-uns seulement se flattaient d'avoir pu remplir les conditions, les au-

tres avaient amorcé au sein du Parti un débat sur l'interprétation à donner aux règlements édictés à cet égard par l'organisation du congrès.

En vertu de ces règlements, le futur candidat doit observer les conditions suivantes: recueillir les signatures du secrétaire et du président de l'association de comté dont il se réclame; recueillir les signatures de 50 délégués officiels résidents dans trois provinces; recueillir les signa-

tures de 50 membres en règle du parti et résidents de trois provinces. Ces signatures pour être valables ne peuvent figurer sur plus d'un bulletin de mise en candidature.

Le règlement stipule également que le candidat doit se plier à ces formalités avant minuit, le 31 décembre. Toutefois, le même règlement n'exclut pas la possi-

Voir page 6: Candidats

## La Guardia: la police cherche du côté des extrémistes

NEW YORK, (d'après Reuter et AFP) — La police américaine a annoncé hier qu'elle ne disposait pas encore d'indices permettant de déterminer la responsabilité de l'attentat qui a fait lundi soir 11 tués et 75 blessés au terminal de l'aéroport de la Guardia à New York.

Au cours d'une conférence de presse, les responsables de l'enquête ont précisé qu'ils faisaient porter leurs investigations sur la totalité des groupements extrémistes connus à New York.

Ils n'accordent d'autre part aucun crédit aux appels téléphoniques adressés à diverses agences de presse pour imputer la responsabilité de l'explosion à l'Organisation de libération de la Palestine.

"S'il s'agit d'un acte de la part d'un groupement organisé commis dans le cadre d'une action politique, il n'a aucun sens et représente une pure perte d'effort car personne n'en a revendiqué la responsabilité.

"Des gens ont été tués et blessés sans la moindre raison dans un attentat qui n'a fait avancer la cause de personne", ont-ils dit.

Le commissaire Louis Cottel a annoncé, dans une conférence de presse, que l'engin se trouvait enfoncé dans le casier d'une consigne de l'aérogare. D'une puissance équivalente à 25 bâtons de dynamite, (12,5 lb.), la bombe avait dû être déposée une douzaine d'heures avant la déflagration, a précisé M. Cottel. Il a confirmé le chiffre de 11 morts, précisant que 50 des blessés avaient été atteints sérieusement.

M. Cottel a, d'autre part, exprimé son scepticisme au sujet d'une communication téléphonique anonyme attribuant à l'OLP cet attentat. "Nous n'accordons pas grand crédit à cet appel", a-t-il dit. L'OLP a démenti toute participation à cet attentat.

Voir page 6: La Guardia



Un agent du FBI fouille dans le plafond, dans les locaux de la TWA, à l'aéroport de La Guardia, à la recherche d'éventuelles charges explosives. L'enquête sur la tuerie de la veille au soir se dirige du côté des groupements extrémistes de New York. (Téléphoto AP)

## Un budget d'austérité, quand même deux fois plus élevé

# Québec consacrera \$85 millions pour l'équipement des universités en 75/76

par Lise Bissonnette

QUÉBEC — Déposé avec six mois de retard, le plan quinquennal d'équipement universitaire ne réservait aucune surprise aux institutions d'enseignement supérieur du Québec. En 1975-76, elles disposeront de \$84,7 millions pour construire de nouveaux édifices ou améliorer leurs équipements, dont \$64,1 millions viendront du ministère de l'Éducation, conformément au plan approuvé en mai dernier par le Conseil des universités.

C'est hier seulement que le ministère

de l'Éducation a daigné rendre public ce plan, pourtant remis à l'Assemblée nationale au dernier jour de la session.

Diffusé sans aucune note explicative, le document laisse entendre que les universités se partageront près d'un demi-milliard, aux fins d'équipement, d'ici 1980. Mais quand on soustrait les sommes inscrites aux "années précédentes" et aux "années suivantes" qui apparaissent bizarrement dans ce plan quinquennal qui couvre la période de 1975 à 1980, on

se rend compte qu'il s'agit plutôt de 387 millions, dont 328 millions proviennent du ministère.

Les budgets d'équipement de cette année et des prochaines représentent toutefois des sommes considérablement plus élevées que celles des années précédentes. En 1974-75, le ministère n'avait déboursé que \$38,5 millions à ce chapitre. Outre l'inflation, c'est à l'important programme de construction de l'Université du Québec qu'il faut attribuer cette

hausse. Celle-ci profite également à l'Université de Montréal, qui complète de nombreux aménagements sur son campus.

Des \$465,5 millions de dépenses d'équipement que prévoit au total ce plan un peu plus que quinquennal, quelque \$75 millions ne proviennent pas du ministère de l'Éducation. On notera avec intérêt qu'après les "fonds et dons" qui représentent \$31,6 millions, les meilleurs pour

Voir page 6: Universités

### au sommaire

■ Saulnier: les difficultés de la CUM sont d'ordre fiscal — page 3

■ Six victimes, quinze quartiers: un éditorial de J.-C. Leclerc

■ La violence et le pari de Montréal: une analyse de Georges Vigny — page 4

■ Le bridge — page 5

■ Au fil des mots — page 6

■ Les USA misent sur l'OUA pour sortir honorablement du guépier angolais — page 7

■ Marchés boursiers: depuis juillet 75, rien ne va plus et rien n'ira avant l'été 76. — page 13

### Bonne et Heureuse Année à notre fidèle clientèle



Anjou QUÉBEC  
La boucherie-charcuterie française de Montréal  
807 est, rue Laurier

## En guise de vœux au seuil de 1976

A quelques heures de la nouvelle année, LE DEVOIR présente à ses lecteurs des vœux de bonheur pour 1976. Faute de prospérité en ces temps difficiles, nous souhaitons à nos amis le courage de la sérénité devant l'inflation et le don de la frugalité devant les contrôles...

Nous formons aussi le vœu que nos abonnés resteront fidèles au journal en dépit des fâcheuses difficultés que nous éprouvons à les servir régulièrement dans quelques quartiers de Montréal et dans certaines régions du Québec.

A ceux qui ne reçoivent pas quotidiennement LE DEVOIR, et s'en plaignent avec raison, nous offrons en même temps que nos excuses l'assurance que tout sera mis en œuvre, dans les meilleurs délais, pour rétablir et améliorer nos services de distribution et de livraison à domicile partout où ceux-ci sont insatisfaisants ou même interrompus. La mise en place d'un nouveau système de diffusion ne s'est pas effectuée, hélas, avec la diligence et la précision voulues. Les abonnés mal servis aideront le journal en signalant leurs cas particuliers au service de la livraison.

Les vœux et les excuses étant faits, il nous faut encore annoncer que le prix de l'exemplaire du DEVOIR, longtemps maintenu à 20 cents sur semaine, sera porté à 25 cents à compter de lundi. La hausse incessante des coûts de production et des charges salariales nous y contraint.

Sans une résolution solennelle, les échanges du Nouvel An ne seraient pas complets. La nôtre, à laquelle s'associe tout le personnel de la maison, sera simple et exigeante: s'efforcer chaque jour de présenter un journal de qualité... et de le livrer.

## À la CIL de McMasterville

# Une défectuosité ou la foudre ont pu causer l'explosion

par Gilles Provost

La formidable explosion qui a laissé huit morts, 19 blessés et \$1,700,000 de dommages à l'usine d'explosifs de la compagnie CIL de McMasterville, le premier octobre, a probablement été déclenchée par une difficulté mécanique dans la machinerie utilisée pour fabriquer l'explosif, conclut le rapport du Comité d'en-

quête technique qui a été remis au coroner, Me Cyrille Delage, et au ministre canadien de l'Énergie, M. Alastair Gillespie.

Cet imposant document affirme aussi que la foudre pourrait également être responsable de l'explosion des 7,230 livres de "Powermex" en bouillie qui a complètement détruit quatre des bâtisses de l'usine et qui a même provoqué pour \$150,000 de dégâts à l'extérieur de l'immense terrain occupé par l'entreprise. On précise toutefois que cette seconde hypothèse est moins vraisemblable que la première.

Les nombreux experts qui ont été à ce comité blâment implicitement la compagnie CIL à qui ils reprochent d'avoir trop relâché les normes de sécurité entourant la production de l'explosif en bouillie sous prétexte que cet explosif est moins dangereux que les autres explosifs à base de nitroglycérine. "Les études quantitatives sur le comportement comparé de ces deux familles d'explosifs n'ont probablement pas toujours été suffisamment approfondies pour justifier le relâchement des normes", affirme-t-on.

C'est pourquoi le rapport recommande à la compagnie de réviser intégralement toute la fabrication de ces explosifs en bouillie en se rapprochant davantage des normes de sécurité utilisées pour les explosifs à base de nitroglycérine, comme la dynamite.

L'enquête ayant aussi révélé plusieurs entorses à la sécurité, le comité recommande à la compagnie de nommer immédiatement un ingénieur qui serait responsable de la sécurité, de former avec le syndicat des comités mixtes de sécurité conformes aux règlements du ministère du Travail, d'améliorer la formation et le recyclage des employés en leur indiquant

Voir page 6: CIL

## Ordre de tirer à vue à Beyrouth

BEYROUTH (d'après Reuter, AP et AFP) — Le semblant de trêve a tourné court et, alors que de nouveaux affrontements à Beyrouth et à Tripoli faisaient vingt-trois morts et une vingtaine de blessés, les forces de sécurité intérieure recevaient l'ordre de tirer à vue sur tout homme armé circulant dans les quartiers commerciaux et résidentiels après 16 heures.

Six des victimes ont trouvé la mort au cours d'incidents semblables, lors de l'explosion de leur voiture, sur la même route Beyrouth-Saïda. Les affrontements dans les rues de Beyrouth ont fait dix-sept morts et 14 blessés, mais la tension a vivement grimpé dans le nord aussi. C'est ainsi qu'à Tripoli, des miliciens musulmans ont enlevé sept militaires et le commandement de la garnison a annoncé qu'il avait accepté de libérer trois militaires détenus en échange de sept militaires. Toutes les routes de sortie de Beyrouth sont jugées "dangereuses" par la radio officielle.

Les chefs spirituels et politiques musulmans se sont réunis pour leur part pour débattre de la crise et des initiatives arabes. Le cheikh Hassan Khaled, grand mufti du Liban, a déclaré: "Nous sommes en contact avec le patriarche maronite, Antonios Khoreiche, pour étudier comment sortir du cercle vicieux, dans lequel nous nous trouvons." Les leaders chrétiens doivent se réunir à Kaslik, au nord de Beyrouth, aujourd'hui.

Au dernier conseil des ministres de l'année qu'il a présidé hier, pendant une heure trois-quarts, le président de la république, Soleiman Frangie, a rendu hommage aux "efforts fraternels arabes" marqués par les médiations syrienne et irakienne, la dernière en date étant celle de M. Tarek Aziz, ministre de l'Information dépeché par le président irakien Ahmed Hassan Bakr.

Le premier ministre, M. Karamé a cependant noté, dans une conférence de presse, que "l'abolition totale du confessionnalisme se heurte à des difficultés et des limites découlant des principes édictés par les livres saints".

On notera qu'à l'ordre du jour des discussions figurait un programme de réformes, avancé par la Syrie et prévoyant l'égalité entre les deux communautés religieuses libanaises, en matière de représentation.

Voir page 6: Beyrouth

Les vins ANTONIN RODET

ANTONIN RODET

COTE DE BEAUNE VILLAGES

ANTONIN RODET

sont aussi bons \$6.95 qu'on le dit

au sommaire

- Saulnier: les difficultés de la CUM sont d'ordre fiscal — page 3
- Six victimes, quinze quartiers: un éditorial de J.-C. Leclerc
- La violence et le pari de Montréal: une analyse de Georges Vigny — page 4
- Le bridge — page 5
- Au fil des mots — page 6
- Les USA misent sur l'OUA pour sortir honorablement du guépier angolais — page 7
- Marchés boursiers: depuis juillet 75, rien ne va plus et rien n'ira avant l'été 76. — page 13

Bonne et Heureuse Année à notre fidèle clientèle

Anjou QUÉBEC

La boucherie-charcuterie française de Montréal

807 est, rue Laurier

DÉJÀ DISPONIBLE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

PETIT LAROUSSE

édition 1976

tribunaux

# L'anglais à la portion congrue

par Clément Trudel

La langue anglaise est-elle réduite à la portion congrue au palais de justice de Montréal, particulièrement au service de transcription des débats judiciaires où une partie du personnel se plaint de l'insuffisance des moyens mis à sa disposition?

Sur ce sujet, le bâtonnier de Montréal, Me T.H. Montgomery a déclaré hier être au courant de plaintes formulées par certains employés du palais de justice qui, eux, dénoncent des retards, voire des erreurs dans la transcription des parties de débats.

"Nous cherchons d'autres renseignements", a dit Me Montgomery et il s'a-

gira pour nous de constater si le juge en chef Jules Deschênes (Cour supérieure) ou le protonotaire s'apprêtent à faire des améliorations.

Il faut que le Barreau de Montréal trouve le moyen de faire sa propre enquête, a confié le bâtonnier car "nous préférons être certains de nos faits". Une fois trouvés ces faits pertinents probablement à la fin de janvier — le Barreau de Montréal serait alors à même de suggérer des remèdes portant vraisemblablement sur l'embauche de personnel additionnel dans certains services où les employés bilingues seraient en nombre insuffisant.

Parmi les causes plaidées au palais de justice de Montréal, il est fréquent de noter qu'une grande partie des témoignages rendus, même lorsque les parties ont recours à des avocats de langue française, se déroule en anglais. Il se révèle par la suite difficile d'obtenir à temps la transcription de ces débats confiés à l'enregistrement mécanique relié à une chambre spécialement équipée de magnétophones très sensibles.

Dernièrement, une partie du personnel du service de transcription des débats avait confié à Me Reevin Pearl le soin de présenter leurs doléances. A ce jour, rien n'a été fait pour y donner suite.

# Les avocats de provinces songent à se regrouper en association

La constitution d'une Association professionnelle des avocats de province, soit de ceux qui pratiquent en dehors des grands centres de Montréal et de Québec

et font de la pratique privée, pourrait être décidée au cours d'une assemblée spéciale prévue pour avril 1976. Selon Me J.-Vincent Fleury, d'Alma, une telle asso-

ciation aurait comme tâche principale la défense des intérêts pécuniaires de ses membres et ferait disparaître, pour le Barreau du Québec, le dilemme entre la défense de l'intérêt des citoyens et la défense des intérêts des avocats.

Côté Barreau, pour la première fois, une ouverture s'est produite face à ce projet d'association qui, aux dires du Bâtonnier Henri Grondin, devrait voir le jour comme "troisième syndicat" d'avocats au Québec à trois conditions: 1) ne pas agir en esprit de concurrence avec le Barreau, 2) être composé uniquement d'avocats de pratique privée susceptibles de fournir leurs services dans le cadre de la Loi de l'Aide juridique et, enfin, 3) "être voulue par les intéressés eux-mêmes".

Dans une conversation téléphonique depuis Alma, hier, le président des avocats de province, Me Fleury, a tenu à souligner principalement trois points:

1) la future association n'est pas intéressée pour le moment à inclure les avocats de pratique privée des villes de Montréal et de Québec ("nous avons à solidifier notre association qui existe depuis une vingtaine d'années" et souvent nous n'avons pas le même genre d'intérêts ni le même genre de clients;

2) l'association agira diplomatiquement au début mais si nous voyons que le Barreau se retire de certains débats qui nous intéressent, nous allons tenir tête;

3) notre mini-congrès d'avril servira à jeter les bases, avec budget approprié, d'une véritable association professionnelle, si tel est le vœu des membres.

Le Barreau du Québec s'était toujours opposé farouchement à la "Fédération des avocats".

Il semble maintenant que le Barreau se montre plus conciliant avec les avocats de province qu'il ne le fut envers une association que tentait de lancer Me Chapados. Me Grondin accepte publiquement de définir le Barreau comme un "corps intermédiaire" au sein duquel pourraient se regrouper des associations qui prendraient l'allure de syndicats "pour la défense des intérêts socio-économiques de leurs membres". Deux de ces syndicats existent déjà: l'un dans la Fonction publique et l'autre visant les procureurs de la Couronne.

Le Barreau du Québec a toutefois toujours marqué sa réticence à l'avènement d'une sorte de Barreau parallèle, d'où la mise en garde lancée par Me Grondin aux avocats de province réunis en octobre dernier à Sherbrooke: pas d'esprit de compétition. Sur ce point précis, Me Fleury prédit que "le Barreau devra s'adapter à ce que nous ferons" et non vice-versa.

## Le réservoir était-il vide?

Les juges Lajoie et Bélanger, de la Cour d'appel, renversent un jugement de la Cour supérieure (juin 1972) qui accordait à une citoyenne de Toronto \$6,500 parce que le fournisseur d'huile à chauffage (Tolhurst Oil Ltd) n'avait pas honoré un contrat.

Le juge Casey est dissident toutefois et rejeterait l'appel de Tolhurst, donnant raison à Dame Donna Marie Olive Johnston.

Le chauffage central, dans la maison que Mme Johnston avait mise en vente à l'été 1968, parce qu'elle prévoyait déménager à Toronto, fit défaut en janvier 1969. Les juges Lajoie et Bélanger sont d'avis, en étudiant le contrat intervenu le 3 juin 68 entre Tolhurst et le client, que la compagnie devait s'attendre à un appel du client si le niveau du réservoir se retrouvait à un degré anormalement bas. Mme Johnston soutient que le réservoir était vide... mais elle se trouvait en janvier 1969 à 500 milles de sa maison.

La Cour supérieure avait relevé l'agent d'immeuble Snow de toute responsabilité dans ce dossier.

Restait à savoir si Tolhurst avait manqué à ses obligations envers une cliente (le montant même des dégâts, \$6,500, ne fait pas l'objet d'un litige).

Le mari de Mme Johnston a, au cours du procès, admis être au courant du système "degree/day" en cours chez les fournisseurs d'huile qui alimentent une ordinaire, afin de parer à toute possibilité de pénurie d'huile à chauffage chez leurs clients.

En toute déférence pour son collègue de la Cour supérieure, le juge Bélanger dit ne pouvoir partager l'avis que l'absence complète de livraison d'huile (entre le début de l'hiver et le gel des conduits) empêche Tolhurst d'invoquer le défaut d'un avis, par Mme Johnston, sur la réserve de mazout anormalement basse.

Tolhurst, selon le juge Bélanger, s'était engagée à maintenir une réserve adéquate de combustible mais non "en toutes circonstances".

# Une découverte du CERN tend à confirmer la théorie du "charme"

GENEVE — Au cours des six derniers mois, des équipes du Centre européen de recherche nucléaire (CERN) ont découvert au moins trois cas de particules sub-atomiques "extraordinaires" dont l'évolution ne respecte pas les théories classiques mais dont le comportement pourrait être expliqué par la nouvelle hypothèse du "charme".

Le communiqué de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire précise que ces découvertes et les quatre autres rapportées aux Etats-Unis depuis le printemps dernier sont confirmées par les travaux futurs, cela prouvera définitivement que les théories sur la structure de la matière devront aussi postuler un quatrième "quark", sorte de brique fondamentale de la matière.

Jusqu'à maintenant, le comportement, l'évolution, la désintégration et la recombinaison des particules sub-atomiques avaient constamment été expliquées à l'aide d'une théorie qui comportait seulement trois quarks et trois "anti-quarks" auxquels correspondaient trois propriétés des particules: le "spin", la "parité", et "l'étrangeté". Au quatrième quark correspondra maintenant le "charme".

Certains chercheurs, loin de se réjouir de la théorie du "charme", redoutent ces complications nouvelles et ils demandent si on ne devra pas bientôt compliquer encore davantage les théories pour expliquer la structure de l'univers. En général, dans le passé, les théories qui se compliquaient brusquement ont dû être remplacées par de nouvelles.

Les particules "extraordinaires" découvertes depuis un an aux Etats-Unis (au Stanford Linear Accelerator Centre de Californie, notamment) sont extrêmement lourdes puisque leur masse est supérieure à celle d'un atome complet d'hydrogène. Leur durée de vie très courte à notre échelle (inférieure au milliardième de milliardième de seconde) est cependant beaucoup trop longue en regard des théories admises qui prévoient des durées 1,000 fois ou même des milliards de fois plus brèves.

C'est là qu'intervient le "charme"; faute de mieux, c'est ainsi qu'on a nommé l'obstacle imprévu qui empêche la désintégration des particules. En somme, il y aurait des contraintes imprévues qui régiraient aussi la vie des particules.

L'hypothèse du "charme", qui va de pair avec celle d'une structure édifée à l'aide de quatre "quarks" et de quatre "anti-quarks", permet de prévoir ces nouvelles contraintes de la même façon qu'on

calculé celles engendrées par le "spin", la "parité", etc.

Or, les découvertes européennes de même que les dernières signalées aux Etats-Unis permettent justement de penser que les règles déduites de l'hypothèse du "charme" s'appliquent et qu'il est possible d'en déduire l'existence de toute une gamme de nouvelles particules "charmantes" reliées entre elles par des règles précises.

Quoi qu'il en soit, les chercheurs du monde entier sont maintenant sur les dents et c'est une course folle pour publier de nouvelles découvertes dans ce domaine.

Cela exige évidemment des investissements

ments et des appareils de plus en plus puissants, un peu comme ceux du CERN qui a été mis sur pied à la coopération de tous les pays européens.

L'agence France-Presse rapporte à cet égard que le CERN mettra en service vers la fin de 1976 un nouvel accélérateur de 400 milliards d'électrons-volts qui est présentement en construction dans un tunnel circulaire d'un mille de diamètre, sous la frontière franco-suisse.

La grande chambre à bulle "Gargamel" grâce à laquelle on peut rendre visibles les traces laissées par ces particules élémentaires est d'ailleurs sur le point d'être démontée pour être reconstruite dans le nouveau faisceau de neutrino que produira cet accélérateur.

# La CEQ reprendra son harcèlement si ...

Les enseignants reprendront leur tactique de harcèlement dès la mi-janvier si les négociations avec le gouvernement du Québec ne progressent pas.

C'est ce que M. Yvon Charbonneau, président de la Centrale des enseignants du Québec (CEQ), a laissé entendre hier, en rappelant que plusieurs syndicats affiliés à la centrale ont encore des mandats

leur permettant de convoquer des journées d'études.

Au début de décembre, les enseignants avaient déclaré une trêve afin de permettre aux élèves de passer leurs examens dans la paix et la tranquillité. Juste auparavant, ils avaient fait des journées ou des demi-journées d'étude un peu partout dans la province.

M. Charbonneau livrait hier son message du Nouvel An en présence des journalistes à l'hôtel Berkeley, rue Sherbrooke.

L'année 1975 a été marquée, selon lui, par plusieurs grandes offensives du pouvoir contre les syndicats. Il a signalé les lois adoptées après le dépôt du rapport Cliche, les mesures anti-inflationnistes du gouvernement Trudeau et les offres du gouvernement aux syndicats du secteur public.

La CEQ formule, par ailleurs, trois vœux pour l'année 1976:

- que les élèves, les parents et les enseignants obtiennent gain de cause dans leur lutte pour une école publique dont la qualité réponde à leurs aspirations démocratiques;

- que les travailleurs québécois fassent un pas en avant sur la voie de l'unité;

- que s'accroisse la prise de conscience du peuple québécois de la réalité politique et économique foncièrement injuste dans laquelle il se débat.

## Un appel de la Croix-Rouge

La Croix-Rouge rappelle aux Montréalais que c'est vendredi le 2 janvier qu'aura lieu la collecte de sang du Nouvel An à l'hôtel de ville de Montréal, de 10 heures à 21 heures. Parce que les réserves de sang sont très basses à ce moment-ci de l'année, il est important que les citoyens en santé âgés de 18 à 65 ans fassent un effort supplémentaire et se rendent donner du sang. Entre-temps, les centres permanents de la Croix-Rouge sont ouverts aux heures suivantes: mardi, au 2180 ouest boulevard Dorchester, de 3 h 30 à 17 h 30 au 3131 est rue Sherbrooke, de 13 h à 21 h. Mercredi: les deux centres sont ouverts de 3 h 30 à midi trente.

## le panier à provisions



Découper des chiffres et des aiguilles dans l'enveloppe de cire avec un couteau bien tranchant et en détacher l'enrobage pour laisser voir le fromage jaune qui se trouve dessous.

## Le sucre au kilo

par Renée Rowan

Les raffineurs canadiens adopteront, au cours de 1976, des sacs de sucre conformant aux mesures métriques. Cette conversion, affirme l'Institut canadien du sucre, ne devrait pas entraîner de différence de prix pour le consommateur.

Certains formats des nouveaux emballages seront légèrement plus gros, d'autres plus petits que ceux auxquels nous sommes habitués, mais les prix seront adaptés en conséquence: on trouvera dans les nouveaux sacs la même valeur en dollar que dans les anciens. Ainsi, le nouveau sac de deux kilogrammes (4,4 livres) qui correspond à l'ancien sac de cinq livres coûtera proportionnellement moins cher.

Selon les objectifs de la Commission du système métrique et pour éviter une prolifération de formats, l'Institut canadien du sucre a décidé de limiter les emballages aux formats suivants:

500 grammes équivalent à 1,1 livre; 1 kilogramme, 2,2 livres; 2 kilos, 4,4 livres; 4 kilos, 8,8 livres; 20 kilos, 44,0 livres; 40 kilos, 88,0 livres.

Un bon point pour la boîte en carton — D'après une étude récemment publiée par des scientifiques de l'Université de Guelph, les berlingots à lait en carton si bien connus de tout le monde rendent meilleur service au client que les cruches réutilisables de trois pintes en plastique ou les sacs empaguetés en trois unités que l'on jette après usage.

Le Dr J.M. de Man et son personnel ont découvert que les boîtes en carton servent d'écran à cacher la lumière encore mieux que tout autre système employé dans l'empaquetage du lait. Le lait, rappellez-le, peut perdre rapidement sa saveur et ses qualités nourrissantes quand il est exposé à l'éclairage fluorescent qui illumine l'étagère de la laiterie dans les épiceries.

Les expérimentations ont révélé une grande variété de pertes alimentaires dans le lait exposé à la lumière et suivant le type de récipient. Après avoir exposé le lait à la lumière pendant 48 heures, on a découvert une perte presque totale d'acide ascorbique (87%) dans le lait en sac transparent et (90%) dans celui de la cruche réutilisable. Par contre, dans le lait en car-

ton, on n'a trouvé qu'une très légère perte de 3%.

Pour les invités de la dernière heure — Dans plusieurs maisons, on se réunira, ce soir, entre amis pour regarder la "partie de hockey du siècle" et saluer la nouvelle année. Pour ces rencontres imprévisibles, voici une recette amusante: couper une carotte de trois pouces de diamètre au sommet d'une boule de fromage Edam. Ne pas enlever la couche de cire rouge de la tranche, ni de la boule. Vider la boule pour en extraire le fromage, en laissant qu'une paroi d'environ 1/4 de pouce d'épaisseur; mettre le fromage extrait de la boule dans un malaxeur.

Défaire le fromage en crème, ajouter 1/3 tasse de mayonnaise et 1/3 tasse de porto. Incorporer 1/4 tasse de noix hachées. Le mélange doit être de consistance à pouvoir être tartiné; s'il est trop dur, ajouter un peu de mayonnaise. Remettre dans le fromage. Servir entouré de crudités — bâtonnets de carottes, de céleri, bouquets de chou-fleur, tranches de concombres, radis.

Les spéciaux de la semaine — Dans presque tous les supermarchés, les spéciaux du temps des fêtes demeurent en vigueur jusqu'au 3 janvier inclusivement. On peut donc s'attendre, dès lundi prochain, à une hausse importante des prix de la dinde, du jambon, du porc et du veau haché. Si vous avez un congélateur, c'est le bon moment de faire des réserves à des prix intéressants, comme du porc haché à \$1.08 la livre, ce qui correspond presque au prix coûtant.

Dans bien des chaînes, c'est également la semaine du boeuf. Chez Steinberg, tout particulièrement, on a noté une baisse appréciable de 30 cents la livre sur toutes les parties arrière, comparativement à la semaine dernière. Cela vaut pour la ronde, la croupe, le surlonge, l'ailoyau, le T-Bone. "C'est notre cadeau de la nouvelle année à nos clients", souligne le gérant des viandes chez Steinberg, M. Guy Massé.

On peut s'attendre à ce que dès la semaine prochaine, les prix seront retournés à la normale.

**ANNONCES CLASSÉES EN CADRÉS**  
844-3361  
• Chaque pruntion coûte \$4.25 le pouce  
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain  
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

**ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR**  
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première pruntion de leurs annonces.  
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.  
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.  
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

**ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES**  
844-3361  
• Chaque pruntion coûte \$2.00, maximum 25 mots  
• Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun  
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

|   |  |  |   |
|---|--|--|---|
| <b>AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES</b><br>SECTEUR COTE-DES-NEIGES: aide ménagère demandée pour monsieur d'un certain âge, appartement privé, personne d'âge mûr de préférence. Tél: 731-7012 3-1-76   | <b>ANIMAUX</b><br>CHATTE NOIRE perdue à Ville Mont-Royal, vendredi le 26 décembre, possédant collier rouge vin. Tél: 733-6810 3-1-76                 | <b>HOMMES DEMANDÉS</b><br><b>UNE CIE PÉTROLIFÈRE D'OHIO</b> offre un REVENU ALÉCHANT plus boni en argent et entraînement à domicile à un individu sérieux, pour la région de Montréal. Expérience non nécessaire. Écrire, par avion, à T.A. Read, Prés. American Lubricants Co. Box 696, Dayton, Ohio 45401, U.S.A. 3-1-76 | <b>PERSONNEL</b><br>AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a.b. péd. b. pn. L. 65 lettres. Tél.: 524-3852, J.N.O. |
| <b>AMEUBLEMENT À VENDRE</b><br>MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaune. 207 Beaubien Est. Tél: 276-9067 (J.N.O.) | <b>AUTOS À VENDRE</b><br>TRANS-AM 1975, radio AM, automatique, 16,000 milles, blanche avec décoration bleue, dégivreur arrière. Tél: 463-0263 8-1-76 | <b>PERSONNEL</b><br>RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidentiel, sérieux, professionnel. 1117 ouest Ste-Catherine, suite 108, Montréal, Tél: 282-0058 Lundi au vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O. 11-11-75  | <b>SPORTS</b><br>DAME DESIRE devenir membre d'une équipe de ski de fond. Très intéressée à toutes activités. Tél: 254-6204. (Rosemont). 3-1-76                    |

## les MOTS CROISÉS du Devoir

|    |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|
| 1  | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
| 1  |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| 2  |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| 3  |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| 4  |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| 5  |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| 6  |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| 7  |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| 8  |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| 9  |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| 10 |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| 11 |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| 12 |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |

**Horizontalement**

- 1—Action maladroite.
- 2—Extraordinaire. — Maison où sont les bureaux du maire.
- 3—Sentiment délicat des convenances. — Agir en qualité de juge.
- 4—Voisin du phoque. — Qui a rapport aux peuples de la mer Egée.
- 5—Embarcation légère et allongée. — Bruit confus.
- 6—Eminence. — Partie charnue du derrière de l'homme. — Coupé court.
- 7—Nom que porta d'abord le tabac en France. — Baryum.
- 8—Venu au monde. — Se rendra. — Espèce de gnome.
- 9—Tentais avec audace. — Un sens.
- 10—Trois fois. — Notre-Seigneur. — Gadolinium. — Sert à lier.
- 11—Etendue d'eau stagnante. — Ministre d'une religion.
- 12—Jeu de cartes à emblèmes particuliers. — Pronom personnel.

**Verticalement**

- 1—Etat de ce qui est mitoyen.
- 2—Action de disséquer. — Septième lettre grecque.
- 3—Particulier à un lieu. — Fait de vivre vici.
- 4—Jadis. — Sans vêtement.
- 5—Cinq cent un. — Bizarre.
- 6—De Jersey.
- 7—Troublé. — Utilisa. — Platine.
- 8—Avec sagesse. — Volonté.
- 9—Meuble pour s'asseoir. — Ronge.
- 10—Méprise. — Marque l'alternative. — Thulium.
- 11—Peuplement composé en majeure partie d'érables.
- 12—Ouvrier agricole en Amérique du Sud. — Ordure.

**HOMMES DEMANDÉS**

## JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR à Montréal et Banlieue

Excellentes routes disponibles

844-3361

**ANNONCES CLASSÉES**  
• SERVICE... IMPECCABLE ATTENTION... SOUTENUE ASSURÉ  
844-3361  
Compétence: Mme Turgeon

**Solution d'hier**

|    |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|
| 1  | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
| 1  | E | N | J | O | I | E | M | E | N  | T  | A  |
| 2  | M | O | U | L | I | E | R | E | R  | E  | R  |
| 3  | B | O | U | T | I | E | R | Z | O  | N  | E  |
| 4  | R | E | A | G | I | E | V | E | N  | T  | E  |
| 5  | O | R | O | S | E | T | I | B | E  | R  | E  |
| 6  | C | O | C | O | N | O | I | O | R  | E  | T  |
| 7  | H | O | T | E | L | E | L | E | I  | D  | E  |
| 8  | E | P | I | N | A | I | R | I | O  |    |    |
| 9  | M | E | T | E | L | E | P | E | P  | T  | I  |
| 10 | E | R | E | R | E | E | O | R |    |    |    |
| 11 | N | E | L | E | O | P | A | R | D  | E  |    |
| 12 | T | R | O | U | N | I | T | R | E  | U  | X  |

**AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME**

## 20,000 fonctionnaires fédéraux ne parleront plus que français

Quelque 20,000 fonctionnaires fédéraux du Québec pratiqueront dorénavant l'unilinguisme français au travail.

Le Syndicat des employés de la fonction publique fédérale a décidé de mettre à exécution la menace qu'il avait brandie il y a deux semaines pour amener le gouvernement à verser aux membres la prime du bilinguisme.

Le porte-parole syndical, M. Jacques Pilon, a toutefois indiqué que les fonctionnaires occupant des postes qualifiés de bilingues continueront à dispenser les services dans les deux langues. La mesure de pression syndicale ne concerne que les fonctions décrites comme unilingues françaises, ce qui touche plus des deux tiers des 30,000 fonctionnaires. "Les

employés serviront le public dans la langue française. C'est strictement pour cela qu'ils sont payés. Ils refuseront de parler l'anglais même s'ils en sont capables."

Au début des pourparlers sur cette question en mars dernier, la partie patronale était venue d'accorder une prime à ses fonctionnaires bilingues, ceci en vertu du programme adopté par le Parlement et qui prévoit l'implantation graduelle du bilinguisme dans la fonction publique fédérale d'ici février 1978.

Des discussions ont eu lieu entre les comités de négociations du syndicat et du gouvernement jusqu'au mois d'août. Depuis, aucune nouvelle du gouvernement. Le syndicat et le Conseil national mixte

(division des langues) du Conseil du Trésor avaient fixé l'échéancier au 31 décembre.

Le premier avertissement du syndicat est venu le 15 décembre dans un télégramme adressé au chef du gouvernement, M. Trudeau. Puis, dès le lendemain, le président du Conseil du Trésor, M. Jean Chrétien, prévenait à son tour l'Alliance de la fonction publique du Canada que les fonctionnaires qui refuseraient de servir dans les deux langues s'exposaient à des sanctions sévères. Le porte-parole, syndical, M. Pilon, a souligné hier que les menaces de M. Chrétien n'ont pas joué dans la décision du syndicat d'assouplir sa position.

Actuellement, seules les sténo-dactylos et les secrétaires ont droit à une prime de bilinguisme, qui s'élève à sept pour cent de leur salaire brut annuel. Le syndicat suggérerait de préférence une formule à pourcentage varié. Cette formule assurerait une prime plus élevée au fonctionnaire qui doit faire un usage plus fréquent et plus complexe de la langue seconde (anglaise au Québec et française ailleurs au pays).

Un porte-parole du Conseil du Trésor a expliqué que ces négociations sur la formule de calcul sont précisément cause du retard du gouvernement à verser la prime. Il a par ailleurs précisé que les pourparlers se poursuivront la semaine prochaine.

### Le projet est à l'étude

## La cour du bien-être social siègerait au Palais de justice

Le bruit se confirme que la Cour du bien-être social de Montréal dont les 19 juges ont ouvert 12,000 dossiers en 1974 et davantage en 1975 sera logée au Palais de justice où se trouvent déjà les tribunaux civils et correctionnels d'ici la fin de l'année 1976.

Le projet a en tout cas été étudié sérieusement par les autorités du ministère de la Justice et de la Cour du bien-être social. La décision finale n'est pas encore prise, mais les responsables semblent s'accorder pour conclure que les avantages d'un tel déménagement compensent largement les inconvénients.

Le juge en chef de la Cour du bien-être social, M. Jean-Paul Lavallée, a déjà démenti une rumeur voulant qu'il s'oppose à ce projet. Selon lui, les avantages du déménagement ne sont pas négligeables.

Présentement, la Cour du bien-être social, d'autant plus critiquée qu'elle siège à huis clos, se trouve à l'étroit dans plusieurs secteurs administratifs sur la rue Bellechasse, angle Saint-Denis. On estime, dans plusieurs milieux, que la cour a pris un caractère de marginalité qui est malsain pour les mineurs qui doivent aussi avoir l'impression d'être jugés impartialement et selon des critères aussi stricts que devant les tribunaux d'adultes.

À la Cour du bien-être social, comme ailleurs, il y a un problème aigu de sténographie à cause du manque de sténographes, mais il n'y a pas de système d'enregistrement mécanique comme c'est le cas au Palais de justice. Les juges de la Cour du bien-être n'ont pas de bibliothèque et les rapports qui doivent être de plus en

plus étroits entre les divers tribunaux, notamment entre celui de la famille et la Cour du bien-être social, sont difficiles à cause de l'éloignement.

Au surplus — c'est l'opinion du juge Lavallée — il importe que la Cour du bien-être social ait le même prestige que les autres cours et n'ait pas l'air d'un tribunal de seconde classe. Or, son éloignement actuel nuit à ce prestige et il est certain, selon le juge Lavallée, que la Cour du bien-être social gagnerait à s'installer au Palais de Justice.

C'est l'ex-ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, qui avait mis en lumière la nécessité de restructurer et de regrouper les différentes instances judiciaires, notamment dans le cas de la Cour du bien-être social.

Son livre blanc recommandait, entre autres, l'étroite collaboration entre les tribunaux et cette collaboration ne saurait être mieux respectée que dans un seul et même lieu.

La question du déménagement de la Cour du bien-être social est d'autant plus débattue ces jours-ci que six étages du Palais de Justice commencent à se vider. Il s'agit des bureaux du ministère du Revenu qui déménagent au Complexe Desjardins. Ils auront vidé les lieux en mars.

Déjà, la Cour des sessions de la paix est à l'étroit aux 3e, 4e et 5e étages.

Pour ce qui est de la Cour du bien-être social, il ne serait pas question d'éliminer les cours satellites à Verdun, Longueuil, Pointe-Claire et la prochaine à Laval.

Pour Montréal, les enfants auraient une entrée spéciale, rue Saint-Laurent, et ne seraient d'aucune façon mêlés aux criminels adultes, pas plus que ne le sont actuellement les justiciables de la Cour supérieure, des Cours de petites créances ou autres.

À Québec, la future Place de la Justice abritera la Cour du bien-être social qui est logée dans des bureaux temporaires d'ici là. Malgré les protestations contre cette centralisation et un certain danger d'exposer des mineurs à l'influence des criminels, il semble qu'à Montréal la Cour du bien-être social siègera prochainement au Palais de Justice.

## Les difficultés de la CUM sont d'abord d'ordre fiscal (Saulnier)

par Bernard Descôteaux

"Les difficultés de la Communauté urbaine de Montréal proviennent d'une fiscalité inadéquate sur le plan local (...) et par l'effet des contraintes financières, la communauté est paralysée dans son essor."

Celui qui porte de jugement sur la CUM est celui qui le premier a assumé la présidence de son exécutif M. Lucien Saulnier. Il était invité par Le Devoir à commenter les positions défendues par son successeur, M. Lawrence Hanigan, et

par les maires de banlieue dans le débat sur la réforme de la Communauté urbaine.

M. Saulnier dit de cette réforme qu'elle est souhaitable, qu'elle l'a d'ailleurs toujours été bien qu'elle reste politiquement difficile.

De ses propos, il se dégage qu'une telle réforme doit porter tant sur la fiscalité que sur les structures. Il est d'accord avec M. Hanigan sur l'élection des membres de la Communauté urbaine de Mon-

tréal au suffrage universel direct. Il faut d'ailleurs rappeler que M. Saulnier, avant d'être nommé par Québec à la CUM, en 1970, avait publiquement opté pour l'élection du président de l'exécutif au suffrage universel. Québec avait dit non.

M. Saulnier dit d'ailleurs que ses positions actuelles sur la communauté ne sont pas nouvelles et qu'il "ne renie pas ce qu'il a déjà dit par le passé".

Pour expliquer les problèmes de la CUM, l'ancien président du comité exécutif rappelle que le gouvernement québécois, en créant cet organisme, visait d'abord deux objectifs: faire administrer par celle-ci des services municipaux à caractère régional; et faire partager le coût de ces services, également, par tous les contribuables des 29 municipalités membres. Chaque municipalité obtenait une représentation équivalente à sa population.

Dès le départ, il dit avoir espéré qu'apparaisse chez les membres de la Communauté une conscience des problèmes régionaux, et selon lui, à plusieurs égards, ils se sont éveillés à cette dimension. Il donne en exemple la décision volontaire et presque unanime de créer divers services: les dissidences avaient rapport aux coûts.

M. Saulnier note que les difficultés sont apparues au moment de l'adoption des budgets. A son avis, c'est la conséquence d'une fiscalité inadéquate sur le plan local. Le fait que les membres du conseil de la CUM soient des personnes élues à des conseils municipaux, mais déléguées ou désignées au conseil de la CUM, les amène à "négliger les impératifs régionaux au profit d'impératifs municipaux", explique-t-il.

Il n'est pas vain de rappeler que les revenus de la CUM proviennent en majeure partie d'une quote-part des municipalités. A même les comptes de taxes qu'ils envoient à leurs contribuables, les administrateurs perçoivent les revenus nécessaires pour acquitter leur quote-part.

Les sources de revenus des municipalités ne répondent pas à l'augmentation des coûts des services. Bien que ce ne soit pas là un problème nouveau, ces contraintes financières ont pour effet de paralyser l'essor de la CUM, soutient M. Saulnier. Pour en sortir, celle-ci est placée à son avis devant l'alternative suivante:

Il faut trouver les moyens financiers requis pour administrer les services de façon statutaire par des sources de revenus d'impôt. Sans vouloir identifier ces sources d'impôt, il dira simplement qu'il faut prélever un impôt sur le revenu des citoyens et qu'à cet égard l'impôt foncier comme les taxes sur les ventes, les repas en sont des formes. Chose certaine, cela implique un nouveau partage fiscal, et cela implique que les membres siégeant à la CUM soient autant responsables des initiatives à prendre que du prélèvement des impôts. Dans cet esprit, M. Saulnier croit qu'il est tout à fait logique de songer à faire élire ceux-ci au suffrage universel.

L'autre terme de cette alternative est l'intégration, à moyen et à long terme, des services de la CUM à des services ou à des ministères provinciaux, débouchant sur la disparition de la CUM. Cette "provincialisation" de la CUM découle de l'obligation des autorités gouvernementales de suppléer à l'incapacité financière des municipalités par des subventions, et, en corollaire, de l'augmentation des contrôles imposés par le gouvernement qui gruge ainsi les pouvoirs des municipalités.

Quant à savoir laquelle des deux solutions est la meilleure, M. Saulnier répond qu'il trouve quant à lui beaucoup "de mérite aux administrations locales et régionales".

Pour ce qui est des positions adoptées par la banlieue, il affirme que toute suggestion qui s'éloigne des principes démocratiques présente toujours plus d'inconvénients que d'avantages.

Rappelons que les maires de banlieue demandent d'enlever à la CUM tout caractère de "super-municipalité" pour en faire une agence administrative des programmes et services conjoints au service des municipalités de l'île. Un conseil restreint de 15 membres administrerait cette agence.

La banlieue souhaite-t-elle la disparition de la CUM? Selon M. Saulnier peut-être quelques maires le souhaitent. A mon avis, ils n'ont peut-être pas tort du

Voir page 6: CUM

## Seuls onze détenus permissionnaires ont fait faux bond

A peine une quinzaine des quelque 900 détenus des prisons fédérales qui ont eu congé à Noël ont omis de rentrer lundi, comme prévu.

Des permis de sortie ont été émis en faveur de 871 prisonniers, un peu plus de 10% de la population (8 000) des centres de détention du fédéral.

Les autorités ont révélé hier que 11 des permissionnaires étaient encore au large. Un est rentré en retard et trois autres sont détenus dans des postes de police.

Dix des 15 délinquants étaient détenus dans des prisons de l'Ontario. Au Québec, seulement un permissionnaire a fait faux bond à la justice. Même situation dans les Maritimes. Deux ont manqué à leur parole dans les provinces de l'ouest et un retardataire s'est livré à la police en Colombie-Britannique.

A l'occasion du Nouvel An, 425 autres détenus prendront congé.

### au gré du temps

#### Année d'adversités

L'année 1975 aura été néfaste pour tous les partis fédéraux. Les Libéraux ont été secoués par les départs éclatants et d'éprouvantes rétrogradations. Pour les Conservateurs, la retraite à pas comptés de M. Stanfield et la lutte pour son remplacement ont distraité le parti de son rôle d'opposition qu'il a joué mollement.

Pour sa part, le NPD ne s'est pas encore remis des pertes subies lors de la dernière élection, si bien que sur lui ne reposait plus l'équilibre du pouvoir. Quant au Crédit social, on a l'impression que le décrochage de M. Caouette consumera l'irréparable.

Il n'y a à rien pour se désoler. Au contraire! Pour une fois, la justice immanente a opéré: tous les partis ont subi des épreuves de taille; ce qui nous a permis d'observer que des trois faiblesses politiques en présence, la plus résistance a tiré le moins mauvais parti de l'affection de ses désaffections.

ALBERT BRIE

### Deux insecticides

OTTAWA (PC) — Le ministère de l'Agriculture a annoncé, lundi, son intention de prohiber l'usage de deux insecticides, d'ici le 1er janvier 1977.

Il s'agit des produits connus sous les noms de "heptachlor" et "chlordane", qui ne pourront servir qu'à des fins écologiques.

Ces deux insecticides sont fort utilisés, généralement, pour le soin des pelouses et des jardins, et aussi pour la lutte aux insectes dans les habitations.

La même défense a été annoncée la semaine dernière, aux Etats-Unis.

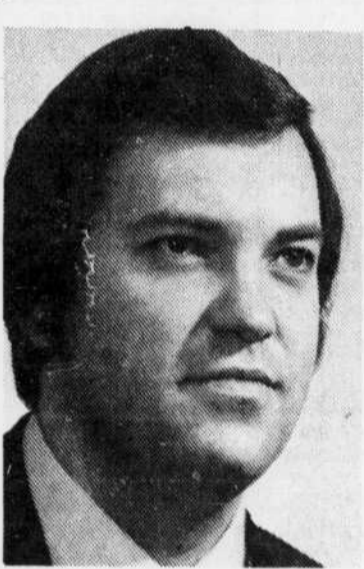
### Au Jour de l'An,

tous ceux qui aimeraient rencontrer

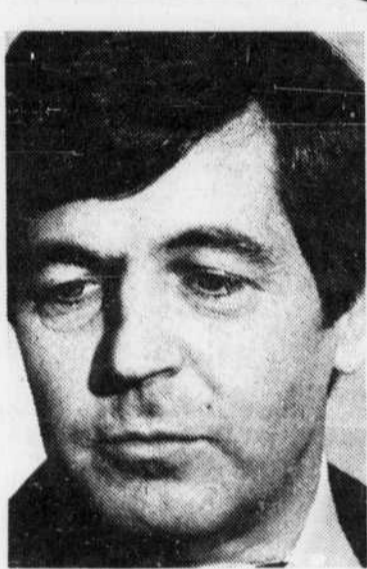
#### Monseigneur Paul Grégoire

pour échanger avec lui des vœux pourront le faire tout simplement en se rendant à sa résidence au 1071, rue de la Cathédrale entre 15 heures et 16h.30.

L'Archevêque de Montréal sera heureux de les recevoir personnellement. A tous donc, cordiale bienvenue.



André Ouellet



Claude Wagner

## Ouellet comme Wagner en 1965

par Guy Deshaies

Les prochaines tribulations du ministre fédéral de la Consommation et des corporations, M. André Ouellet, cité en Cour supérieure et devant le conseil de discipline du Barreau pour avoir critiqué publiquement la récente décision du juge Kenneth Mackay acquittant trois raffineriers de sucre d'une accusation de monopole, permettront peut-être de clarifier la notion d'immunité ministérielle.

L'affaire n'est pas sans rappeler la cause de M. Claude Wagner, également cité devant le Barreau au temps où il était ministre de la Justice pour avoir critiqué la conduite de certains avocats et un jugement de M. Jean-Paul Bérubé, juge des Sessions de la paix à Rivière-du-Loup.

Condamné à \$100 d'amende et réprimandé par le Barreau de Montréal, M. Wagner avait contesté devant la Cour supérieure la juridiction du comité de discipline sur les agissements d'un ministre de la Couronne.

En mars 1968, le juge Claude Provost tranchait en faveur de M. Wagner. Il disait qu'en dénonçant le juge Bérubé dans un discours du 10 octobre 1965, devant les membres du Barreau rural de Drummondville, M. Wagner avait rempli son devoir de ministre qui est de mettre en lumière les lacunes d'un système ou d'une administration. (Wagner c. Barreau de Montréal C.S. 723, 178).

M. Wagner avait critiqué l'attitude de certains avocats et avait invité les membres du Barreau à faire un examen de conscience.

Il avait cité une cause dans laquelle un chauffard s'était vu imposer une amende de \$25 même s'il avait tué un piéton en rivalisant de vitesse avec un ami. Quelques semaines plus tard, le même chauffard, dont le permis n'avait pas été confisqué, tuait le père et la mère d'une famille de sept enfants au cours d'une autre folle équipée.

M. Wagner avait demandé comment le public pouvait avoir confiance en une justice aussi mal administrée.

Une plainte avait tout de suite été portée au Barreau de Montréal et le 4

novembre 1966, le bâtonnier et huit membres du comité de discipline jugeaient M. Wagner coupable d'infraction à la loi du Barreau. Le ministre de la Justice était réprimandé et condamné à \$100 d'amende sous prétexte d'avoir "négligé de servir la justice," d'avoir "compromis l'honneur et la dignité du Barreau", d'avoir "manqué de respect à l'égard des tribunaux" et d'avoir "publié ou communiqué un rapport de procédures judiciaires faux ou injurieuses pour l'honneur ou la dignité de la magistrature".

Le 17 novembre, M. Wagner obtenait un sursis du juge Bourgeois. Sa requête obligeait le Barreau à prouver qu'il avait juridiction sur un membre de l'Ordre agissant à titre de ministre.

Le 28 novembre, le juge Philippe Pothier consentait à instruire la cause inscrite par M. Wagner, mais le Barreau portait cette décision en appel. Le 14 juin 1967, la Cour d'appel, sans se prononcer sur le fond de la question, maintenait la décision du juge Pothier. Au mérite, c'est finalement le juge Claude Provost qui a décidé en faveur du ministre. Il a établi que M. Wagner, en prononçant les propos jugés dérogatoires par le Barreau, n'agissait pas à titre d'avocat, mais de ministre de la Couronne, et que, par conséquent, il jouissait de l'immunité.

Dans le cas du ministre André Ouellet qui a qualifié de disgracieux l'acquiescement prononcé par le juge Kenneth Mackay en faveur des trois grandes raffineriers de sucre de l'Est du Canada, accusées d'avoir violé la loi sur les coalitions, il faut dire que le ministre est cité pour outrage au tribunal, ce qui est une toute autre affaire. Mais il est aussi cité devant le Barreau à titre d'avocat.

Le comité de discipline du Barreau, dont les décisions n'ont pas à la surveillance des tribunaux supérieurs, devra-t-il conclure qu'il n'a pas juridiction sur un de ses membres qui agit comme ministre de la Couronne? La cause Wagner c. le Barreau constitue la jurisprudence la plus récente et la plus pertinente en l'occurrence.

### aujourd'hui

A 11 h 30, cérémonie à la mémoire des compagnons du général Montgomery, près de la porte de la caserne Connought, sur le chemin conduisant à la Citadelle de Québec; cet événement s'inscrit dans le cadre des manifestations marquant le bicentenaire des Etats-Unis.

JEUDI

Au Jour de l'An, tous ceux qui désirent présenter leurs vœux à Mgr Paul Grégoire peuvent le faire tout simplement en se rendant à sa résidence, au 1071 rue de la Cathédrale, entre 15 h et 16 h 30.

VENDREDI

Clinique de la Croix-Rouge: collecte de sang du Nouvel An, à l'hôtel de ville de Montréal, entrée Gosford ou Place Vauquelin, de 10 h à 21 heures.

### Abonnements

## LE DEVOIR

LE DEVOIR EST LE JOURNAL QUE L'ON OFFRE LE PLUS SOUVENT EN CADEAU SOUS FORME D'ABONNEMENT.

| TARIFS D'ABONNEMENT |         |
|---------------------|---------|
| 12 MOIS             | \$45.00 |
| 6 MOIS              | \$25.00 |
| CANADA:             | \$50.00 |
| ETRANGER:           | \$28.00 |

Les frais de port ne sont pas compris dans le coût de l'abonnement expédié à l'étranger.

S.V.P. inscrire les noms et adresses en lettres moulées et poster ce coupon sans tarder à:

**LE DEVOIR, Case postale 6033, Montréal H3C 3C9**

Nous ferons parvenir en votre nom une carte de souhaits au bénéficiaire.

Ci-inclus, \$ ..... mois commençant le .....

L'abonnement est offert par: .....

Nom ..... Adresse .....

L'abonnement sera distribué à: .....

Nom ..... Adresse .....

Cet offre est valide jusqu'au 31 décembre 1975

Cadeaux

## éditorial

## Six victimes, quinze quartiers

Six des sept enfants de la famille Paul-Hus ont péri dans l'incendie qui a détruit leur logement de la rue des Seigneurs. Le drame est survenu, pour certains, dans la Pointe-Saint-Charles, pour d'autres à Saint-Henri; il s'est produit en fait dans la Petite-Bourgogne, mais la tragédie aurait pu survenir dans l'un ou l'autre de ces quartiers, comme dans maints autres districts ouverts de la métropole, où la "peur du feu" ne prend jamais de vacances, pas même durant le temps des Fêtes. Non seulement une mais deux enquêtes auraient été ouvertes sur les circonstances du "plus meurtrier incendie de l'année à Montréal". Faute d'intelligence plus poussée de la situation qui est faite à des dizaines de milliers de familles logées comme l'était la famille Paul-Hus, ces enquêtes risquent de ne rien donner de plus que celles qui les ont précédées et qui les suivront aux prochains drames.

Depuis l'enquête vigoureuse qu'il mena sur l'incendie criminel et huit victimes du 5249 de l'avenue du Parc, le commissaire spécial Paul-Emile L'Ecuyer est devenu président du Conseil de sécurité publique de la Communauté urbaine et, à ce titre, il peut désormais donner à la police plus de moyens pour lutter contre les amateurs et les professionnels de l'incendie. Malheureusement, lui et tous ses hommes sont impuissants devant les conditions socialement criminelles qui expliquent, en dernière analyse, des drames aussi cruels.

Certes, les enquêtes en cours sur l'incendie de la rue des Seigneurs ne seront pas dépourvues d'utilité immédiate si elles peuvent répondre aux nombreuses questions qu'inspirent les circonstances connues du drame. Il faut d'abord tirer au clair les problèmes de délai et d'équipement auxquels apparemment doit faire face le service des incendies. On se souvient qu'il fallut, il y a peu d'années, qu'une trentaine de familles soient jetées sur le pavé à quelques pas du poste 22, pour que les autorités reviennent sur leur décision de fermer cette caserne. Le poste est demeuré ouvert, mais lundi avait-il à sa disposition les moyens qui permettent, dans d'autres quartiers, de porter rapidement secours aux personnes prisonnières aux étages supérieurs, et spécialement ces échelles de sauvetage si vitales des hauts premiers moments d'un incendie? La question en tout cas n'est pas superflue quand on sait la tendance des services publics à être de moins bonne qualité dans les quartiers dits "défavorisés".

La tentation du service des incendies, évidemment, sera d'évoquer les conditions d'in-

flammabilité extrême des taudis des vieux quartiers. Sans vouloir en rien minimiser le courage des sapeurs qui se risquent à affronter pareils brasiers, il faut, dans le cas de cette caserne comme de celles des autres quartiers populaires, savoir très exactement ce qu'il en est de l'état et de la disponibilité des équipements de sauvetage et de lutte contre les incendies. Si les tout petits Paul-Hus, Elizabeth et Pierre, respectivement âgés de trois ans et de cinq ans, n'étaient guère en mesure, sans une intervention des sapeurs par les fenêtres du troisième étage, d'échapper à la fumée et aux flammes qui montaient du deuxième, les quatre autres enfants, par contre, âgés de quatorze, onze, huit et sept ans auraient pu fuir par eux-mêmes, par une sortie de secours à l'étage où tous se trouvaient à jouer. Même leur sœur aînée de 16 ans qui les gardait n'a pu trouver une telle sortie et n'a pu sortir, le feu bloquant le deuxième, qu'en fracassant une fenêtre de la salle de bain. Normalement, ces logements à deux étages comptent une sortie d'urgence au dernier étage. Telle est la deuxième question qu'il faut tirer au clair: cette sortie existait-elle? avait-elle été fermée ou obstruée?

Une telle sortie aurait normalement permis, même avec la frayeur qui étreint les plus braves en pareilles circonstances, de donner à la plupart sinon à tous les enfants Paul-Hus un minimum de chances de fuir avant d'être asphyxiés par la fumée montant du deuxième. Combien d'autres logements dans ce quartier et ailleurs n'ont pas d'issue praticable? Il n'est que de rappeler les 37 morts du Blue Bird, victimes également d'une sortie de secours barrée, dans un endroit public censé être surveillé par les inspecteurs municipaux, pour comprendre que la question n'a rien d'académique. Dans les semaines qui suivirent du reste la tragédie du Blue Bird, quelques descentes policières confirmèrent la négligence criminelle qui prévalait dans maints autres endroits publics comme dans les services municipaux payés pour protéger la vie et la sécurité publique.

Dans le cas précis du logement de la rue des Seigneurs, il y a lieu d'établir si cet immeuble répondait aux normes réglementaires en vigueur, non seulement quant aux sorties de secours mais quant aux autres nécessités d'égal importance; s'il avait déjà fait l'objet d'inspections et de rapports; quelles suites, le cas échéant, leur avaient été données. D'une manière générale, la Petite-Bourgogne ayant fait l'objet d'un rattachage au poigne fin de la part des autorités municipales, si tout était dans l'ordre dans ce mortel immeuble, on devrait pouvoir l'établir facilement. Dans le cas contraire, ne serait-ce qu'en faisant déposer

en preuve des rapports similaires pour le quartier, on devrait pouvoir découvrir comment une "trappe à feu" comme celle-là a pu durer dans cette zone de rénovation urbaine.

Ce serait cependant condamner encore plus de familles à subir un pareil sort que de trop s'attarder aux circonstances qui peuvent être particulières à l'incendie de la rue des Seigneurs. Pas moins d'une quinzaine de quartiers populaires vivent, avec la peur qui s'est ravivée chez les innombrables voisins de la famille Paul-Hus, des conditions propices à des drames semblables. Qu'il s'agisse de victimes "choisies" parmi les enfants ou les vieillards, le tragique scénario est le même. Faute de revenu suffisant — l'argent de la SCHL, c'est pour la banlieue — les familles ouvrières se rabattent sur les logements vétustes ou mal entretenus. Les lieux résistants mal au froid, et pour les mêmes raisons ils résistent mal au feu. En quelques brèves minutes, c'est la tragédie. Pour ces citoyens-là, les secours arrivent trop souvent trop tard.

Montréal compte au moins 100,000 logements qui devraient être remis en condition d'habitabilité et, l'un ne va pas sans l'autre, de "sécurité". Au lieu de s'attaquer à cette flagrante priorité, les politiciens, même ceux à qui se piquent d'être l'unique Opposition, en sont encore à subventionner les spéculateurs de banlieue. On s'en souvient au temps de la révolution tranquille, quand les curés de Saint-Henri criaient, ils eurent droit à une visite spectaculaire d'un Pierre Laporte, alors ministre; quinze ans auront bientôt passé, depuis, et rien n'a été substantiellement fait dans la priorité de l'habitation et de la rénovation des quartiers.

Au contraire, c'est rendu que les HLM servent à "nettoyer les pauvres" qui gênent encore, dans les quartiers avoisinant le fleuve, la montagne et le centre-ville, le progrès des promoteurs immobiliers et la bonne conscience des fonctionnaires qui n'en finissent plus d'étudier la situation. Dans quinze ans, les promoteurs auront "nettoyé le territoire" autour de Radio-Canada, le long du canal Lachine, et partout où l'incendie, criminel ou "accidental", n'aura pas réussi à faire fuir ce qu'il reste encore d'habitants dans les quartiers non-olympiques de la métropole. Et même avant, à moins que ces quartiers, sans attendre les pompiers ni la CECO, ne prennent en mains leur sort et leur avenir.

Car tel est bien l'enjeu fondamental qui se cache derrière tous ces "faits divers", sur la rue des Seigneurs comme de toutes les autres qui n'ont droit à la vedette que les jours où y meurent six enfants.

Jean-Claude LECLERC

## Le mot du silencieux

## La surenchère des souhaits

par ALBERT BRIE

Personne ne me souhaite de vieillir; c'est pourtant la chose que je réussis le mieux.

C'est curieux! On souhaite aux gens que leur soient données toutes les bonnes choses qu'ils n'ont pas, mais jamais on ne fait le vœu qu'ils ne deviennent meilleurs qu'ils ne sont.

Pourquoi souhaiter à nos proches tout ce que la vie s'ingénie à leur refuser impitoyablement? Il serait plus moral et moins cruel de leur adresser des vœux pour qu'ils apprennent à jouir de ce qu'ils ont.

Quand on voit les gens, sur le coup de minuit le 31 décembre, se jeter dans les bras les uns des autres, se bécoter, les yeux remplis de larmes, on ne dirait pas qu'ils s'aiment, mais qu'ils se prennent mutuellement en pitié.

De quoi sera fait 1976? D'une année qui verra le jour 365 fois.

Nos souhaits ont souvent la couleur de nos désirs. Et ce que l'on souhaite aux autres nous tient ordinairement plus à cœur qu'à eux.

"Que voulez-vous que je vous souhaite?" Voilà la façon qu'ont certaines personnes de vous faire avouer vos faiblesses, vos concupisces ou vos vices.

Plus vous prenez de l'âge, plus on vous souhaite de la santé, comme si on ignorait que c'est le bien que vous perdez le plus sûrement.

Je doute de la sincérité de ces gens qui vous souhaitent de la santé, du bonheur, de l'argent, de l'amour, enfin tout ce que vous désirez. Si toutes ces félicités devaient choir

sur vous, vous en créveriez sans aucun doute. Ne serait-ce pas ce qu'ils en attendent?

Les cartes de souhaits ont une certaine utilité, celle de rappeler à quelques personnes fort lointaines que nous sommes encore en vie et que depuis longtemps on a pu se passer les uns des autres pour le plus grand bien de tous.

J'ai une tante qui, lorsqu'elle adresse ses cartes de bons vœux, pense à moi le premier. C'est que, dans l'ordre de sa bienveillance, mon nom surgit le premier dans son souvenir, qu'elle garde précieusement dans son carnet d'adresses paginé alphabétiquement.

On ne fait plus confiance à la mémoire des générations futures. C'est ce qui pourrait expliquer qu'on n'invente plus de traditions.

Songe-t-on parfois que les choses que l'on souhaite à de moins favorisés que soi, on se serait en mesure de les leur donner.

On voudrait pour vous ce qui vous fait le plus furieusement défaut, et sans trop s'en rendre compte, on vous fait sentir plus cruellement vos carences.

Je préférerais que l'on me souhaite le paradis avant la fin de mes jours. J'ai plus de foi dans le possible que dans l'aléatoire.

L'envie me vient parfois de souffler aux gens que je ne savaient que me souhaiter que j'attends d'eux ces choses toutes simples: la compréhension et l'indulgence.

Comme pour les plus beaux, les souhaits les meilleurs sont les plus courts: Bonne année!

## lettres au DEVOIR

## L'autruche... et la CTCUM

Est-ce par grâce particulière de la Providence, que l'autruche enfout sa tête dans le sable, ou sous son embryon d'aile, quand elle a perdu tout espoir d'échapper à la griffe du lion, à la mort? C'est sans doute quand vous dormez, que la déesse cruelle vous cause le moins d'horreur et d'effroi. Or on sait qu'on s'endort plus vite respirant un air chaud, un peu vicié, moins riche en oxygène; bien des animaux le savent, les oiseaux blottissent leur bec dans leur plumage, les chiens, les chats tapissent leur museau sous leurs pattes ou dans leur fourrure. Faute de barbituriques, l'autruche, par instinct, tente peut-être semblable stratégie. Que sait-on? Ne nous moquons donc pas d'elle, des projets mirifiques qui font penser à ceux du stade olympique... Mais ici ce n'est pas de jeux qu'il s'agit. Messieurs, ça presse... le cancer n'attend pas, comprenez-vous? Pour que l'auto faille planer sur nous par ses émanations toxiques et à qui on attribue officiellement cette crois-

sance du taux de mortalité par cancer du poumon, devons-nous adopter la passivité de l'autruche, nous endormir et jamais nous réveiller? Il est maintenant bien établi que nous n'avons trouvé jusqu'ici qu'un moyen pour combattre le fléau de façon efficace: développer à outrance le transport en commun car il battra l'auto polluante sur les trois points: sécurité, confort, vitesse. Le train électrique assurera la victoire. Pourquoi, des lors, tant d'apathe et de lenteur à se servir des lignes C.P. et C.N. existantes. On parle de les exploiter en métro vers 1980 (au plus tôt), avec de nouveaux percements de tunnels sous le Mont-Royal, alors qu'on ne sait même pas exploiter rationnellement celui qui existe, bref, des projets mirifiques qui font penser à ceux du stade olympique... Mais ici ce n'est pas de jeux qu'il s'agit. Messieurs, ça presse... le cancer n'attend pas, comprenez-vous? Pourquoi ce manque de bon sens dans les nouvelles lignes de métro ou l'abandon des arrêts et la si-

nousité des tracés entraveront à jamais la grande vitesse? Quelles que soient l'inclinaison de la voie, la puissance utilisée, la courbe restera l'ennemi numéro un de la vitesse et la célèbre loi de la dynamique: un demi de m.v. deux ne sera pas abrogée. Ignorez-vous au ministère des transports que de rares villes, à la pointe de la lutte contre la pollution, exploitent déjà le minibus électrique? C'est lui qui doit desservir à grande vitesse la périphérie des gares espacées et en surface (non souterraines, ça fait trop tomber la vitesse du voyageur). Pourquoi enfin, si ce n'est pour couronner tant d'incurie, cette désinvolture dans l'augmentation des tarifs de nos pitoyables transports en commun?... On peut comparer cette politique à celle de l'autruche: chez elle toutefois un instinct ou un esprit l'anime, chez nous c'est sûrement la veulerie et la bêtise qui l'illuminent.

André FRAYON

St-Laurent, le 17 décembre 1975

## La violence et le pari de Montréal

par GEORGES VIGNY

Ce qui restera de l'année qui passe est cette autre caractéristique qu'est le goût de la violence, celle qui ose dire son nom et celle qui ne l'ose pas. Une violence aveugle, sanglante, structurée et inutile. On pourra avec un petit recul, dire qu'on a rarement tué autant qu'en 1975, et qu'on a rarement réprimé autant. L'apothéose macabre coïncide étrangement avec les derniers moments d'une année qui finit, avec le délire sanguinaire qui vient de souffler sur l'aéroport de La Guardia, comme un rappel ou un avertissement: demain, quand vous vous réveillerez, vous aurez franchi le seuil de l'année olympique.

## Cause et droit à la vie

Qu'on ne vienne pas prétendre que la violence est l'arme de ceux qui n'ont pas le choix des moyens, qu'elle est l'expression d'un désespoir, d'une détresse telle qu'elle se justifie par un contexte politique et social invivable. C'est vouloir regarder d'un oeil, ou encore dans le mauvais bout de la lunette, une évidence qui en soi crée les yeux: quelle est la cause qui a été promise dans le carnage à La Guardia, dans l'aveugle attentat qui a tué une douzaine de passagers et blessé plusieurs dizaines d'autres? Quelle est la cause qui peut humainement se prévaloir d'un assassinat froidement perpétré et dont les seuls innocents sont censés être l'élément spectaculaire? Existe-t-il, ou peut-il exister une prétendue cause qui doive se nourrir de ces jambes emportées, de ces bras amputés et de ces cages thoraciques défoncées?

Croire qu'une cause, quelle qu'elle soit, est supérieure au sang des innocents est déjà un crime en soi. Estimer qu'on se trouve à véhiculer une idéologie qui doit nécessairement entraîner-mort d'homme pour se faire entendre est déjà une folie, car c'est refuser aux autres ce qu'on s'octroie unilatéralement, à savoir le droit sacré à la vie.

À l'heure où ces lignes sont écrites, nul n'a revendiqué la monstruosité de La Guardia et les deux factions de la Résistance palestinienne ont clairement rejeté toute implication. Il était facile, à des pêcheurs en eau trouble, aidés par la crédulité suscitée par le raid contre le siège de l'OPEP à Vienne, de vouloir faire porter l'o-

dieux à des Palestiniens au moment précis où, à New York même, se jouera une ronde cruciale: le débat du Conseil de sécurité, le 12 janvier, en l'absence d'Israël et en présence de l'O.L.P. Cette réunion est cruciale non pas par les décisions qu'on peut en attendre mais par la présence palestinienne, d'autant plus que cette présence, si elle est ardemment souhaitée par Yasser Arafat, est violemment rejetée par l'aile Georges Habache menant le "front du refus". Or donc, l'O.L.P. n'a nul intérêt à se rendre à New York handicapé par le poids de la tuerie de La Guardia, et on voit mal le front dit du refus commettre une folie qui porte préjudice non pas à une organisation mais à toute une cause.

Cette précision est d'importance car et l'O.L.P. et l'aile radicale revendiquent assez clairement les opérations qu'elles commettent pour qu'on n'ait pas à leur attribuer les opérations des autres. Et encore moins à l'heure où les événements du Liban leur posent le double défi du sang et de la crédibilité.

## Des loups et des hommes

La conclusion qui s'impose aujourd'hui est plutôt traumatisante pour Montréal. On peut, après les coups de Vienne et de La Guardia en particulier, se rendre compte que la violence étant à l'échelle planétaire, n'importe qui peut être ce terroriste appréhendé et que pour perpétuer son crime, ce "n'importe qui" n'est même pas forcé de se rendre sur le théâtre d'opération, pouvant se payer le luxe d'un concours professionnel et obligeant.

Le Palestinien partant en guerre contre l'Israélien, et celui-ci ne lesisant pas sur les représailles; la lutte d'influence inter-palestinienne étant sans merci et opposant le camp radical au camp modéré, voici, tout de suite en partant, une bonne quinzaine de délégations potentiellement visées. Discernez là-dedans l'agresseur et sa victime.

Les groupes extrémistes allemands étant en guerre contre tout un sys-

tème politique et économique apparenté au nôtre, voici encore une délégation à ne pas négliger. Discernez la différence entre deux Allemands.

Les "oustachis", eux, n'ont pas froid aux yeux et ont l'anti-titisme à fleur de gâchette, ce qui fait encore la délégation yougoslave à choyer d'attentions de tous les instants. Discernez un peu un Yougoslave de l'autre.

Le Sud-Mollouque lui, que l'on vient de découvrir, a déclaré sa guerre à l'Indonésie et peut-être, par ricochet, comme ceux du Surinam, aux Hollandais. Encore deux autres à ne pas négliger.

N'oubliez pas le Chypriote et le Grec et le Turc, depuis la double affaire de l'invasion turque de Chypre et le renversement de la dictature militaire à Athènes. Au moins deux délégations à surveiller de près. Et peut-être aussi une troisième, l'Américaine, surtout après la manifestation du mouvement du "17 novembre" qui revendique l'assassinat de Richard Welch à Athènes.

N'oubliez surtout pas toutes ces victimes du totalitarisme, soviétique ou autre, et ces rescapés du Goulag, ces gars qui ont survécu à la répression tégistique et aux traitements psychiatriques, ce qui vous donne encore la délégation soviétique à dorloter, de même que les délégations des pays satellites qui partagent avec elle l'insigne honneur d'être des pays représentés.

Et l'Armée rouge japonaise là-dedans? L'empereur Hiro-Hito a pu accomplir son voyage en terre américaine, mais à quel prix? Voici donc la délégation japonaise à dorloter, sans jamais savoir si l'inconnu qui approche du village olympique est un présumé commando ou sa victime désignée...

Et Carlos? Avez-vous pensé à Carlos? Ce Vénézuélien doué qui aurait affirmé pouvoir frapper là où il veut et quand il veut?

Et l'IRA, avec ses provos, ses dissidents et ses adversaires du Vanguard? Ces commandos visant tant les Irlandais que les Anglais? Qui mettent Scotland Yard sur les dents et les Londoniens en transe? Encore deux autres délégations à surveiller, d'autant plus que ces éventuels commandos sont supposés connaître le terrain canadien.

Et les organisations dites marginales et si actives aux États-Unis? Depuis les Weathermen jusqu'au Front de libération de Porto-Rico, et la SLA dont on découvre naguère un prolongement en terre canadienne, et le clan de Charles Manson qui n'hésite pas à défendre les séquoias en transit sur le président Ford?

La liste est loin d'avoir été épuisée, et elle ignore encore les retombées africaines de la guerre anglaise, le gaélique sahraoui mettant aux prises Maroc, Algérie et Espagne, et le boubier éthiopien où s'active le Front de libération de l'Érythrée contre les

hommes du commandant Haïlé Mariam.

## Un blond noir

On se rend compte que s'il y a toute une liste de délégations à surveiller en leur qualité de victimes éventuelles, il y a aussi, et surtout, le côté prévention, sans doute le plus difficile, et qui consiste à empêcher que le lion ne parvienne jusqu'à l'agneau. On se sera facilement rendu compte qu'il est impossible de distinguer un commando potentiel des prouesses des dieux du stade; que souvent, assaillant éventuel et victime désignée se ressemblent au point d'être confondus; que quelques-unes de ces délégations, se sachant ou se sentant visées, auront probablement elles-mêmes recouru à leur propre service de sécurité, service de sécurité qu'il faudra distinguer des hommes de main et contrôler de près sans pour autant empêcher d'agir.

Et enfin, on notera la dramatique constatation que parallèlement à l'instauration d'une coopération des polices nationales, on a assisté à la mise en place de ce que les sources policières d'Europe qualifient d'"Internationale terroriste". Elle n'est peut-être pas à l'échelle planétaire, et elle n'est peut-être pas omniprésente. Mais la preuve est faite qu'une coopération existe entre divers mouvements de contestation violente, qui fait qu'un Vénézuélien et des Allemands de l'Ouest, forment avec de présumés Arabes, un commando unique; une coopération étroite qui fait qu'un Japonais tire dans la foule des voyageurs à l'aéroport israélien de Lod au nom d'une organisation palestinienne; ou un présumé membre du groupe de Baader-Meinhoff offre son concours à un collègue indéterminé pour mener une opération à Vienne.

C'est dire que toutes les couleurs de peau, toutes les caractéristiques ethniques, toutes les langues et tous les gabarits se trouvent mêlés non seulement d'un camp (loup) à l'autre (agneau) mais à l'intérieur de chacun des camps. Et avec d'autant plus de "brouillage" que l'un n'est pas nécessairement supposé mener sa lutte propre mais peut-être la lutte d'un autre.

Essayez de mettre ensemble les caractéristiques du terroriste appréhendé aux Jeux Olympiques à Montréal pour dresser un portrait robot, c'est à coup sûr faire sauter un cerveau électronique.

## Un pari

Alors? Puisque les faits sont jetés, puisque les jeux sont faits, on n'a plus le choix. C'est sans illusion qu'il faudra attendre le rendez-vous olympique, et il est prétentieux de croire qu'on peut à coup sûr épargner à Montréal l'épreuve de la violence. C'est un pari optimiste qui a été tenu un jour par quelqu'un, mais il reste que depuis, les déclarations optimistes cherchent probablement à convaincre d'abord leurs propres auteurs.

## L'ACDI au service de régimes autocratiques?

M. Paul Gérin-Lajoie  
Président de l'ACDI.  
Ottawa, Ont.

Parcourant le "Contact 44", livraison de septembre 75, que je viens de recevoir, j'y lis que votre organisme considère le Mozambique, entre autres, comme un "des pays les plus pauvres".

Or, si le Mozambique est un pays pauvre, ce n'est certes pas le cas de son président, Samora Machel. En effet, si on le surmoine cryptiquement "60+35+30", c'est que le peuple lui verse mensuellement 60 cents (60,000 escudos) comme pré-sident, 35 cents à sa femme, Gracia Simbine comme ministre de son cabinet, plus un boni de 30 cents à titre de directeur des forces armées du pays, ce qui porte le traitement de Machel à \$5,539,35, au taux du change actuel! Ses compatriotes qui

ne sont pas de son avis, il les met en prison; contre les blancs, il utilise l'article "2048" d'une loi non-crite qui veut dire 20 kilos de bagage et 48 heures pour quitter le pays. Quant au reste, il n'en sert pour épauler la cause marxiste en Angola.

Il semble que le Canada devrait au moins surveiller la distribution de ses largesses, (qui proviennent de nos taxes, n'est-ce pas?) de manière qu'elles atteignent ceux auxquels elles sont destinées plutôt que d'enrichir une soi-disant classe dirigeante, laquelle en réalité s'occupe à diriger vers elle-même le bien des pauvres et la générosité des pays occidentaux.

C'est une remarque qu'on m'a souvent servie au cours d'un récent périple en Afrique du Sud et au Lesotho, à propos de l'ACDI, de

l'Oxfam et des marches pour le tiers-monde.

À titre de canadien et de contribuable fournissant des fonds à l'ACDI, je vous saurais gré de bien vouloir répondre à la question suivante: Pourquoi le Canada n'exerce-t-il pas un contrôle "focal" sur la distribution de notre argent aux pays soi-disant pauvres, afin d'aider seulement ceux qui en ont vraiment besoin au lieu de gonfler les poches des déjà-nantis qui se sont souvent emparés du pouvoir par des moyens fort peu démocratiques et qui cherchent, comme Machel, à détruire la démocratie dans les pays voisins? Et si votre agence en exerce un, j'ai même en connaissance des modalités.

Jacques TREMBLAY,  
médecin  
Québec, le 18 décembre 1975

## Des éducateurs trop repliés sur leur petit monde

Association canadienne  
d'éducation de langue  
française,  
2/5 Raymond Beauchemin  
Sillery.

Pour faire suite à la participation du Cercle de la Presse d'Affaires du Québec à la première biennale de la francophonie canadienne, je voudrais vous faire part de quelques réflexions qui pourraient éventuellement servir lors de l'organisation de la prochaine biennale.

J'ai tout d'abord été surpris du nombre extrêmement limité d'entreprises invitées à la Biennale. Le monde du travail étant par définition le premier "consommateur" de francophones, il me semble qu'il n'est que temps d'établir un pont — dans les deux sens — entre le monde de l'éducation et celui du travail. À la lumière des communications que j'ai entendues, j'ai réellement eu l'impression de me retrouver dans un monde hermétique, ignorant totalement le monde vivant du travail, fait — qu'on le

veuille ou non — de bilans, notes de service, lettres commerciales et rapports annuels.

La langue française, divisée dans certains cas, brandie comme un symbole dans d'autres n'avait hélas strictement rien à voir avec le simple moyen de communication entre les humains qui l'utilisent qu'elle est en réalité. J'ai même surpris une conversation entre deux enseignants qui se resumaient à peu près ainsi: "Il faut que le français demeure car c'est la langue avec laquelle je peux m'exprimer, ressentir des choses, la langue grâce à laquelle je me sens vivre." Bien joli tout cela, mais combien peu réaliste. Tant qu'on se contentera de "ressentir" en français, on ne fera pas grand-chose sur le plan économique. J'admire Hugo et Bazin mais j'avoue que je frémis lorsque je lis certaines lettres qui me sont adressées en français (?) par certaines "secrétaires" de compagnies.

Il serait temps que nos enseignants cessent de rêver et que, grâce à votre entremise, ils soient confrontés avec ceux qui vont engager leurs anciens élèves. Peut-être que, comprenant enfin les besoins, ils dirigeront leur enseignement de façon à y satisfaire.

Je me permets donc de vous suggérer, pour la prochaine biennale, une grande confrontation entre le monde de l'enseignement et celui des affaires. Il n'est plus temps de se demander qui a fait les erreurs: ministères, commissions scolaires, enseignants, syndicats et j'en passe, il faut les rectifier, et ceci ne peut être accompli qu'ensemble.

Le but ultime n'est-il pas de préparer les étudiants au marché du travail? Si oui, les représentants de ce dernier ont leur mot à dire. Si non, quel est-il?

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Lydia BASIL,  
président du Cercle de  
la presse d'affaires du Québec  
Montréal, décembre 1975.

## propos d'actualité

Le dialogue entre pays industrialisés et pays en voie de développement est enfin réellement engagé. Il est — comme il était naturel et nécessaire — au sein de notre Organisation. Je me félicite que ce très large débat devant notre forum démocratique mondial ait clarifié, sans les durcir, les positions des uns et des autres et manifesté d'une manière générale une volonté réelle de faire des progrès concrets dans l'appro-

fondissement de notre coopération en vue d'un nouvel ordre économique mondial.

Jean Sauvagnargues,  
ministre des Affaires étrangères,  
de France,  
VII<sup>e</sup> session extraordinaire  
de l'Assemblée générale des  
Nations unies,  
le 4 septembre 1975.

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Balvin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$45 par année; six mois: \$25; A l'étranger: \$50 par année; six mois: \$28; trois mois: \$16. Éditions du samedi: \$15 par semaine. Édition quotidienne, livrée à domicile par courrier: \$1,20 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste ordinaire sur demande. Courrier de deuxième classe; enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE 844-3361 (lignes groupées).



# au fil des mots

## La peur des mots

par Louis-Paul Béguin

Lorsqu'on parle à quelqu'un de rentes, et qu'on lui dit, mine de rien, que cette rente de retraite si attendue, si nécessaire de nos jours, entrera joyeusement, on voit son interlocuteur, pris soudain d'une crise de fou rire, ou rougissant jusqu'au bout des oreilles. Cette timidité devant certains mots parfaitement français et parfaitement techniques est un phénomène compréhensible. C'est une réaction qui vient du sens qu'on attache, exclusivement, au mot "joissance". Vous me comprenez. On jouit d'une rente, d'un bien, cela n'a rien d'égrillard, sauf pour ceux qui ne sont pas habitués à cette acception.

La même remarque s'applique au mot bande magnétique. Heureusement, le mot est maintenant passé dans la langue française au Québec sans que trop de personnes en fassent encore une maladie et c'est un progrès. En fait, éviter le mot bande et le mot joissance, pour des raisons aussi pueriles, témoignait d'une libido un peu trop marquée.

Il fut un temps où même les techniciens ne voulaient pas du mot bande. Cette peur du mot exact, par association d'idée, est encore courante au Québec.

Un Parisien joignit un jour les rangs du personnel en majorité québécois, d'un service de traduction, à Toronto, il y a quelques années de cela. Sympathique, un peu vantard, il fut accepté sans hésitation. Tout le monde l'aimait bien. On le taquinait un peu, on relevait les expressions argotiques qu'il disait. Enfin, on faisait connaissance.

Passant aux confidences, le brave Français dit un matin aux dactylos qu'il

l'entouraient, à la pause-café: "Je suis marié, mais je n'ai pas de gosses". Tout le monde de s'esclaffer, de se torturer dans les allées. Confus et penaud, quand on lui expliqua à mots couverts ce qu'il venait de dire, en fait, en français populaire d'ici, il alla se rasseoir, muet pour un moment, et jurant qu'on ne le reprendrait plus. L'argot, pour lui, c'était dangereux; certains mots ne passaient pas les frontières.

Un chef de ce même service un jour demanda à une petite dactylo francophone de ne plus couper, en fin de ligne, le mot continué après la première syllabe, car bien sûr cela donnait un mot grossier qu'on ne pouvait admettre dans une compagnie respectable. La pauvre fille n'en revenait pas. Enfant gaie et sans complexe, elle n'y avait pas pensé.

Comme quoi les quiproquos de langage, plus un esprit un peu mal tourné, produisent parfois des situations cocasses. L'ignorance et l'étourderie font le reste.

C'est Julien Green qui raconte qu'un jour, professeur de français pendant la guerre dans un "collège" américain pour jeunes filles, il demanda à une douce élève si elle aimait le lait: "Oui, monsieur, je suis vraiment une petite vache". L'austère Julien Green, sérieux s'il en est un, en resta interloqué.

Pour finir, je me souviens avoir lu dans un petit livre portant sur les horreurs qu'on trouve parfois dans les journaux; l'exemple suivant: Lors d'un individu complètement nu apparut, on trouva sur lui des papiers au nom de Paul M... Il devait avoir des poches... sous les yeux, le pauvre homme.

Roch LaSalle, explique en rappelant que c'est son organisation qui a structuré toutes les associations de comté du Québec et que les délégués resteront fidèles à M. Wagner jusqu'à la fin.

Du côté de M. Brian Mulroney, on observe le même optimisme. Les stratèges placent leur candidat bon premier tandis que M. Wagner se retrouverait au sixième rang loin en arrière des Stevens, McDonald, Frazer et Horner. Ils visent à recueillir 535 votes au premier tour de scrutin dont environ 225 de la délégation québécoise. Ils tiendront à Montréal le 18 janvier un dîner-bénéfice et sept députés du caucus conservateur ont déjà promis leur participation. Ils éviteront dorénavant les déclarations fracassantes contre le clan Wagner quoique convaincus que les récentes accusations de "paquetage" ont causé de salustaires dégâts.

## UNIVERSITÉS

voyeurs sont des ministères et organismes du gouvernement fédéral. Les ministères de la Santé et du Bien-être, de l'Agriculture, de l'Expansion économique et régionale, ainsi que le Conseil national de la recherche du Canada se sont ainsi engagés à dépenser \$29.6 millions au cours des prochaines années pour l'équipement des universités québécoises.

Ainsi l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), unité constituante de l'Université du Québec, devra l'essentiel de son équipement au ministère fédéral de l'Expansion économique et régionale (MEER) qui lui fournira des subventions de plus de \$10 millions d'ici 1980, alors que le gouvernement du Québec, par son ministère de l'Éducation, investira un peu moins de quatre millions.

Le plan quinquennal étant révisé annuellement, c'est surtout l'année financière 1975-76 qui intéresse pour le moment les universités. L'Université du Québec sera la plus dépensière, avec \$27.4 millions, affectés majoritairement aux premières phases de construction de ses divers campus régionaux; le ministère de l'Éducation en défraie presque la totalité, soit \$25.9 millions.

L'Université de Montréal vient ensuite avec \$22.4 millions, dont 14.8 seulement proviennent du MEQ. L'Université McGill devance l'Université Laval d'une courte tête avec \$10.3 millions, contre \$9.3 millions. Il faut signaler que McGill le doit à ses généreux mécènes et fondations dont les contributions (5.1 millions) dépassent d'un million l'effort du MEQ.

Au chapitre des "fonds et dons", cette charmante tradition d'origine anglosaxonne, même la toute petite et bucolique université Bishop's recueille plus (\$402,000) que notre université publique, l'UdQ, qui ne recevra que 305,000 dollars.

Cette gradation des investissements respectifs des universités devrait se maintenir au cours des prochaines années, dans son ensemble.

Même importantes, les sommes inscrites au plan quinquennal n'en témoignent pas moins d'une grande austerité, devant nous déclarer hier en substance le président du Conseil des Universités, M. Germain Gauthier. Selon lui, le retard mis à rendre public ce plan est dû à "des arbitrages laborieux entre le ministère et le Conseil du Trésor".

Si la somme à déboursier par le MEQ cette année, soit \$64.1 millions, n'a pas été modifiée de mai à décembre, il faut sans doute conclure à la victoire du Conseil du Trésor qui aurait carrément déterminé l'enveloppe budgétaire, court-circuitant ainsi tous les mécanismes habituels de confection des budgets d'équipement.

Tout en approuvant le plan quinquennal en mai dernier, le Conseil des Universités, organisme consultatif auprès du ministère en matière d'enseignement supérieur, s'était vivement élevé contre ces méthodes dirigistes.

Dans un avis au ministre de l'Éducation le 30 mai, il déplorait que le plan soit "à toute fin utile arrêté par l'ensemble des services gouvernementaux" et que son avis ne soit "qu'une formalité". Qui plus est, le MEQ faisait miroiter depuis deux ans une nouvelle formule normative pour déterminer les besoins des universités, formule qu'on devait utiliser pour la première fois en 1975. Non seulement n'a-t-elle pas vu le jour, mais on a même ignoré les règles antérieures. Le Conseil réclame donc le rétablissement, tout au moins, "du caractère objectif de la détermination des besoins universitaires d'enseignement".

Le mutisme du ministère, au moment du dépôt du plan quinquennal, laisse croire que le Conseil des Universités partage le sort de la plupart des organismes consultatifs, dépensant bien des énergies à produire des avis rarement écoutés.

En mai dernier, par exemple, le Conseil souhaitait un débloccage, dès 1975-76, de l'étude du projet d'acquisition du Grand séminaire de Québec par l'Université Laval. Le plan quinquennal soumis en mai n'inscrivait ce projet que pour 1977-78. En décembre, on l'a encore décalé en 1979-80!

Il est intéressant de noter que n'apparaît plus dans la dernière version du plan quinquennal une somme de \$4.7 millions destinée à l'agrandissement du campus Sir George Williams de l'Université Concordia. Cela pourrait bien signifier, comme le souhaitait le Conseil des Universités, qu'on n'envisage plus de constructions nouvelles, difficiles dans ce secteur du centre-ville, mais bien l'acquisition par l'université anglophone de la maison-mère des Soeurs grises. On pourrait ainsi en protéger le caractère architectural et l'environnement, objets de nombreuses inquiétudes.

## BEYROUTH

sentation parlementaire, de postes dans l'administration et dans l'armée. En vertu du projet, les pouvoirs seraient aussi également répartis entre le président de la république, chrétien, et le président du conseil, musulman.

Mais une nouvelle difficulté a surgi avec une offre de médiation lancée par M. Mahmoud Riad, secrétaire général de la Ligue arabe. Ce dernier a demandé à tous les gouvernements arabes de soutenir ses efforts en vue de mettre un terme à neuf mois de guerre civile libanaise et a proposé une conférence pour définir les grandes lignes de sa médiation.

La section libanaise du Parti baas syrien a rapidement réagi: "C'est une tentative en vue d'arabiser la crise libanaise, puis de l'internationaliser et de mettre en péril le mouvement de la résis-

tance palestinienne", déclare un communiste.

"Nous repoussons toute intervention arabe au Liban, à moins qu'elle ne s'exerce par les efforts de médiation syriens".

Pour sa part, M. Kamal Joublatt, chef du parti socialiste progressiste, affirme qu'une "solution militaire" de la crise libanaise est désormais possible, dans une interview publiée par l'hebdomadaire "Beyrouth Al Massa" (pro-libyen).

M. Joublatt révèle que "l'armement de la montagne (druze) a été renforcé au cours des trois derniers mois" et que ses propres partisans disposent maintenant d'une puissance de feu permettant de faire échec à toute tentative de partage" au Liban.

Pendant ce temps, la plupart des employés de l'U.N.R.W.A. travaillant au siège de Beyrouth de l'Agence de l'O.N.U. chargée des secours aux réfugiés palestiniens, sont transférés temporairement à Amman. 300 employés vont se rendre à Amman et 50 à Vienne. 1,200 employés de l'U.N.R.W.A. qui sont chargés des camps de réfugiés.

C'est entre huit et dix mille libanais qui ont trouvé la mort ou cours des quatre ou cinq mois de guerre civile. Le nombre des blessés se situe aux alentours de vingt mille. Jusqu'ici, le bilan annoncé officiellement était de cinq mille morts et de plus de dix mille blessés. Aucune explication n'a été fournie sur les raisons qui ont conduit les pouvoirs publics à revoir en hausse ces estimations.

Enfin, dans le climat de tension, l'horloge parlante de Beyrouth n'a pas échappé à la guérilla. Elle ne diffuse plus l'heure mais des tonnerres d'insultes au vocabulaire le plus crû débités par une voix d'homme qui met en cause, entre autres, l'orthodoxie du comportement sexuel de certains dirigeants libanais. Selon le journal "As-Safir", cette contrepropagande téléphonique dure depuis plus de vingt jours.

## CIL

clairement la façon de travailler et les dangers inhérents à leur travail, etc.

Plusieurs recommandations concernent évidemment le choix et l'entretien de la machinerie puisque c'est la cause la plus probable de la tragédie: on demande que cette question soit confiée à une autorité unique qui devrait analyser le risque que présentent toute nouvelle technologie et toute nouvelle machine; l'autorité devrait autoriser par écrit l'emploi d'une nouvelle machine ou d'une nouvelle technique.

La machinerie qui a fait explosion était composée de deux mélangeurs chargés de 1,800 livres de bouillie explosive chacun. Ces mélangeurs se déversaient dans deux gros entonnoirs et le mélange aboutissait ainsi à l'étage inférieur dans deux pompes conçues comme des moulins à viande: une sorte de vis sans fin (formée de deux éléments emboîtés l'un dans l'autre) poussait la bouillie dans des manchons de plastique qui étaient ensuite scellés et entreposés.

L'étude attentive des débris recueillis aux environs a permis de conclure que l'un des mélangeurs avait explosé une fraction de seconde avant l'autre. Il est possible que l'explosion ait pris naissance dans cet appareil mais il est plus vraisemblable qu'elle ait été déclenchée dans la pompe située sous ce mélangeur: cette pompe était le seul appareil qui fonctionnait au moment de la tragédie.

Effectivement, l'expérience a prouvé que la bouillie explosive pouvait s'introduire dans le joint des deux éléments de la vis sans fin ou encore dans le joint qui servait de pivot.

Les experts estiment que les frictions survenues dans l'un ou l'autre de ces joints peuvent fort bien avoir déclenché une explosion de la bouillie qui s'y était introduite, explosion qui se serait alors communiquée à l'ensemble de la pompe, ainsi qu'au mélangeur et à l'encartoucheur qui y étaient associés. Le choc de cette première explosion aurait alors fait exploser l'autre installation voisine.

Il est aussi possible qu'un corps étranger introduit dans une pompe ou une rupture de la pompe elle-même ait pu déclencher l'explosion, de même qu'une multitude d'autres concours de circonstances beaucoup moins probables.

L'hypothèse de la foudre présente aussi un certain intérêt parce que l'édifice n'était pas adéquatement protégé contre un tel accident, aux dires des experts, et il y a eu un orage dans les environs de l'usine à ce moment. Certains témoins (contredits par la majorité) disent même avoir vu la foudre frapper l'usine au moment de l'explosion.

Si la tragédie avait été causée par la foudre, les dommages auraient été identiques puisque la foudre aurait sans doute frappé d'abord un des deux mélangeurs situés au deuxième étage. Quoiqu'il en soit, les dommages auraient pu être grandement limités si la compagnie avait pris la précaution d'installer des barrières de protection autour de l'édifice.

L'enquête, finalement, a permis d'éliminer l'hypothèse du sabotage, du suicide ou d'un court-circuit causé par la chute d'un câble de 25,000 volts de l'Hydro-Québec. Il appert que ce câble a été sectionné par l'explosion et qu'il n'a donc pu la provoquer.

En étudiant la possibilité que l'explosion ait été causée par des difficultés électriques, le comité a aussi noté avec surprise que le code de l'électricité du Québec ne comporte aucune exigence particulière pour les installations situées dans des endroits où on manipule ou fabrique des explosifs.

## LA GUARDIA

L'enquête, qui pèline actuellement faute de piste sérieuse, est menée dans les milieux et groupuscules connus pour user de moyens violents, a dit le commissaire. Mais, a-t-il précisé, les recherches s'orientent également parmi les victimes de l'attentat. Selon M. Cottel, le ou les porteurs de la bombe pourraient se trouver parmi les morts ou blessés relevés dans l'aérogare dévastée.

Au lendemain de l'attentat, les enquêteurs possèdent cependant peu d'éléments pour identifier les auteurs. La police recherche activement deux jeunes gens de 20 à 30 ans que des témoins ont vu fuir quelques minutes avant l'attentat, la zone de l'explosion, la porte 22 où les passagers de la TWA et des Delta Airlines viennent récupérer leurs bagages après leur débarquement.

La police ne fait aucun rapprochement entre cet attentat et celui qui a fait quatre morts et quarante-cinq blessés dans une taverne historique de Wall Street, attentat qui avait été signé par le mouvement d'indépendance de Porto-Rico.

Des onze morts signalés par la police, l'un a été victime d'une crise cardiaque. Une autopsie visera à établir un lien entre cet accident cardiaque et l'explosion.

Agissant sur les ordres du président Ford, M. William Coleman, secrétaire aux Transports, a ouvert une enquête sous les auspices de l'Administration fédérale de l'aviation (FAA).

D'autre part, les principales compagnies aériennes américaines ont annoncé qu'elles offrieraient une récompense de 50,000 dollars à toute personne qui fournirait des informations conduisant à l'arrestation des auteurs de l'attentat.

Le député John Murphy, l'un des principaux auteurs de la loi de 1974 sanctionnant les actes de piraterie aérienne, a déclaré au Congrès que la tragédie résultait d'une insuffisance de cette loi. Il a annoncé qu'il allait y remédier en déposant un projet exigeant l'inspection aux rayons de tous les bagages introduits dans les terminaux des aéroports, et non seulement ceux des passagers.

"J'ai vu une tête de femme décapitée rouler à mes pieds tandis que le hall retentissait des hurlements de douleur des victimes", raconte un témoin de l'attentat.

Les mêmes scènes d'horreur devaient apparaître aux premiers sauveteurs arrivés sur les lieux. A côté des corps sans vie, parfois mutilés, des blessés par dizaines gisaient à même l'aérogare dévastée. Gemissant ou criant, ils imploraient une aide. D'autres, roïns gravement atteints, couverts de sang, erraient à travers l'aéroport, désespérés.

Tandis que les cadavres étaient à la hâte enfermés dans des cercueils, les blessés, entre 75 et 100 personnes, étaient évacués à bord de tous les véhicules disponibles. Les chauffeurs de taxis, transformés en secouristes bénévoles, se joignaient aux sauveteurs pour transporter les blessés vers les divers hôpitaux de la région. Submergés, certains des établissements, à cours de sang, lançaient des appels aux donateurs. Tous les médecins et infirmières étaient alors invités à rejoindre leurs postes.

Dans les salles d'opération, les chirurgiens commençaient une longue nuit de travail, dans certains cas pour amputer

## CUM

Suite de la page 3 point de vue financier, car ils auraient alors plus de revenus à leur disposition. Cela serait cependant revenir à l'ancien état des choses et à "faire porter par les plus faibles les poids les plus lourds".

La CUM est une réalité. Il serait impensable de revenir à l'ancien état de chose dit son ancien président qui souhaite que, quelle que soit sa forme éventuelle, on se rapproche le plus possible d'un gouvernement élu.

Quant à des pouvoirs accrus pour la CUM, c'est là une question qui à son avis est liée à la question des ressources financières. Toutefois, il croit que s'il y avait plus d'argent, d'autres services auraient intérêt à être administrés sur le plan local, des services publics et pas nécessairement municipaux. A ce sujet, il se dit d'accord avec le principe de la décentralisation.

Ces remarques étant faites, M. Saulnier se dit incapable de prédire si la CUM pourra un jour être réformée. Selon lui, cela "reste politiquement difficile", sans s'expliquer davantage.

Selon plusieurs analystes politiques, ces difficultés proviennent de l'opposition manifestée par les municipalités du "west-island". Le gouvernement se heurte de ce côté à une majorité anglophone difficile à surmonter pour Québec. Une réunion tenue à Mont-Royal il y a deux semaines et à laquelle participaient environ 1,000 personnes, est éloquent à cet égard: le député libéral John Ciaccia a appuyé les revendications des citoyens protestant contre les hausses de taxes.

## Métro: jusqu'à 1 h 30

La Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal désire aviser ses usagers qu'exceptionnellement le métro cessera son service à 1 h 30 au lieu de minuit les 31 décembre 1975, 1er, 3 et 4 janvier 1976.

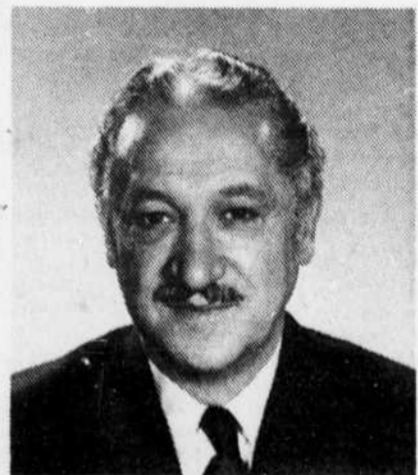
## PANACCIO, Dr. Victor.

— A Outremont, le 29 décembre 1975 à l'âge de 61 ans, est décédé, le Dr. Victor Panaccio, dermatologiste de l'Hôtel-Dieu de Montréal, époux de Denise Crépeau. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: Claude (époux de Colette Rivet), Monique et Louis sa sœur Yolande, ses frères: Lucien, psychiatre (Marie Marchildon), et Armand, chirurgien-dentiste (Thérèse Ernoud), ses beaux-frères et belles-sœurs: Mme Romain Crépeau, le Père Jacques Crépeau o.m.i., M. et Mme Philippe Crépeau, le Dr. et Mme Marcel G. Crépeau, le Dr. et Mme Rémi Dansereau, M. et Mme Jean-Guy Crépeau, ing., et le Dr. et Mme André Crépeau ainsi que de nombreux neveux et nièces. Les funérailles auront lieu mercredi le 31 décembre. Le convoi funéraire partira des Salons Alfred Dallaire & J.S. Vallée Ltée, no 1111 avenue Laurier ouest, Outremont à 12 heures 45 pour se rendre à l'église St-Germain d'Outremont où le service sera célébré à 13 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SINCLAIR J. Ovide. — A Amqui, le 29 décembre 1975, à l'âge de 70 ans, est décédé M. J. Ovide Sinclair, avogantement connu comme homme d'affaires et participant également à de nombreuses organisations sociales: Président de la Commission Scolaire, de la Chambre de Commerce, du Club Richelieu, il fut aussi: conseiller municipal et marguillier, époux de Marie Luise Bélanger. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: Pierrette, Georgette (épouse de André Desagné), Jeanne (épouse de Lucien Allard), Ghislain (époux de Estelle Ruel), Louis (époux de Chantal Morais), Jean-Yves (époux de Annik Lespou), Raynald, Marguerite (épouse de Réal Labbé), André et Marie. Son frère et sa sœur Armand (époux de Blanche Alice Plante) et Diana (épouse de Eugène Landry); ses beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Joseph Alfred Bélanger, M. Albert Bélanger Mme Adrienne Audy, Mme Margaret Bélanger, Mme Yvette Bélanger, M. et Mme Georges-Henri Bélanger, M. et Mme Eugène Dubuc, M. et Mme Bertrand Laforte, ainsi que de nombreux petits-enfants, neveux et nièces. Les funérailles auront lieu vendredi le 2 janvier. Le convoi funéraire partira du Salon Richard & Turbide d'Amqui, pour se rendre à l'église paroissiale d'Amqui où le service sera célébré à 15 heures, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON, Annie. — A Montréal, le 28 décembre 1975 à l'âge de 85 ans, est décédée Mme Annie Bonenfant, épouse de feu Edouard Charles Gagnon. Elle laisse dans le deuil ses fils: l'abbé René Gagnon, curé de St-Hippolyte du diocèse de St-Jérôme, Paul-Emile et son épouse Lucile Pilon, ainsi que ses 3 petits-enfants: Pierre, Marie-Josée, Chantal, sa sœur Alice (Mme veuve Ernest Leduc) ses belles-sœurs: Mme veuve Henri Bonenfant, Mme veuve Jeanne Charlebois, Mlle Marthe Gagnon et plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu mercredi le 31 décembre. Le convoi funéraire partira du Salon Alfred Dallaire Inc. no. 1922 boul. Rosemont à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Jean Berchmans où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

## NÉCROLOGIE



Dr. Victor Panaccio

A Montréal, le 29 décembre, à l'âge de 61 ans, est décédé le Dr. Victor Panaccio, dermatologiste, époux de Denise Crépeau. Né à Montréal le 15 décembre 1914, il recevait son doctorat en médecine de l'Université de Montréal en 1943. Après des études aux États-Unis, il obtenait son certificat de spécialiste du Québec, était admis au Bureau médical de l'Hôtel-Dieu de Montréal où il fut directeur du Service de dermatologie de 1960 à 1971 et accéda au poste de professeur agrégé à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal. Il s'était fait connaître surtout par son active participation à plusieurs sociétés savantes spécialisées en dermatologie et pour son dévouement sans relâche au milieu canadien-italien. Il fut notamment président de l'Association des hommes d'affaires et professionnels canadiens-italiens de 1960 à 1962 et membre de la Régie de la Place des Arts de 1964 à 1972. Il laisse dans le deuil, outre son épouse Denise, ses enfants: Claude (Colette Rivet), Monique et Louis, ses frères: Lucien (Marie Marchildon), psychiatre, Armand (Thérèse Ernoud), chirurgien-dentiste, sa sœur Yolande, ses beaux-frères et belles-sœurs: Mme Romain Crépeau, le Père Jacques Crépeau, o.m.i., M. et Mme Philippe Crépeau, le Dr. et Mme Marcel G. Crépeau, le Dr. et Mme Rémi Dansereau, M. et Mme Jean-Guy Crépeau, ing., et le Dr. et Mme André Crépeau ainsi que de nombreux neveux et nièces. La dépouille mortelle est exposée au Salon Dallaire et Vallée, 1111 ouest, rue Laurier, et les funérailles auront lieu à l'église St-Germain d'Outremont, mercredi le 31 décembre à 13 heures. Parents et amis sont priés de ne pas envoyer de fleurs et de faire parvenir leurs dons à la Société Canadienne du Cancer, 1372 ouest, rue Ste-Catherine (866-1037).

## suites de la première page

## CANDIDATS

bilité de nouvelles candidatures jusqu'au congrès. C'est ce qui a créé l'équivoque et amené les candidats les moins favorisés à mettre en doute la logique de l'organisation du congrès.

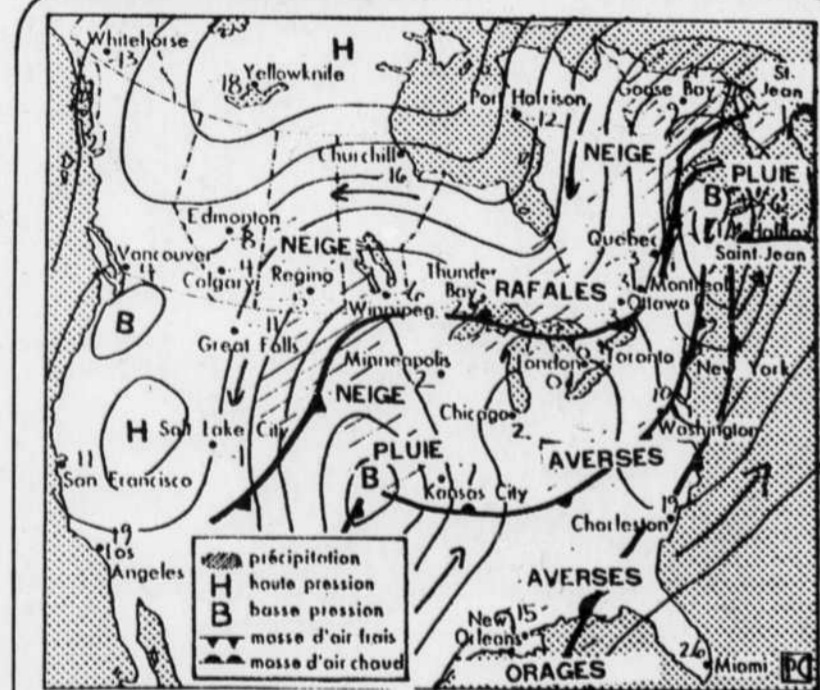
En annulant ses propres directives, la direction du Parti désamorça un débat de procédure qui menaçait une fois de plus l'unité de ses rangs et risquait de perturber le congrès national de leadership.

De cette maladresse, l'organisation du congrès retient quand même quelque chose d'utile et d'encourageant. Alors que les candidatures semblaient vouloir atteindre la vingtaine, il apparait aujourd'hui évident que la course au leadership national du parti se fera entre sept ou peut-être huit candidats, tout au plus.

En tête de liste figurent les noms des candidats suivants: Brian Mulroney et Claude Wagner du Québec; Sinclair Stevens, Flora McDonald et James Gillies de l'Ontario; John Fraser, Jack Horner et Joe Clark de l'Ouest. C'est au sein de ce premier peloton qu'il faut rechercher les quatre candidats qui ont rempli déjà toutes les formalités à la satisfaction de l'organisation du congrès.

Une douzaine d'autres se sont déclarés candidats mais n'ont pu remplir les con-

## la météo



Aujourd'hui nous aurons une faible neige passagère et pour le Jour de l'An, nous entrevoions un dégagement partiel en commençant par les régions de l'ouest. Les températures s'adouciront légèrement pour s'approcher des moyennes saisonnières dans la plupart des régions.

Régions de l'Abitibi, de Pontiac, Témiscamingue, du Nord des Laurentides: Neige passagère. Minimum pour la nuit dernière moins 4. Maximum moins 10. Aperçu pour le Jour de l'An: dégagement partiel.

Régions de Chibougamou, du Lac St-Jean, de la Haute-Mauricie: Neigeux avec neige passagère. Minimum pour la nuit dernière moins 4. Maximum moins 10. Aperçu pour le Jour de l'An: neigeux avec éclaircies.

Régions du sud des Laurentides, de l'Outaouais, de Montréal, de Québec, Trois-Rivières: Neige passagère. Minimum pour la nuit dernière moins 4. Maximum moins 3. Aperçu pour le Jour de l'An: dégagement partiel.

Région des Cantons de l'est: Averses se changeant en neige passagère. Minimum, la nuit dernière 0. Maximum moins 6. Aperçu pour le Jour de l'An: dégagement partiel.

Régions de Baie-Comeau, de Sept-Îles, de Rimouski, de la Gaspésie: Neigeux avec neige. Accumulation totale de 15 à 20 centimètres. Minimum la nuit dernière de moins 8. Maximum de moins 10. Aperçu pour le Jour de l'An: plutôt neigeux avec chutes de neige locales.

## Londres rappelle son ambassadeur au Chili

LONDRES (Reuter) — La Grande-Bretagne a rappelé hier son ambassadeur au Chili, pays auquel Londres a adressé une vigoureuse protestation pour les sévices qui ont été infligés à Mlle Sheila Cassidy, une docteure britannique expulsée lundi du Chili.

Mlle Cassidy, trente-sept ans, a déclaré aux journalistes à son arrivée à Londres qu'elle avait été deshabillée et torturée le soir de son arrestation, le 1er novembre, étant accusée d'avoir soigné un militant révolutionnaire recherché par les autorités chiliennes.

M. James Callaghan, secrétaire au Foreign Office, a publié hier soir une déclaration affirmant qu'"aucun gouvernement britannique ne saurait accepter que des traitements aussi brutaux et barbares soient infligés à un sujet britannique par un gouvernement étranger".

Outre le rappel de l'ambassadeur Reginald Seconde, la Grande-Bretagne va soumettre l'affaire à l'examen de la commission des droits de l'homme de l'ONU, a précisé M. Callaghan, qui a invité le gouvernement chilien à ouvrir sa propre enquête.

"Ces démarches", a-t-il ajouté,

"dissiperont toutes les incertitudes que le gouvernement chilien peut encore avoir quant à l'extrême gravité avec laquelle l'administration de sévices à un sujet britannique est considérée par le gouvernement de Sa Majesté".

Mlle Cassidy a déclaré aux journalistes à l'aéroport de Gatwick qu'elle avait à trois occasions été liée à un lit et torturée aux électrodes. La sévérité de ce traitement s'est accrue progressivement "a-t-elle dit".

Prisée de fournir des précisions, elle a dit: "Je préfère ne pas en dire davantage (...) mais j'étais très seule et j'avais très peur". Mlle Cassidy a dit être parvenue à la conclusion que la pratique de la torture pour la pratique de la sécurité chilienne était à la fois généralisée et hautement organisée.

Les traits tirés, Mlle Cassidy a précisé que ses interrogateurs voulaient savoir où elle avait soigné le guérillero blessé, et où se cachait le chef du mouvement révolutionnaire. Ayant nié s'être livrée à des activités politiques au Chili, Mlle Cassidy a déclaré: "Je veux maintenant devenir religieuse."

## Les Etats-Unis misent sur l'OUA pour sortir honorablement du guépier angolais

WASHINGTON (d'après l'AFP et Reuter) — Les Etats-Unis misent plus que jamais sur l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour leur ménager le mois prochain une honorable porte de sortie en Angola.

L'objectif affiché de la diplomatie américaine demeure, la formation à Luanda d'un gouvernement de coalition associant les trois factions rivales, le FNLA et l'UNITA "pro-occidentaux" et le MPLA.

Mais Washington commence à se résigner au fait que la majorité des pays de l'OUA, qui se réuniront du 8 au 12 janvier à Addis Abeba reconnaîtront le gouverne-

ment populaire mis en place par le MPLA comme le seul gouvernement légitime d'Angola.

L'attitude des pays africains ne peut guère laisser d'illusions aux Américains. Vingt-et-un d'entre eux sur quarante-six ont déjà reconnu le MPLA ou se sont déclarés en sa faveur. Aucun n'a reconnu le FNLA et l'UNITA. Et le revirement, à première vue surprenant du maréchal Idi Amin sur la question angolaise en dit long sur le rapport des forces au sein de l'OUA qu'il préside.

Dans ces conditions, le véritable objectif de la diplomatie américaine est,

semble-t-il, d'obtenir au moins de l'OUA qu'elle condamne toute intervention étrangère en Angola, quitte à ce qu'elle reconnaisse en même temps le MPLA.

Une telle formule devrait partiellement satisfaire M. Henry Kissinger, qui a pris bien soin de souligner lors de sa dernière conférence de presse que Washington "n'est pas opposé au MPLA en tant qu'organisation africaine".

De bonne source, on indique que plusieurs pays africains ont déjà répondu favorablement aux démarches américaines. La mission que M. William Schauffele, secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires

africaines effectue en ce moment en Afrique, a sans doute pour but d'obtenir le concours du maximum possible de gouvernements africains "modérés" en plus du Zaïre, principal soutien du FNLA et des autres pays francophones.

Quant à l'Afrique du Sud, elle souhaite aussi, semble-t-il se dépeçer le plus rapidement possible du guépier angolais, dont la persistance met en péril la prudente politique de rapprochement avec l'Afrique noire de Pretoria.

On prévoit généralement à Washington que M. Vorster, premier ministre de l'Union, annoncera dans son message de fin d'année le retrait des troupes sud-africaines d'Angola. Le gouvernement de Pretoria, indique-t-on de source diplomatique, renoncera probablement aux pénétrations "en profondeur" à l'intérieur du territoire angolais, tout en maintenant son contrôle sur le barrage de Ruacana, essentiel pour l'irrigation du Sud-Ouest africain, proche de la frontière.

Les membres du cabinet sud-africain et des hauts fonctionnaires gouvernementaux ont tenu lundi une réunion avec le premier ministre M. John Vorster, à sa résidence du Cap, pour discuter de la situation en Angola, a indiqué M. John Vorster dans une déclaration publiée à Johannesburg.

## Les trois responsables de la tuerie de l'Ecole Polytechnique condamnés à vie

ATHENES (d'après Reuter et AFP) — Trois des trente-deux accusés du procès de la tuerie de l'Ecole Polytechnique d'Athènes en novembre 1973 ont été condamnés hier par le tribunal civil d'Athènes à la réclusion criminelle à perpétuité.

Il s'agit de l'ex-général Demetrios Ioannides, l'ancien homme fort du régime des colonels que le procureur a présenté comme l'instigateur moral de l'intervention de l'armée à la Polytechnique, l'ex-général Stavros Varnavas, qui avait donné l'ordre aux troupes d'ouvrir le feu, et l'ex-général Nicholas Dertilis, qui a abattu un étudiant.

Déjà sous le coup d'une condamnation à mort pour haute trahison, l'ex-colonel Georges Papadopoulos a été condamné à vingt-cinq ans de prison. Il a été reconnu coupable de complicité d'homicide avec préméditation.

Deux des accusés ont été acquittés, les autres ont été condamnés à des peines allant de cinq mois à vingt-cinq ans de prison. Parmi les condamnés à vingt-cinq ans de réclusion figurent trois autres généraux. Il s'agit du général de gendarmerie Pandelis Karayannis, du général Constantin Mavrodios, ancien chef de l'état-major, et de l'ex-général Demetrios Zagorianakos.

L'ancien chef de la police d'Athènes, M. Lukas Christoulas a été condamné à trois ans et demi de prison et l'ancien chef des services de renseignement, le général Michael Roufoglou à trois ans.

Parmi les personnes acquittées figure le frère de l'ex-colonel Papadopoulos, M. Charalambos Papadopoulos, qui à l'époque occupait le poste de secrétaire-général du ministère de l'Ordre public. Quatre des condamnés à des peines de

quelques mois ont la possibilité — comme le prévoit la loi de racheter leurs condamnations à raison de 200 drachmes la journée. C'est le cas du général Nicholas Rafailakis, commandant de la région militaire d'Athènes lors des événements de novembre 1973.

Plusieurs centaines d'étudiants s'étaient barricadés à l'Ecole Polytechnique pour manifester contre le régime des colonels. L'intervention de l'armée — équipée de blindés — et de la police avait fait trente-quatre morts.

Ce procès, qui a duré deux mois et demi et au cours duquel plus de trois cents témoins ont été entendus, n'a cependant pas permis de faire toute la lumière sur le soulèvement étudiant qui avait accéléré la chute de la dictature. La question "qui avait donné l'ordre d'ouvrir le feu sur la foule?" est notamment restée sans réponse.

Georges Papadopoulos, qui a pris sur lui toute les responsabilités, a affirmé

que les militaires, invités par lui à intervenir pour aider la police à disperser les manifestants, avaient tiré en l'air à des fins d'intimidation et que les victimes avaient été touchées par des balles perdues...

Le tribunal a d'autre part assisté à un affrontement entre policiers et militaires accusés, qui se rejetaient systématiquement les responsabilités les uns sur les autres.

"La police militaire avait formé un Etat dans l'Etat. Nous (la police) étions sans force. Ioannidis est un criminel", avait affirmé Christos Christoulakos, ancien directeur de la police d'Athènes qui vient d'être condamné à trois ans et demi de prison.

Dimitrios Ioannidis déclarait de son côté que le soi-disant soulèvement des étudiants de l'Ecole Polytechnique était un "mythe" et que les troubles avaient été provoqués par les communistes.

C'est la troisième réunion de ce genre qui se tient depuis deux semaines. Parmi les fonctionnaires gouvernementaux présents figuraient notamment M. Piet Botha, ministre de la Défense, M. Hilgard Muller, ministre des Affaires étrangères, et l'ambassadeur sud-africain aux Nations unies M. Pik Botha.

Cependant, l'Organisation de l'unité africaine a dénoncé hier dans un communiqué les conditions posées par l'Afrique du Sud pour faire repasser ses forces d'Angola.

Citant des "sources proches de l'OUA" — l'organisation panafricaine ne reconnaissant pas l'existence de l'Afrique du Sud — le communiqué qualifie l'intervention de Pretoria d'"agression caractérisée" et s'interroge sur le point de savoir de quel droit l'Afrique du Sud pose des conditions pour son retrait.

Les Etats africains ne vont pas seulement dénoncer "cette provocation" mais aussi prendre des décisions concrètes pour mettre fin à l'agression sud-africaine. Sauvegarder les intérêts sud-africains en Namibie constituerait une aberration politique et une violation flagrante de leur charte, conclut le communiqué.

Par ailleurs, les Etats-Unis ont récemment interdit l'exportation de deux Boeing 737 achetés par la compagnie aérienne angolaise TAG, a annoncé hier le porte-parole du département d'Etat.

Cette décision, a précisé le porte-parole, M. John Trantner, a été prise "en fonction de considérations supérieures de politique étrangère, à savoir que ces deux avions auraient probablement servi à acheminer des armes et des troupes en Angola".

Sans le dire explicitement, le porte-parole a sous-entendu que le MPLA, la faction angolaise pro-soviétique, aurait été le bénéficiaire des livraisons éventuellement effectuées par les deux avions. M. Trantner a indiqué que l'interdiction portait sur l'exportation et non pas sur la vente des deux appareils. Il a également exprimé l'espoir que l'interdiction pourra être levée "dès que la situation en Angola sera en voie de normalisation".

Enfin, on a appris que des avions de transport cubains, de fabrication soviétique, acheminant des renforts de troupe en Angola, effectuent des escales techniques aux Açores. Selon le quotidien de Angra, à Uniao, les appareils se rendent de la Havane en Guinée-Bissau où commencent à faire escale à l'aéroport international de Santa Maria ces derniers jours.

## Les 6 terroristes de Vienne ont déjà quitté Alger

ALGER (Reuter) — Les six hommes, auteurs de l'enlèvement des ministres du Pétrole à Vienne, ont quitté Alger, apprend-on de source bien informée. On ajoute que le commando s'est rendu "dans un pays arabe".

On n'est pas en mesure de dire vers quel pays les six hommes sont partis, mais on précise qu'ils y sont déjà arrivés.

La libération du commando faisait partie de l'accord négocié par l'Algérie pour assurer la libération des neuf ministres pris en otage le 21 décembre au siège de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole à Vienne, assure-t-on toujours de même source.

Les six hommes avaient demandé de pouvoir rester quelques jours en Algérie, afin de garantir leur sécurité, avant de repartir par la voie aérienne vers un pays arabe de leur choix, dit-on.

En outre, la sûreté fédérale ouest-allemande a révélé hier que le terroriste vénézuélien Ilich Ramirez-Sanchez, alias Carlos, souvent cité comme chef du commando a séjourné à Francfort courant mai 1975.

A cette occasion, est-il précisé, il a remis de fausses pièces d'identité à l'extrémiste ouest-allemand Wilfried Boese, 26 ans, ami de Hans-Joachim Klein, 28 ans, ressortissant ouest-allemand ayant participé à l'opération de Vienne durant laquelle il a été blessé et qui est actuellement hospitalisé à Alger.

La sûreté fédérale a fourni ces indications en réitérant une demande générale d'informations sur les contacts que Klein, Boese et sa maîtresse Brigitte Kuhlmann, 28 ans, ont pu avoir ces derniers mois en RFA, ainsi que sur les véhicules utilisés à ces occasions.

Toujours d'après la sûreté fédérale, Wilfried Boese aurait entretenu des rapports plus ou moins suivis avec des membres du groupe de Carlos. Il avait ainsi été appréhendé à Paris le 25 juin dernier lors d'un rendez-vous avec Michel Mourbakal, qui fut abattu deux jours plus tard par Carlos en compagnie de deux policiers devant la porte de son appartement. Le même jour, Boese était expulsé vers la RFA par les autorités françaises.

## Sahara oc.: rupture entre Rabat et Alger?

RABAT — M. Ahmed Senoussi et Nouridine Delleci, ambassadeurs du Maroc et d'Algérie respectivement à Alger et Rabat, ont été rappelés pour consultation par leur gouvernement, confirmant-on de source autorisée hier à Rabat. Le rappel est intervenu il y a une semaine.

La décision a été prise alors que la tension monte entre les deux capitales sur la question du Sahara occidental. L'Espagne transfère progressivement au Maroc et à la Mauritanie les pouvoirs d'administration sur le Sahara au terme de l'accord conclu entre les trois pays en novembre à Madrid.

Ces derniers jours, le roi Hassan a dépeché auprès du président Houari Boumediène deux émissaires, MM. Ahmed Guedira et Ahmed Cherkaoui, porteurs de messages dont la teneur n'a pas été divulguée. Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. Cherkaoui qui a été reçu lundi par le chef de l'Etat algérien a regagné Rabat, où il a rendu compte de sa mission au roi et aux membres du gouvernement.

En outre, les sahraouis perdront ce soir leur nationalité espagnole, lorsque le statut du territoire viendra à expiration. Ce statut reconnaissait aux habitants du territoire la nationalité espagnole avec tous

les avantages correspondants tout en les exemptant d'impôts et de service militaire.

La situation juridique des Sahraouis à partir du 1er janvier 1976 concernant leur nationalité est imprécise: ils ne seront pas Espagnols mais ne seront pas pour autant Marocains ou Mauritaniens et encore moins citoyens d'un pays indépendant.

Par ailleurs, un groupe de huit jeunes Sahraouis réfugiés à El Aioun, capitale du Sahara Occidental, a accusé hier le Maroc de semer la terreur parmi la population locale.

"Les Sahraouis sont terrorisés par les Marocains", a déclaré le porte-parole du groupe au cours d'une conférence de presse à Madrid.

Les huit jeunes gens, pour la plupart des étudiants, ne cachent pas leur association au Front Polisario, le mouvement nationaliste sahraoui soutenu par l'Algérie, qui fait campagne pour l'indépendance du territoire. Ils ont fui El Aioun par crainte de représailles marocaines. Pour la même raison, ils préfèrent garder l'anonymat.

Les quartiers indigènes d'El Aioun sont ceinturés des barricades en fil de fer barbelé gardées par des soldats marocains.

## Moscou tolérerait l'indépendance des partis communistes européens

MOSCOU (AFP) — Soucieux de tenir sans trop tarder une conférence paneuropéenne des partis communistes à Berlin-Est, les dirigeants soviétiques se seraient finalement inclinés devant la volonté d'indépendance de plusieurs partis européens, affirme-t-on de source généralement bien informée.

Ils auraient présenté à la dernière réunion préparatoire de Berlin (16 au 19 décembre), affirme-t-on de même source, un projet de document très "dilaté" susceptible de recueillir l'approbation des partis dits "autonomes", italien, espagnol, roumain.

Si un accord peut être réalisé autour de ce nouveau texte à la prochaine réunion préparatoire prévue à Berlin à la mi-janvier, la date de la conférence pourrait être fixée et annoncée par M. Leonide Brejnev lors du 25ème congrès du parti communiste soviétique.

Mais il paraît de toute façon exclu, déclare-t-on encore de même source, que cette conférence puisse avoir lieu, comme il avait été prévu à l'origine, avant le congrès qui s'ouvrira à Moscou le 24 février. Elle serait convoquée avant juin 1976.

Ce serait sur l'intervention personnelle de M. Brejnev que ce compromis aurait été proposé au cours d'une entrevue à Rome le 14 décembre entre M. Vadim Zagladine et Enrico Berlinguer chef du parti communiste italien.

M. Zagladine, considéré comme un des hommes de confiance du secrétaire général du PC soviétique est adjoint au chef de la section internationale du comité central du parti communiste soviétique.

Après avoir obtenu l'accord de M. Berlinguer sur les grandes lignes du nouveau texte, M. Zagladine aurait soumis à la réunion préparatoire de Berlin-Est, deux jours plus tard.

L'intervention de M. Brejnev aurait été rendue nécessaire en raison de l'opposition virulente de plusieurs partis au projet de "Plateforme idéologique" qui avait été présentée le mois précédent à Berlin, par M. Konstantin Katouchev. Contre toute attente, ce dernier avait tenu aux "camarades" occidentaux un langage très dur, soulignant la nécessité pour tous les partis communistes européens de suivre la ligne soviétique.

Le document qui avait été soumis par M. Katouchev, selon la même source, était inacceptable aux partis "autonomes" sur trois points principaux:

- Il dénonçait les dangers de l'hégémonie américaine en Europe, ce que les Yougoslaves et les Roumains se refusaient de faire.
- Il demandait la condamnation de l'OTAN (mais pas du Pacte de Varsovie), ce que les Italiens ne pouvaient accepter.
- Il donnait une définition très restrictive des alliances de gauche, ce qui allait à l'encontre de la stratégie des partis italien, espagnol et français.

Dans le nouveau texte, ces trois points auraient disparu. La proposition présentée par M. Zagladine aux PC européens a été révélée dans un article de l'hébdomadaire soviétique Temps nouveaux sous le pseudonyme de Boris Vesnine, il y reconnaît implicitement l'autonomie des partis d'Europe occidentale.

"Agissant dans des conditions diverses, déclare-t-il, prenant des décisions stratégiques différentes, les partis communistes restent communistes. Tout en réalisant les alliances et les coalitions les plus larges, ce qui nécessite des compromis, ils restent fidèles à l'idéologie marxiste-léniniste, à leurs principes révolutionnaires".

Et, comme pour mettre fin à la querelle et prouver que le PC soviétique est d'accord avec les "partis frères d'Occident", M. Zagladine ajoute:

"Le PCUS a toujours soutenu l'idée du rassemblement de toutes les forces de gauche, démocratiques, anti-impérialistes. La même idée est formulée dans de nombreuses déclarations bilatérales du PCUS et des partis frères d'Occident, notamment dans les documents conjoints du PCUS et du parti communiste français, du PCUS et du parti communiste italien".

**COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF**  
(Cours collégial)

- Collège reconnu d'intérêt public
- Collège mixte - résidence pour étudiants seulement

**PROGRAMME:**  
Le cours collégial (diplôme d'études collégiales - secteur général).

**COURS PRÉPARANT À TOUS LES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES:**

- 1- Sciences de la santé
- 2- Sciences pures et appliquées
- 3- Sciences humaines et sciences de l'administration
- 4- Arts plastiques
- 5- Lettres, langues modernes et théâtre.

**ADMISSION POUR SEPTEMBRE 1976**  
Date limite: 1er mars 1976

**Renseignements:**  
**BUREAU DES ADMISSIONS**  
Cours collégial  
3200, chemin Sainte-Catherine  
Montréal H3T 1C1  
Tél.: 342-1320 poste 347 ou 262

(Le Collège offre aussi un cours secondaire complet de cinq ans)

**JEUNES PORTEURS DEMANDÉS**  
pour faire la livraison du journal LE DEVOIR à Montréal et Banlieue  
Excellentes routes disponibles  
**844-3361**

**279-4513**

**LIVRAISON A DOMICILE MONTREAL LAVAL RIVE-SUD**

les éditions flammarion limitée

**DANIEL COSTELLE LES PRISONNIERS**  
Document 251 pages, broché, \$11.95.

**SEUIL**  
Essai sur l'histoire de la mort en Occident du moyen âge à nos jours  
Philippe Ariès  
224 pages \$9.30

**CALMANN-LEVY**  
**GEORGES ELGOZY L'ENTREPRISE EN PERIL**  
220 pages \$10.95

**EDITIONS HURTUBISE H.M.H. Les Beaucerons**  
1735-1867  
Madelaine Ferron, Robert Cliche  
176 pages \$4.50

**LES BEAUCCERONS, CES INSOUMIS**  
Petite histoire de la Beauce 1735-1867  
Madelaine Ferron, Robert Cliche  
Après avoir accumulé, pendant de nombreuses années les documents et les témoignages concernant la Beauce, Madeline Ferron et Robert Cliche ont décidé d'écrire une histoire qui tienne compte des hommes plus que des événements et qui nous permettrait de retrouver les Beaucerons dans toute leur authenticité.

**GALLIMARD LTEE**  
**AU PLAISIR DE DIEU**  
Jean D'Ormesson de l'Académie française  
L'histoire du xxe siècle, avec ses situations paradoxales, précipite la mutation et la décadence d'une famille qui avait su, à travers tous les cataclysmes, maintenir ses privilèges et conserver son charme.  
480 pages \$15.50

**MESSAGERIES DE L'ETOILE INC. APORTE CHEZ-VOUS LES LIVRES QUE VOUS AIMEZ**

**DISPONIBLES EN LIBRAIRIE**

"J'ai Lu" La collection qui choisit bien ses livres.  
\$1.75  
\$2.50  
\$3.45

Utilisez le coupon-réponse pour obtenir le Catalogue ou téléphonez à 279-4515.

**D-31-12-75**  
**POUR NOS CLIENTS ELOIGNES:**  
Ecrire à: MESSAGERIES DE L'ETOILE INC.  
8145 ST-ROBERT, MTL. P.Q.  
JE DESIRE RECEVOIR LES NOS

**NOM** .....  
**ADRESSE** .....  
**VILLE** .....  
 MANDAT-POSTE  CHEQUE ci-joint la somme de \$ .....

**petit ROBERT**  
petit ROBERT 2

# Le dragon de Bali montre les dents

Comme Barong, le dragon terrifiant mais bienfaisant, le tourisme à Bali est à la fois redouté et recherché.

Devant l'afflux des visiteurs qui, en bateau ou en jet, débarquent par milliers dans cette île de rêve, on est amené à se demander quelle influence le tourisme exerce-t-il sur la vie et la culture balinaises.

A cette question répondent trois rapports préparés par l'université Udayana de Denpasar (Indonésie) et une étude de l'UNESCO due à un anthropologue français, Gérard Francillon.

Si les rapports font ressortir certains effets positifs, le tableau qu'ils brossent est dans l'ensemble assez sombre. Le premier note en effet que Bali subit une telle transformation que l'île perdrait bientôt son attrait touristique.

Certes, à une époque profondément marquée par les médias, on ne saurait imputer au seul tourisme de masse la dégradation de certaines valeurs morales; mais le flot des visiteurs a incontestablement accéléré le mouvement. Et le rapport de regretter par "les bonnes manières, la confiance réciproque,

la fidélité, la modestie, la simplicité, l'esprit d'entraide et le désintéressement... soient désormais des choses du passé".

Bali a toujours exercé un vif attrait sur les voyageurs séduits par la beauté de l'île et la gentillesse de ses habitants. Au cours des dernières années, le Gouvernement indonésien a vu dans le développement du tourisme un atout économique majeur et, comme l'indique une récente enquête de l'Organisation mondiale du Tourisme, de très importants investissements y ont été consacrés dans le premier plan quinquennal (1969-1973).

L'agrandissement de l'aéroport international et l'amélioration du réseau routier ont permis d'atteindre les résultats escomptés. Le nombre des visiteurs à Bali est en effet passé de 11.000 en 1969, à 54.000 en 1973, tandis que l'apport des devises étrangères dans l'île sautait de 2 à 9 millions de dollars.

L'entrée de devises et l'accroissement des exportations constituent certes des avantages appréciables. Cependant, Gérard Francillon demande dans son rapport dans quelle mesure certains aménagements, comme

par  
**EUGÈNE SOCHOR**  
de l'UNESCO

le nouvel aéroport, ne se sont pas faits aux dépens de travaux comme les réseaux d'irrigation. D'autres aspects du développement touristique lui paraissent contestables: par exemple, l'utilisation de cultivateurs en qualité de guides, ou la transformation de rizières en parkings.

Dans quelle mesure le commun des mortels profite-t-il des bienfaits du tourisme, sur le plan des revenus ou des emplois? Selon M. Francillon, seuls en bénéficient ceux qui sont directement associés à l'industrie touristique: les employés d'hôtel, les guides, les antiquaires, et, jusqu'à un certain point, les musiciens et les artistes. Mais le 90 pour cent de la population qui vit dans les villages n'en tirent aucun profit.

Bali, comme le souligne l'étude de l'UNESCO, n'a jamais été réfractaire aux influences étrangères. Au contraire, l'île a

de tout temps, assimiler les éléments extérieurs, même à l'époque moderne. Témoins ces bas-reliefs sur un temple dans le nord de l'île qui montrent des officiers de l'ancienne puissance coloniale pédalant à bicyclette ou circulant en voiture. La prolifération des immeubles modernes semble moins gêner les autochtones que les touristes. Comme le souligne M. Francillon, "les Balinais ne prêtent guère attention aux tubes de néon".

**Objets de culte en guise de souvenirs**

Ce qu'ils n'acceptent pas, en revanche, c'est l'usage que l'industrie touristique fait de leur religion et la désacralisation de certains de leurs plus précieux objets de culte rabaisés au rang de souvenirs. Ils n'aiment pas que leurs temples servent de cadre à des spectacles. Dans cer-

tains villages, les habitants effectuent des rondes pour s'assurer qu'on ne vole pas dans les temples les objets de valeur.

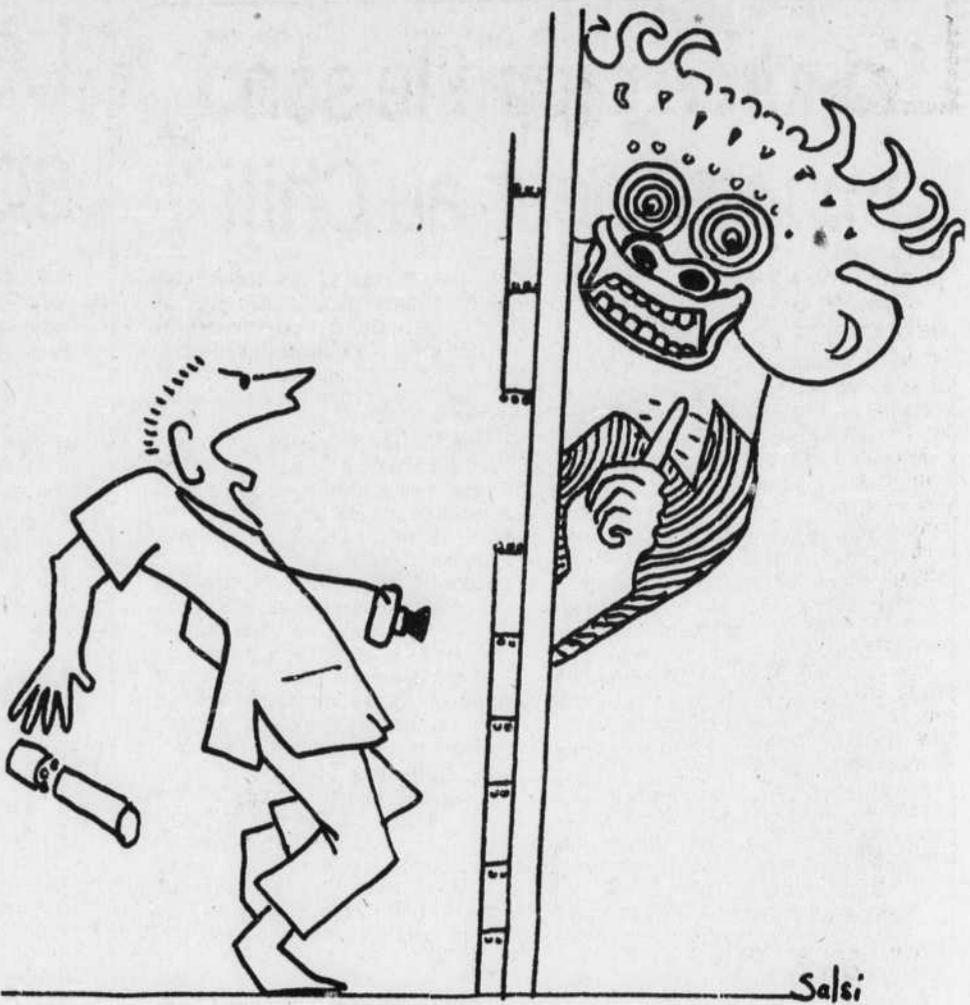
On a dit que le tourisme avait stimulé les arts et l'artisanat balinais. A lire les rapports, il est permis d'en douter. Les touristes préfèrent en effet acheter des petits souvenirs bon marché, fabriqués non par des artistes connus, mais par des paysans qui trouvent là une source de revenus supplémentaires. A un niveau plus élevé, les commandes passées par les galeries d'art visent la quantité plutôt que la qualité. Cependant, il existe un marché pour les oeuvres de qualité surtout anciennes. Pour préserver l'art balinais, un certain nombre de mesures s'imposent, telles que l'inventaire des biens culturels de l'île et l'enregistrement obligatoire de toute oeuvre d'art, sacrée ou profane, comme cela se pratique actuellement aux Philippines.

Qui faut-il rendre responsable de cette situation? Les hippies, les touristes "culturels" ou les groupes organisés? M. Francillon ne pense pas que quelques hippies éparpillés sur des kilomètres de plages aient pu faire beaucoup de mal, en dépit de leur apparence au demeurant peu balinaise. Ils sont certainement moins responsables de la dégradation des valeurs morales que les quatre salles de cinéma de Denpasar.

Plus redoutables que les hippies ou que les groupes organisés circulant à bord de cars climatisés et qui n'ont guère de contacts avec les autochtones, sont les touristes "culturels" dont l'influence est plus insidieuse.

Dans l'attente d'un flot de visiteurs encore plus important — on en prévoit 3.000 par jour en 1982 — le gouvernement indonésien a décidé d'aménager à leur intention la péninsule déserte de Nusa Dua. Cela reviendrait à couper les touristes de la population locale, mais la ségrégation serait à peine plus marquée qu'actuellement, avec le système des hôtels internationaux.

"Ségrégation: c'est à la fois un vilain mot et une réalité" dit M. Francillon, "mais les Balinais doivent faire un choix." Il semble bien que ce choix soit déjà fait. Et l'on peut espérer que Barong, le dragon de village, sera enfin apaisé.



Salsi

# D'un festin d'antan... l'autre

À Montréal, deux restaurants exploitent la richesse d'un passé historique et l'excellence d'une table déjà renommée.

Tous deux emmènent leurs hôtes dans un voyage à travers le temps.

Le Festin du gouverneur vous transporte en 1691 à l'époque où Frontenac était gouverneur de la Nouvelle-France. Le Festin du colonel ressuscite l'ambiance de la vie sociale à Montréal au terme de la guerre de 1812.

La formule est la même pour les deux restaurants: ils offrent des banquets charmants, seuls le menu et le décor changent.

La formule de restaurant historique est née de l'association de quatre membres du comité du Musée maritime militaire de Montréal. Ensemble ils ont créé Les Banquets historiques de Montréal Inc. Les Festins du gouverneur et du colonel sont à l'image de cette nouvelle tendance dans la restauration déjà populaire en Irlande, en Angleterre et en Colombie-Britannique. En effet, les banquets historiques à l'hôtel Gore de Londres et au château Bunratty de Shannon nécessitent parfois des réservations faites deux ans à l'avance.

Le Festin du gouverneur, ouvert déjà depuis 1974 dans le Vieux Fort du 16<sup>e</sup> siècle de l'île Sainte-Hélène, connaît une vogue extraordinaire.

Au son de la harpe, du clavecin et de la cornemuse, un banquet chantant du 17<sup>e</sup> siècle est servi dans un décor authentique du Québec de l'époque de Frontenac, dans une salle voûtée, éclairée au flambeau et à la chandelle, du grand château de pierre du gouverneur de la Nouvelle-France.

Le Festin du colonel, pour sa part, n'a ouvert ses portes qu'en mars 1975. Il est situé au-dessus du Café Martin, 2175, rue de la Montagne.

C'est dans une salle haute en boiseries sombres d'où pendent de beaux lustres en cristal que chaque banquet chantant est donné en l'honneur du "Traité de paix et d'amitié" signé en 1814 avec les Américains après la victoire du colonel Charles-Michel de Salaberry, commandant en chef de la bataille de Châteauguay.

Malgré le changement de période dans l'histoire, la mise en

scène est semblable pour les deux restaurants.

Le maître de cérémonie conduit d'abord ses invités à des tables de bois pouvant recevoir douze personnes. Il choisit ensuite le gouverneur (ou le colonel) et sa dame parmi l'assistance. Le gouverneur et sa dame doivent revêtir une cape tandis que le colonel doit porter une perruque de style Louis XV et s'asseoir sous le portrait de Salaberry. Le couple choisi préside les festivités par l'intermédiaire du maître de cérémonie qui quelquefois pointerait un doigt méfiant sur un hôte suspect, peut-être un "espion", lequel sera capturé aussitôt et envoyé (oh, très courte condamnation) au "cachot", d'où il sortira pour une chanson. Le vin aidant, voilà un marché intéressant.

Les deux Festins sont cependant uniques par leur savoir canadien-français. Le cocktail de bienvenue est le caribou, un mélange canadien-français de Saint-Raphaël, d'alcool fort, de clou de girofle, de fines herbes et de citron.

Au Festin du gouverneur, lorsqu'enfin vous êtes prêts à reprendre votre joyeux chemin par la maison, vous partez avec un verre de sapinette, une concoction de bière d'épinière, de fines herbes et de vodka (ce dernier élément constituant une légère entorse à la recette habituelle qui nécessite de l'alcool pur).

Au Festin du colonel, un porto velouté, que l'on pouvait déjà importer à l'époque de Salaberry, est servi en guise de digestif.

Entre-temps, vous festoyez sur un menu soigneusement conçu pour en assurer l'authenticité.

Les billets sont en vente à \$17,50 pour les deux restaurants, le tout compris.

Ils sont disponibles aux comptoirs T.R.S. au Miracle Mart, chez Simpsons, au Montreal Trust de la Place Ville-Marie et au gîtech Le festin, 1155, rue Peel, Montréal.

## télévision

■ Emissions en noir et blanc

| CBFT 2  |  |
|---|--|
| 9.10  | Ouverture et horaire   |
| 9.15  | Docteur Dolittle   |
| 9.45  | En mouvement   |
| 10.00   | Yas-Hon  |
| 10.15   | Minute Mounoute!   |
| 10.30   | Conseil-Express  |
| 11.00   | Les recettes de Juliette                                     |
| 11.30   | Rinaldo Rinaldini  |
| 12.00   | Francis aux paradis perdus                                   |
| 12.30   | Les Copacabanas  |
| 1.30  | Le Téléjournal   |
| 1.45  | Femme d'aujourd'hui  |
| 2.30  | Cinéma   |
| "Le grand ours et l'enfant" (aventures - Américain 1966)                  |  |
| 4.00  | Bobino   |
| 4.30  | Protéine   |
| 5.00  | Vivre et survivre  |
| 5.30  | "Karamoja" le nord-est de l'Ouganda                          |
| 6.00  | Ce soir  |
| 7.00  | La super série   |
| 7.30  | "L'équipe de l'Armée rouge visite les canadiens de Montréal" |
| 9.30  | Je chante pour   |
| documentaire de L'ONF réalisé lors d'un spectacle de Gilles Vigneault     |  |
| 10.30   | Le Téléjournal   |
| 10.45   | Nouvelles du sport   |
| 10.50   | Fleurs de Macadam  |
| 11.00   | Jean Pierre Ferland  |
| 11.30   | Ivy, bye bye   |
| 12.00   | Cinéma   |
| "Le petit baigneur" (comédie avec Louis de Funès - Franco - Italien 1970) |  |
| 1.30  | Cine-mut   |
| "Le mystère de la générale" (comédie avec Buster Keaton - Américain 1926) |  |

| CFCF 12   |                            |
|---|----------------------------|
| 6.00  | University of the Air      |
| 7.00  | Trouble with Tracy         |
| 7.30  | Canada A.M.                |
| 8.30  | Humper Room                |
| 9.00  | Karen's yoga               |
| 9.30  | The Community              |
| 10.00   | The Art of Cooking         |
| 10.30   | McGowan and Co.            |
| 11.00   | Délimitation               |
| 11.30   | The Joyce Davidson Show    |
| 12.00   | Finestones                 |
| 12.30   | Matinee with George Balcan |
| "The over-the-hill gang rides again" (western - 1970)             |                            |
| 2.30  | What's the Good Word       |
| 3.00  | Another World              |
| 4.00  | Celebrity dominos          |
| 4.30  | Finestones                 |
| 5.00  | It's Your Move             |
| 5.30  | The Price is Right         |
| 6.00  | Pulse                      |
| 7.00  | The Jeffersons             |
| 7.30  | McGowan and Co.            |
| 8.00  | Cinéma                     |
| "Those daring young men in their jaunty jackets" (comédie - 1970) |                            |
| 10.30   | Funny Farm                 |
| 11.00   | The CTV National News      |
| 11.30   | Pulse                      |
| 12.00   | The 12 Midnight Movie      |
| "Money from home" (comédie - Américain 1953)                      |                            |
| 2.00  | Sign-off                   |

| CFTM 10  |                          |
|--|--------------------------|
| 7.40   | Horare-Bienvenue         |
| 7.45   | Les p'tits bonhommes     |
| 8.00   | Fantasia Dédé            |
| 8.30   | A la bonne heure         |
| 10.00  | Pour vous mesdames       |
| 11.45  | Les p'tits bonhommes     |
| 12.30  | Le 10 infos              |
| 12.30  | Les Luminés              |
| 1.30   | A votre service          |
| 2.15   | Cinéma                   |
| "Une rouasse qui porte bonheur" (comédie musicale avec Elvis Presley - Américain 1965) |                          |
| 4.00   | Captaine Scarlett        |
| 4.30   | Patoche                  |
| 5.00   | Voyage au fond des mers  |
| 6.00   | Parle, parle, jase, jase |
| 7.00   | Le 10 infos              |
| 7.30   | Qui dit vrai             |
| 8.00   | Les grands productions   |
| "Le forum en folie" (comédie - Américain 1966)   |                          |
| 10.00  | La venue d'abandonne     |
| 10.30  | Les nouvelles TVA        |
| 11.00  | La couleur du temps      |
| 11.15  | Cinéma                   |
| "Propriété introuvable" (drame avec Charles Bronson - Américain 1966)                  |                          |
| 12.15  | Le 10 infos              |

| RADIO-QUÉBEC 17  |                                |
|--|--------------------------------|
| 18.00  | Cine-jeunesse                  |
| "La petite fille, le chien et le phoque" de Oile Holbom, Suède |                                |
| 20.00  | Au cœur des nués               |
| 21.15  | Mains habiles mains agiles     |
| 23.30  | D'un québécois à l'autre:      |
| Le marché Jean Talon   |                                |
| 21.00  | Au pays des luttes:            |
| Le chant grecorien   |                                |
| 23.30  | Approche: Comment fait l'amour |

| CBFT 2   |                        |
|--|------------------------|
| 9.30   | Canadian Sports report |
| 10.00  | TBA                    |
| 11.00  | The National News      |
| 11.22  | Short subjects         |
| 11.30  | New Year's             |
| 11.50  | Eye Show               |
| 1.00   | Cine-stv               |
| "Louisiana purchase" (comédie musicale - 1941) |                        |
| 2.40   | Station closing        |

| CFCF 12   |                            |
|---|----------------------------|
| 6.00  | University of the Air      |
| 7.00  | Trouble with Tracy         |
| 7.30  | Canada A.M.                |
| 8.30  | Humper Room                |
| 9.00  | Karen's yoga               |
| 9.30  | The Community              |
| 10.00   | The Art of Cooking         |
| 10.30   | McGowan and Co.            |
| 11.00   | Délimitation               |
| 11.30   | The Joyce Davidson Show    |
| 12.00   | Finestones                 |
| 12.30   | Matinee with George Balcan |
| "The over-the-hill gang rides again" (western - 1970)             |                            |
| 2.30  | What's the Good Word       |
| 3.00  | Another World              |
| 4.00  | Celebrity dominos          |
| 4.30  | Finestones                 |
| 5.00  | It's Your Move             |
| 5.30  | The Price is Right         |
| 6.00  | Pulse                      |
| 7.00  | The Jeffersons             |
| 7.30  | McGowan and Co.            |
| 8.00  | Cinéma                     |
| "Those daring young men in their jaunty jackets" (comédie - 1970) |                            |
| 10.30   | Funny Farm                 |
| 11.00   | The CTV National News      |
| 11.30   | Pulse                      |
| 12.00   | The 12 Midnight Movie      |
| "Money from home" (comédie - Américain 1953)                      |                            |
| 2.00  | Sign-off                   |

| JEUDI  |                           |
|--|---------------------------|
| CBFT 2   |                           |
| 9.10   | Ouverture et horaire      |
| 9.15   | Saturnin, le petit canard |
| 9.30   | Les aventures de          |
| Chaperronnette à pois  |                           |
| 10.00  | Parle, parle, jase, jase  |
| 10.15  | Minute Mounoute!          |
| 10.30  | Conseil-Express           |
| 11.00  | Les recettes de Juliette  |
| 11.30  | Cher Pauline              |
| 12.00  | Skippy, le kangourou      |
| 12.30  | Don Quichotte             |
| 2.30   | Cinéma                    |
| "Parade" (spectacle de variétés Français 1973)                 |                           |
| 4.00   | Bobino                    |
| 4.30   | Le Téléjournal            |
| 5.00   | Cassio                    |
| 5.30   | Le monde en liberté       |
| 6.00   | Le Noël de Marie-Rose     |
| 6.30   | Le Téléjournal            |
| 6.30   | Voyez du Nord en          |
| 7.00   | Le Robinson suisse        |
| 7.30   | Le travail à la chaîne    |
| 8.00   | Les grands films:         |
| "La chaudière sous la mer" (science-fiction Américain 1974)    |                           |
| 9.30   | Ivy, bye bye              |
| 10.30  | Le Téléjournal            |
| 10.40  | Cinéma                    |
| "Les riches familles" (comédie dramatique - Américain 1967)    |                           |
| 12.15  | Cine-Nuit                 |
| "Cinderella" (ballad réalisé par Tom Shilling - Allemand 1969) |                           |
| 1.30   | Fin des émissions         |

| RADIO-QUÉBEC 17  |                                |
|--|--------------------------------|
| 18.00  | Cine-jeunesse                  |
| "La petite fille, le chien et le phoque" de Oile Holbom, Suède |                                |
| 20.00  | Au cœur des nués               |
| 21.15  | Mains habiles mains agiles     |
| 23.30  | D'un québécois à l'autre:      |
| Le marché Jean Talon   |                                |
| 21.00  | Au pays des luttes:            |
| Le chant grecorien   |                                |
| 23.30  | Approche: Comment fait l'amour |

| CBMT 3 |   |
|--------|---|
| 9.30   | Friendly Giant  |
| 9.45   | Mon ami   |
| 10.00  | Camera Twelve   |
| 10.30  | Mr. Dressup   |
| 11.00  | Sesame Street   |
| 12.00  | The Bob McLean Show   |
| 12.55  | CHU News  |
| 1.00   | Love American Style   |
| 1.30   | The Larry Solway Show                                       |
| 2.00   | All in the Family   |
| 2.30   | The Edges of Night  |
| 3.00   | Take Thirty   |
| 3.30   | Celebrity Cooks   |
| 4.00   | Forest Rangers  |
| 4.30   | Commun up Rosie   |
| 5.00   | Nie and Pie   |
| 5.30   | The Partridge Family  |
| 6.00   | The City at Six   |
| 7.00   | Super series '76  |
| 7.30   | L'équipe de l'Armée rouge visite les Canadiens de Montréal" |

| CFTM 10  |                          |
|--|--------------------------|
| 7.40   | Horare-Bienvenue         |
| 7.45   | Les p'tits bonhommes     |
| 8.00   | Fantasia Dédé            |
| 8.30   | A la bonne heure         |
| 10.00  | Pour vous mesdames       |
| 11.45  | Les p'tits bonhommes     |
| 12.30  | Le 10 infos              |
| 12.30  | Les Luminés              |
| 1.30   | A votre service          |
| 2.15   | Cine-jeu:                |
| "Pauvre Poiss" (comédie avec Louis de Funès - Français 1963) |                          |
| 4.00   | Bobino                   |
| 4.30   | Patoche                  |
| 5.00   | L'homme de fer           |
| 5.30   | Parle, parle, jase, jase |
| 7.00   | Le 10 infos              |
| 7.30   | Kojak                    |
| 8.30   | Cinéma                   |
| "Les plaisirs de Penelope" (comédie - Américain 1966)        |                          |

## cinéma

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Hindenburg" 12.20, 2.40, 4.55, 7.10, 9.30

ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-2313 "Swept away" 7.10, 9.10

AVENUE: 1224 ave. Greene Westmount 937-2747 "Dog day afternoon" 12.15, 2.30, 4.45, 7.00, 9.20

BEAVER: 5117 avenue du Parc 844-1932 "Matinee wives" 12.00, 2.50, 5.45, 8.35, "Carny Girl" 1.30, 4.20, 7.15, 10.50

BERRY: 1299 St-Denis 288-2115 "Le retour de la panthère rose" 2.15, 6.00, 9.45 "Les centaures" 12.30, 4.15, 8.00

BLOU: 3030 Papineau 527-9111 "La sexualité chez les adolescents" 1.00, 4.00, 9.45 "Vacances sans moult" 2.25, 5.25, 8.30

BONAVENTURE: 1 Place Bonaventure "Walfout were mad" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00

CANADIEN: 1200 Ste-Catherine E. 525-6600 "Cité de la violence" 1.00, 5.00 "La grande bouffe" 2.50, 7.00

CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-2685 "Les dents de la mer" 12.10, 2.20, 4.50, 7.10, 9.35

CHATELAIN: 1590 St-Denis 845-3322 "L'important c'est d'aimer" 12.10, 2.30, 4.45, 7.10, 9.35

CINEMA 76 ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Hélicoptère" 12.10, 2.20, 4.50, 7.10, 9.30

CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 496-7395 "Hustle" 12.45, 2.55, 5.00, 7.10, 9.20

CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Funny Lady" 11.15, 1.35, 9.30

DAUPHIN: 2296 Beaubien E. 721-6060 (Salle McLaren) "Le téléphone rose" 7.20, (Salle Verrin) "Le vent fual" 7.20, 9.30

DE LAURIE: 4255 Jean-Talon E. 725-7000 "Supermen contre amazones" 12.00, 3.15, 6.30, "Django delle Sartana" 1.40, 4.55, 8.10

FLEUR DE LYS: 8585 Ste-Catherine E. 288-3303 "Supermen contre amazones" 12.00, 3.15, 6.30, "Django delle Sartana" 1.40, 4.55, 8.10

KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9707 "Snow white and the 7 dwarfs" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00

MERCURE: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "Mandingo" 7.30 et "Paul et Michelle" 6.00, 11.00

MONKLAND: 5505 Monkland, 484-3879 "The mystery of a million dollar hockey puck" 1.10, 4.40, 8.45, 9.30

OUTRIMONT: 1248 Bernard O. 277-4145 "Hélicoptère"

PALACE: 608 Ste-Catherine O. 866-6991 "Killer éric" 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.10

PARISIEN: 698 Ste-Catherine O. (Salle 1) "Man who would be king" 12.25, 2.40, 5.00, 7.20, 9.40 (Salle 11) "From beyond the grave" 1.05, 3.10, 5.15, 7.25, 9.30 (Salle 111) "La grande bouffe" 12.55, 3.00, 5.05, 7.05, 9.10 (Salle IV) "Hustle" 12.45, 2.55, 5.00, 7.10, 9.20 (Salle V) "Story of O" 12.40, 2.45, 4.50, 6.55, 9.00

PIERROT: 1590 St-Denis 845-3322 "Festival Sergio Leone" - 4 films

PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4225 "Lucky lady" 7.15, 9.15

# La Bulgarie, pays des roses et des centenaires

**SOFIA** — La Bulgarie, située au centre des Balkans et voisinant avec la Roumanie au nord, la Mer Noire à l'est, la Turquie et la Grèce au sud, la Yougoslavie à l'ouest, est principalement agricole.

Mais un pays agricole avec tout ce que cela peut offrir de charmes bucoliques au visiteur amoureux de la nature.

Celui-ci, tout au long des routes sinueuses qui relient Sofia, la capitale, aux villes de Plovdiv, Tirnovo, Gabrovo et Varna, y découvrira des vergers, des champs de roses et des vignobles à perte de vue. Ils ne s'estompent que pour faire place à la chaîne de montagnes de Balkans qui a donné son nom à la péninsule entière et qui procure des panoramas d'une majesté grandiose.

Même le bord des routes est planté d'arbres fruitiers. Les voir en avril quand les abricotiers, pêcheurs, cerisiers, pommiers et poiriers y sont en fleurs donne le ton à une véritable symphonie pastorale restée pure, sans l'ombre d'une affiche publicitaire ou d'une buvette au néon criard.

## Des roses partout

Pourtant, le meilleur moment pour voir la Bulgarie reste en-

ciement. Il faut récolter trois tonnes et demie de fleurs pour fabriquer deux livres d'essence, dont le prix est alors plus élevé que sa quantité égale en or.

Les roses de la Vallée sont blanches ou roses, mais ne sont pas les roses de culture telles que nous avons l'habitude de les voir. Ce sont en réalité des roses de Damas, une espèce de rose trémière, plus éphémère et moins décorative que les roses dont Pierre-Joseph Redouté a si merveilleusement dessiné l'anatomie.

La cueillette — ici synonyme de festival — s'en fait dès la fin mai jusqu'au début de juin. Elle doit s'effectuer la nuit, plus précisément de trois heures du matin jusqu'à neuf heures.

Car pour produire un bon extrait, il faut que les pétales soient encore imbibés de ro-

## La Mer Noire

En plus de ses charmes campagnards et rustiques, la Bulgarie propose les attraits de ses plages de la Mer Noire, qui ne sont qu'à 50 minutes de vol de Sofia.

Du temps des Grecs, la Mer Noire s'appelait le Pont-Euxin, nom qui veut dire "hospitalier" en grec.

Là, à partir de Varna et en descendant jusqu'à Burgas, s'étale une succession de plages immaculées au sable fin et doré. Des dunes, des forêts et des parterres de roses en agrémentent l'uniformité.

A certains endroits les plages s'étendent sur deux ou trois milles de long.

Un vaste réseau hôtelier y offre ses services à des prix extrêmement modiques. Même si le confort n'est pas toujours en rapport avec nos standards de Nord-américains gâtés, le site lui-même et les agréments de la vie au grand air font rapidement oublier cette légère lacune.

Varna, troisième ville de Bulgarie, est la plus connue des vil-

lages de la Mer Noire, qui ne sont qu'à 50 minutes de vol de Sofia. Du temps des Grecs, la Mer Noire s'appelait le Pont-Euxin, nom qui veut dire "hospitalier" en grec.

Non loin de là s'étale la plage de Batchik, autrefois appelée Dionysopolis par les Grecs parce qu'ils pouvaient voir, de la mer, les vignobles de ses co-

## De l'art à l'humour

Si les oeuvres d'art vous attirent, visitez Sofia à pied. Elle se donne un air tranquille, sans brouhaha, sans trafic exagéré. On la dirait sage, comme son nom qui veut d'ailleurs dire "sagesse" en grec. Par contre, elle a la coquetterie de s'entourer de

par  
**MONIQUE NUYTEMANS**  
collaboration spéciale

sons centenaires, en pierre et en bois, de style typiquement bulgare.

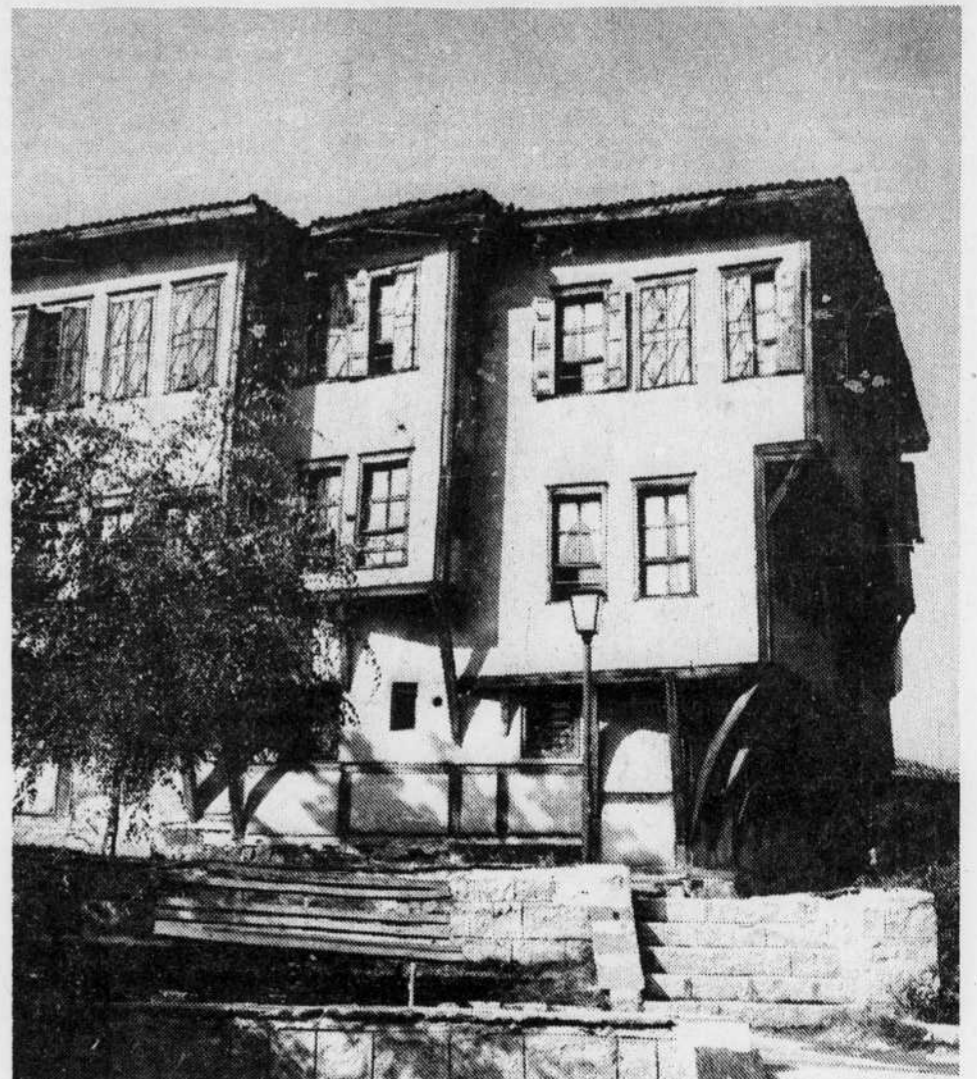
Si vous avez l'âme d'un archéologue, allez à Tirnovo, ville qui ressemble à Istanbul. Vous aurez l'occasion d'y arpenter les vestiges d'une ville romaine et vous pourrez même y ramasser des débris de céramique datant du début de notre ère.

Et si vous aimez rire, arrêtez-vous à Gabrovo, la ville de l'humour. Jumelée à Aberdeen, en Ecosse, cette ville se pare d'un musée en plein air qui illustre, de façon on ne peut plus claire, le caractère grippe-sous pour lequel ses citoyens sont réputés.

## Et les centenaires

La simplicité de la cuisine bulgare n'étonnera plus après la visite d'autres pays de l'Est. Mais l'aliment de qualité exceptionnelle en Bulgarie est son yaourt (on écrit aussi: yogourt, yoghourt, yohourt), qu'on dit être le meilleur au monde et qui se mange sous toutes les formes. Mélangé à la soupe, sur une entrée, accommodé avec le plat principal, comme dessert bien sûr, et même comme remède contre les lendemains de la veille!

C'est également à ses qualités thérapeutiques qu'on attribue le fait qu'il ait autant de centenaires en Bulgarie. On en trouve, en effet, plus ici que dans tout autre pays du monde. Au dernier décompte, ils étaient au nombre de 540, ce qui est très respectable pour un pays de 8 millions d'habitants. Et tous sont unanimes à affirmer que c'est à cause du yaourt, tout en faisant de légères concessions au climat, au "slibovika" (alcool de prunes), à l'ail et à la vie rupestre dépourvue des tracas de la ville.



La maison où séjourna Lamartine à Plovdiv, ville-musée de la Bulgarie.

Car c'est dans les campagnes bulgares que vivent les centenaires. Et c'est également là que se prépare le meilleur yaourt au monde. Il est très différent de celui que nous connaissons. Il est, là-bas, beaucoup plus consistant, plus onctueux et a aussi un goût plus prononcé.

Mais il est avant tout un antibiotique naturel. Aussi, le visi-

teur en Bulgarie peut-il être assuré, pour peu qu'il en mange, de ne pas subir les effets de la crampe aussi appelée la "Turista".

Si au point de vue gastronomique la Bulgarie ne gagnera jamais de grand prix, il reste que si vous aimez le yaourt vous ferez un festin de chaque repas. Sans parler que vous pourriez bien, à la fois, ajouter quelques

instants précieux à votre vie... comme le font, depuis des siècles, les centenaires bulgares!

Pour se rendre à Sofia, le 747 d'Air France vous transporte jusqu'à Paris. De là, la compagnie française peut assurer la liaison avec la capitale bulgare, pourvu que vous voyagiez en saison (de mai à septembre). Sinon, la compagnie aérienne Balkan Airlines fait la navette Paris-Sofia, trois fois par semaine.



La plage des Sables d'Or est l'une des plus célèbres de la Mer Noire.

core la fin de mai, quand les rosiers sont en fleurs. Car la Bulgarie est le pays des roses. Il y en a partout: le long de la mer, sur les boulevards, devant les hôtels, les gares, les aéroports, sans oublier, bien sûr, la très célèbre Vallée des Roses.

Située à l'est de Sofia, cette vallée s'étend à perte de vue — depuis Kazanluk jusqu'à Koznitsa — formant de douces collines embaumées qui s'arrêtent de justesse au bord de la route, pour ensuite se perdre et se confondre au pied de la chaîne des Balkans.

Mais ces roses ne s'offrent pas à l'oeil uniquement pour le plaisir de la vue et de l'odorat, ni pour tenter la palette de l'artiste. Elles sont au contraire très utiles et ont un usage apprécié des femmes: ces roses produisent, en effet, un extrait qui sert de fixatif aux parfums.

Cet extrait ne s'obtient pas fa-

Le climat bulgare se prête particulièrement bien à la culture de la rose de Damas. Cette plante exige du froid en hiver, de la chaleur en été, un sol sablonneux, et doit être protégée du vent. Toutes ces exigences semblent avoir été remplies dans la Vallée des Roses, qui produit 90% de toute l'essence de roses au monde.

Kazanluk est la ville principale de la Vallée où l'on cultive également la lavande, la menthe et l'encens (plante étherique).

Dans cette région on découvre aussi quantité de tombeaux thraces. Ressemblant à de vastes taupinières, ils rappelleront qu'autrefois la Thrace était une contrée grecque, et qu'elle se situait dans ce qui est aujourd'hui le sud-est de la Bulgarie. Les Thraces étaient des gladiateurs et possédaient, déjà mille ans avant J.C., une civilisation fort avancée.

les du littoral bulgare. Fondée au IV<sup>e</sup> siècle avant J.C. par les Argonautes venus de Milet, en Asie mineure, elle s'appela d'abord Odessos.

Toute la région de Varna est alimentée des sources minérales qui promettent de guérir tout... sauf les peines d'amour. Pour celles-là, un plongeon dans la piscine chaude et sulfureuse de Drouchba suffira: le choc de cette eau chaude et son goût âcre vous traumatisent pour le restant du voyage. Pourtant, on dit que c'est suprême pour les reins!

En continuant la visite des plages, on fait la connaissance de Zlatni Pyassatsi et de Slatech Briag... (prononcez: Sables d'Or et Plage de Soleil!)

C'est aux Sables d'Or qu'ont lieu plusieurs rencontres internationales. Précisément à l'hôtel International qui dispense un confort digne des grands hôtels européens et même le petit extra qui consiste à avoir un buste de Maillol dans le hall d'entrée et une piscine intérieure alimentée en eau minérale.

On visite également Albena, plage nommée d'après une belle

beaucoup de verdure. Le long des larges avenues plantées de platanes et de maronniers, on ne voit que parcs, roses et verdure, avec ici et là des maisons d'appartements qui semblent vouloir se cacher et s'excuser de la place qu'elles prennent.

Le point de mire de Sofia est sa cathédrale Alexandre-Nevisky. A plusieurs dômes accusant une forte influence byzantine, la cathédrale est auréolée d'or pur. Deux dômes en sont entièrement recouverts.

Dans la crypte sont exposées, dans un cadre de marbre et de voûtes circulaires, les plus belles icônes du pays.

La plupart d'entre elles datent du Moyen-Age et sont fortement influencées par l'art ottoman qui prévalait à l'époque. En les admirant, on croit revoir les fresques de Sainte-Sophie d'Istanbul: même yeux noirs, profonds, cernés, maillés; mêmes visages ascétiques, longs et tragiques, même élégance sobre du geste.

Si vous êtes sentimental, Plovdiv, la ville où Alphonse de Lamartine séjourna, vous enchantera par ses petites rues tortueuses bordées de délicieuses mai-

## Le massif des Basses Tatras épine dorsale de la Slovaquie

**POPRADE** — Les Basses Tatras de la Tchécoslovaquie, montagnes qui s'étendent sur une longueur de 50 milles, sont l'épine dorsale de la Slovaquie, région qui englobe le tiers du pays oriental.

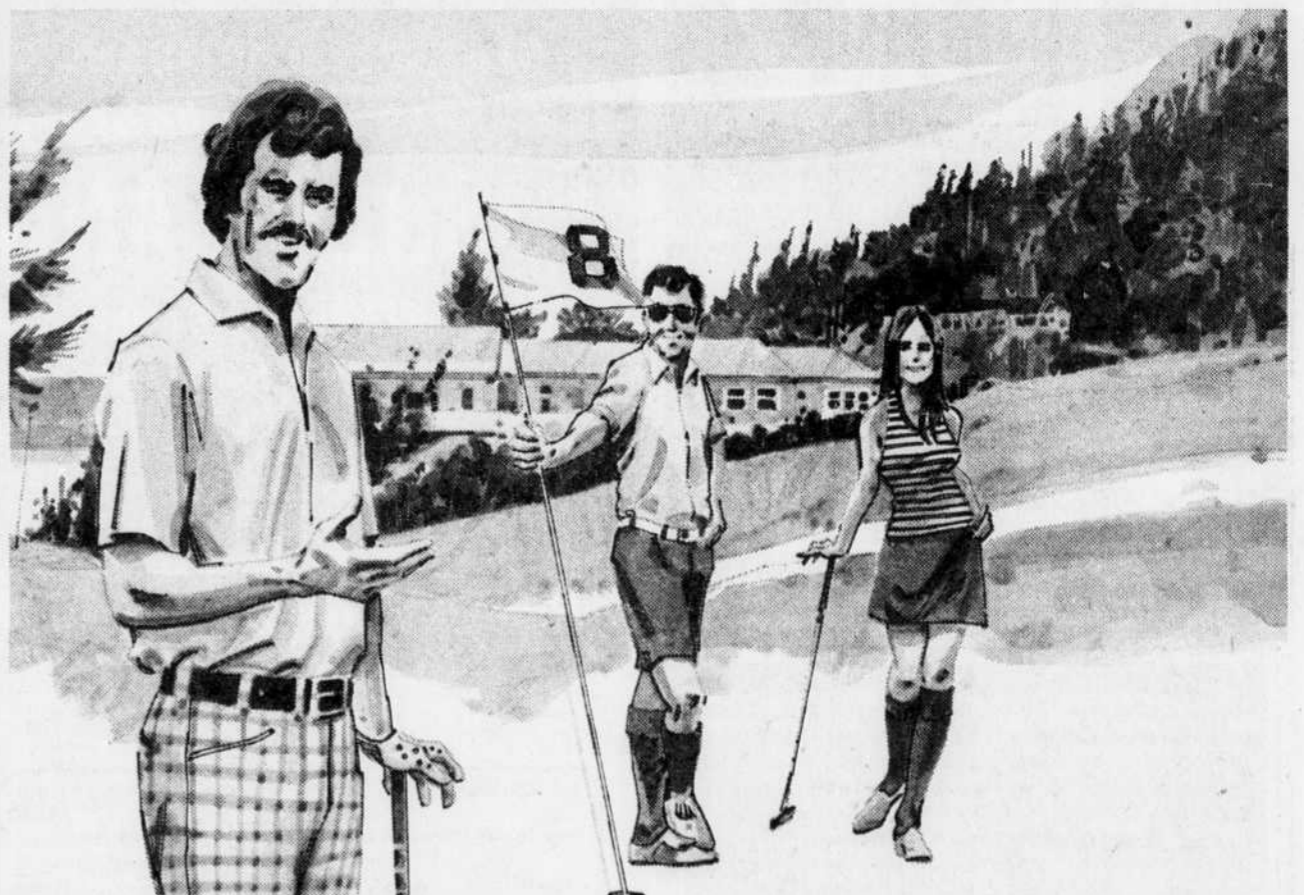
Cette chaîne montagneuse qui va d'est en ouest, constitue la ligne de partage des eaux de deux des plus grandes rivières de la Slovaquie, le Vah et le Hron. Les plus hauts sommets atteignent 6,500 pieds; par contraste avec les formations rocheuses des Hautes Tatras qui s'élèvent à plus de 8,500 pieds au-dessus de la mer, ces montagnes sont en majeure partie plus boisées et arrondies, ce qui leur donne un aspect digne et calme.

Les visiteurs sont tout particulièrement attirés par le parc naturel de la vallée de Demanova, l'étroit vallon de la rivière Demanova aux formations rocheuses bizarres dans une forêt pour la plupart peuplée de sapins, la grotte de pierres sulfureuses de Slobod unique au monde, celle de glace du Dragon à l'entrée de la vallée, et la

station balnéaire de Jasna. La grotte Slobody (Liberté) fut découverte en 1921 et reçut ses premiers visiteurs trois ans plus tard. Plus de 200,000 touristes ont visité la grotte l'année dernière.

Jasna n'a acquis sa réputation de station touristique que depuis 20 ou 25 ans, mais c'est aujourd'hui le paradis des sportifs, particulièrement en hiver. Les skieurs en sont particulièrement enthousiastes. Jasna est relié au sommet Chopok par un téléférique, et ces lieux sont le site de compétitions de ski pleines d'attractions, dont la plus connue est le championnat international pour le grand prix des grottes de la Demanova.

La faune des montagnes comprend l'ours brun, qui est une rareté en Europe de nos jours. Les rivières abondent en truite et le cours supérieur du Vah abrite ce que les Slovaques appellent "la reine de nos rivières", le poisson vorace du Danube hucho-hucho, sorte de perche-brochet réputé pour sa chair délicate.



**"Je suis un golfeur moyen. Mais lorsque je joue aux Bermudes, j'ai l'impression que je pourrais me mesurer à Jack Nicklaus!"**

"Depuis cinq ans déjà, je prends des vacances de golf aux Bermudes. Il me semble que je joue mieux là que partout ailleurs. Je suis plus détendu, peut-être. Il y a neuf parcours différents aux Bermudes. Certains d'entre eux ont des trappes d'eau... c'est l'Océan Atlantique! Pendant que je suis au golf, Berthe magazine et se dore au soleil et découvre des endroits charmants, à bicyclette. Pour nous, les Bermudes, c'est merveilleux. Nous sommes très fiers de nos magnifiques parcours

de golf. En fait, aux Bermudes, on trouve la plus grande concentration de terrains de golf par mille carré au monde. En ce moment, c'est la saison idéale aux Bermudes. Pour le golf, la voile, le tennis, la détente.

Appelez votre agent de voyage ou postez le coupon ci-dessous et nous vous ferons parvenir une pochette de renseignements utiles sur les Bermudes.

Ce sera sûrement le début d'une amitié chaude et durable entre nous.

MD-7-75

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

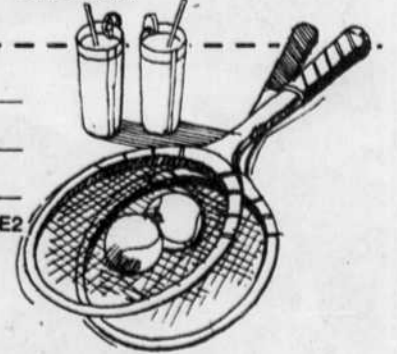
Ville: \_\_\_\_\_ Province: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_

Postez à: Département du tourisme des Bermudes, 2 Bloor Street West, Toronto, Ontario M4W 3E2

**Les Bermudes**  
La douceur de vivre

VOYAGES  
**TRAVELAIDE**  
1010 ouest, Ste-Catherine — Métro Peel, 861-7272

Plaza St-Hubert  
273-7755  
Place Longueuil  
679-3777  
Centre Laval  
688-5310  
Rue Saint-Denis  
845-8225  
Permis # 50281



**TARIFS AÉRIENS RÉDUITS**  
**MONTRÉAL - PARIS**  
DU 13 MAI AU 24 SEPTEMBRE 1976

Grâce aux tarifs

**ABC Econair d'Air Canada,**  
vous pouvez aller à Paris à tarif très réduit.

**DÉPART DE MONTRÉAL** tous les jeudis  
et vendredis du 13 mai au 24 septembre.

**DURÉE DU VOYAGE** de 23 à 58 jours  
PRIX de **\$299, \$369**

**CONDITIONS:** — acompte versé au plus tard 60 jours  
avant le départ  
— paiement final au plus tard 45 jours  
avant le départ.

**DEMANDEZ NOTRE DOCUMENTATION**  
avec toutes les dates de départ et retour et le détail  
des conditions.

Les réservations sont urgentes; dès février tout sera  
vendu.

**VOYAGES**  
**ANDRÉ MALAVOY INC.**  
1255, rue Université, suite 1220  
TéL: 861-2485  
Montréal, Qué. H3B 3W9  
Permis No 75-01-50430  
"La maison aux milliers de références"

Pierre David présente  
Une Sélection des Films Mutuels

Philippe Noiret  
Romy Schneider

## Le vieux fusil

Un film de Robert Enrico

Salle Renaud 1er et 2 janvier  
ouvert toute la journée

14 ANS

Salle McLean MIREILLE DARC 14 ANS

BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6000 "LE TÉLÉPHONE ROSE"

LE THÉÂTRE DES PISSENLITS AU T.N.M.



Les enfants qui verront "Les ballons enchantés" rencontreront cet imposant et merveilleux personnage issioula et la jolie Fleur de Lotus, (Lyne Lamarche) lors d'un voyage dans une Chine de rêve. D'autres merveilleuses les attendent... Les ballons enchantés sont présentés au TNM les 2-3-4 janvier à 14 h 00.

(publi-reportage)

théâtre du rideau vert

Mardi au samedi 20h.  
Dimanche 19h.  
Relâche le 1er janvier

## Comédie musicale

# noe

Avec EDGAR FRUITIER  
RÉNE GAGNON  
ANNE CARON  
MARC HEBERT  
GUY VAUTHIER  
DANIEL SIMARD  
GINETTE BELLAVANCE  
VERONIQUE LE FLAGUAI

DIALOGUES ET CHANSONS  
CLAUDE SAUVÉ  
MUSIQUE  
GINETTE BELLAVANCE  
MISE EN SCÈNE  
GILBERT LEPAGE

Decor RAYMOND CORRIVEAU  
Costumes FRANÇOIS BARBEAU  
Choregraphie CYNTHIA HENDRICKSON

Renseignements: 844-1793  
Metro Laurier, sortie Gilfoyle — 4664, rue Saint-Denis

Pour le petit écran

# Viola Léger reprend la Sagouine par les cornes!

Rencontrée brièvement entre deux spectacles de "La Sagouine II" à Jonquières, Viola Léger, enveloppée dans une magnifique fourrure, arbore un large sourire et semble pour le moins heureuse.

Avec l'accent acadien proche de son personnage et tout aussi attachant, elle se raconte le plus simplement du monde: "Bien que née à Fitchburg, dans le Massachusetts, je suis Acadienne. Quand on a un père du nom de Léger, une mère Leblanc, un grand-père Léger du nom de Gallant et une grand-mère Leblanc née Gaudet, on ne peut être qu'Acadienne. Mes parents et mes ancêtres sont originaires de Shédiac et de Barrachois. Etre Acadien, c'est de race, de sang. Car on a été déporté depuis longtemps. Il y avait alors à Fitchburg, parmi de très nombreuses familles d'origine française, une assez importante colonie acadienne. Un ghetto acadien.

Et d'ajouter: "A 18 ans, je suis retournée en Acadie plus précisément à Moncton, au Nouveau-Brunswick, où j'ai poursuivi mes études: cours classique, école normale, études universitaires. Et je suis devenue maîtresse d'école. J'ai enseigné 13 ans. J'ai toujours été intéressée à faire du théâtre avec les étudiants. A un moment, j'envisageais d'enseigner les langues (français et anglais). Mais dans l'impossibilité de me consacrer aux langues et au théâtre, je choisis donc le théâtre et je me spécialisai en éducation théâtrale. A cette époque, je n'avais jamais joué publiquement mais toujours au niveau amateur."

Il faut dire ici que "La Sagouine" a été présentée tout d'abord à la radio, au poste CBAF de Radio-Canada à Moncton, en tranches de 15 minutes par semaine et que c'est son auteur, Antonine Maillet, qui lisait ses propres monologues.

Et Viola Léger de poursuivre: "Les Acadiens ont beaucoup apprécié cette émission. J'étais une amie de longue date d'Antonine Maillet. J'étais à Paris où elle m'a fait parvenir le texte et m'a demandé si je voulais interpréter le personnage de "La Sagouine" devant 150 invités à l'occasion du lancement du volume. La chance a alors passé pour moi.

Trois ans auparavant, je n'aurais pas été prête. Le petit auditoire a tellement aimé cela

que l'idée nous est venue de monter un spectacle qui fut présenté d'abord une quarantaine de fois à travers l'Acadie. Les Québécois de passage, vivement conquis, ont insisté pour que "La Sagouine" vienne au Québec. Et puis ça s'est enchaîné: représentation à l'université Laval, à l'université de Sherbrooke, puis aux lundis du RideauVert à Montréal, les nombreuses saisons à ce théâtre, les tournées, jusqu'à Paris, plus de 400 représentations et, enfin, une centaine de spectacles de "La Sagouine II".

Parlant du personnage, elle ajoute: "En dehors de la scène, je ne suis pas "La Sagouine" mais je suis bien avec elle. Je lui ai donné ce que j'étais. Il faut donner ce que l'on est."

Après l'extraordinaire carrière à la scène que l'on sait, "La Sagouine" va faire enfin son entrée à la télévision de Radio-Canada à compter du jeudi 8 janvier à 22 h et ce, durant 16 semaines, soit jusqu'au 22 avril. Personnifiée par sa seule et unique interprète, Viola Léger, qui, jusqu'à maintenant, n'a jamais joué d'autre rôle en public, cette série télévisée est susceptible d'intéresser un vaste auditoire.



Viola Léger dans "La Sagouine", pièce célèbre d'Antonine Maillet que le réalisateur Jean-Paul Fugère a adaptée au petit écran et que les téléspectateurs de Radio-Canada pourront voir à compter du 8 janvier.

## Distrait? Vite, un livre...

Distrait comme toujours, votre homme — celui de votre vie — a négligé ses amis et les vôtres par-dessus tout. Pas de pique surtout, et n'allez pas investir vos économies (s'il en reste!) dans les chocolats et les breloques. Restez calme et allez fouiner chez le libraire.

A une féministe, offrez Femmes du Vietnam d'Arlene Eisen Bergman, ou encore, Le satellite de l'amande de Françoise d'Eaubonne, deux livres parus aux éditions des Femmes que les enfants sauront remettre au pas en 1976, l'Unesco ayant décerné que leur temps était venu! A un amateur de best-sellers, offrez Bank d'Arthur Hailey

(Albin Michel), l'auteur de ce roman-film qu'est "Airport" et qu'on décrit volontiers (sans gêne) comme le "best-seller no. 1 aux U.S.A.

Ceux qui sont férus de littérature étrangère s'avoureront certainement Memed le mince, un roman du Turc Yachar Kemal, paru chez Gallimard dans la collection du monde entier.

Côté science-fiction, les amateurs d'insolite auront énormément de plaisir à lire Sécheresse (1965) de l'anglais J.G. Ballard (Casterman). Sans contredit, l'un de ses plus beaux romans. Dans la veine science-fiction, mentionnons également un nouveau-né de Jean Dutourd

intitulé 2024 et qui nous fait découvrir un Paris aussi insolite que triste.

Dans la collection Sœurs froides, chez Denoël, un ami amateur de romans policiers vous remerciera chaleureusement de lui avoir offert le dernier Boileau-Narcejac intitulé La tempe.

Et puis, à un neveu en pleine crise d'adolescence, on offrira les trois tomes des "Souvenirs d'enfance" de Marcel Pagnol: La gloire de mon père, Le château de ma mère et Le temps des secrets, volumes parus dans cette collection de prestige qu'est "1,000 soleils", chez Gallimard.

## Sartre et le Russe

MOSCOU (Reuter) — Présenté comme un champion du mouvement pour la paix dans la dernière édition de la Grande encyclopédie soviétique, Jean-Paul Sartre est qualifié d'intellectuel confus dans la nouvelle édition qui vient de paraître. Une colonne et demie est consacrée à l'écrivain français

dans le 22e volume de la troisième édition de cet ouvrage de référence officiel. L'encyclopédie rend justice à l'influence de Sartre dans la vie intellectuelle en France et dans le monde.

Mais l'article, signé S.I. Vielikovsky, affirme que l'évolution de sa pensée est "marquée par de brusques oscillations entre un libéralisme démocratique et un extrémisme radical de gauche."

"Toutes les tentatives de Sartre pour combler l'écart entre l'homme inspiré et le monde matériel ont montré le caractère inconsistant de son projet de construire un enseignement sur la personnalité individuelle à partir du marxisme."

Sartre a été "critiqué par les marxistes de manière répétée," affirme la Grande encyclopédie. La précédente, publiée en 1955, disait de lui que, "trionphant de la notion de la solitude de l'homme," il "devient un combattant de plus en plus actif pour la paix et contre l'impérialisme et la réaction."

La bibliographie des œuvres de Sartre présentée dans la nouvelle encyclopédie ne mentionne qu'une seule édition russe de son œuvre dramatique.

Parmi les autres ouvrages mentionnés, seule "les mots" a été traduite en russe, dit l'article.

## Le choix des critiques américains

NEW YORK (AFP) — "Nashville", la fresque de Robert Altman sur l'Amérique contemporaine vue à travers le monde de la "country music", a été désignée mardi meilleur film de l'année 1975 par la Société nationale des critiques cinématographiques américains (National Society of Film Critics).

Les vingt critiques représentant les plus importantes publications des Etats-Unis ont encore attribué trois prix spéciaux à "Nashville", l'un au metteur en scène Robert Altman et les deux autres à Henry Gibson et Lily Tomlin comme meilleurs acteurs de l'année dans un rôle complémentaire.

La française Isabelle Adjani a été élue meilleure actrice de l'année pour sa performance dans "l'histoire d'Adèle H." de Truffaut, qui vient de sortir à New York.

CENTRALE D'ARTISANAT DU QUÉBEC  
1450, rue ST-DENIS

# SOLDE ANNUEL

du 29 décembre jusqu'au 15 janvier

REDUCTION DE 20% SUR TOUTE LA MARCHANDISE  
AU 1450 ST-DENIS

Station métro BERRI-DEMONTIGNY  
Sortie St-Denis

## Bonne et Heureuse Année à tous nos clients

Mercredi: Relâche

un film explosif — FRANCE 75 — insolence et originalité — stupéfiant — L'EXTRÊME

un coup de poing visuel — tout y est, le rythme, les acteurs parfaits, la violence — 18 ANS Adultes

Que se passera-t-il quand les sociétés multinationales de produits chimiques auront persuadés les gouvernements de legaliser la drogue

# France 75

société anonyme

réalisation avec MICHEL BOUQUET et la participation de ALAIN CORNEAU ALLYN ANN Mc LERIE FRANCIS BLANCHE

Cinéma 7art  
722 0302  
3180 rue BÉLANGER

Judi: 3:20 — 5:25 — 7:30 — 9:30  
Vendredi: 7:30 — 9:30

"Aucune actrice française n'aurait accepté de faire ce que je fais dans "L'important c'est d'aimer". J'en prends physiquement plein la gueule et, croyez-moi, à mon âge, 36 ans, ce n'est pas drôle. Quelle comédienne en France aurait accepté de figurer dans des scènes aussi salaces? Quelle comédienne aurait accepté de jouer mal maquillée, enlaidie, vieillie, salie par la vie? J'ai dit oui parce que le rôle et le scénario recelaient de formidables possibilités, et je crois que je ne me suis pas trompée. On m'a dit que c'était mon meilleur travail depuis que je fais du cinéma, et je le crois. Mais j'ai souffert."

— Romy Schneider

# L'important c'est d'aimer

ROMY SCHNEIDER  
FABIO TESTI JACQUES DUTRONC

18 ANS Adultes

UN FILM D'ANDRZES ZULAWSKI

CHEVALIER  
1590 rue St-Denis 845 3222  
12.10-2.30-4.45-7.10-9.35

## la boîte à échos

Le groupe Lumen Québec, en collaboration avec le département d'arts plastiques et visuels du Centre Saïdy Bronfman, présentera une exposition intitulée Luminescence, du 15 janvier au 16 février. Le groupe Lumen Québec regroupe onze sculpteurs de l'UQAM, qu'ils soient professeurs ou anciens étudiants.

Le dernier long métrage de Thomas Vámos, La fleur aux dents, sera présenté en première mondiale à la télévision de Radio-Canada, le 14 janvier à 20 h. Tourné à l'automne dernier, ce film produit par l'ONF est tiré d'un roman du même nom de Gilles Archambault. Claude Jutra, le personnage principal, y est entouré de Lise Lasalle, Guy L'Ecuyer, Gaëtan Labreche, Ghislaine Paradis, Serge Thériault et Michèle Rossignol.

Le metteur en scène suédois Ingmar Bergman, le sculpteur britannique Henry Moore, le peintre espagnol Juan Miró, l'architecte finlandais Alvar Aalto, l'écrivain américain Thornton Wilder et le musicien soviétique Dmitri Chostakovitch (ces deux derniers à titre posthume) sont les lauréats de la fondation nationale des arts, cette année. Créée en 1948, celle-ci décerne six prix tous les cinq ans aux meilleurs artistes de la civilisation occidentale: 378 experts représentant 39 pays ont choisi les derniers lauréats.

SPECTACLES POUR ENFANTS

31 déc, 2,3,4 janvier à 14 hras

TI-JEAN VOUDRAIT BEN S'AMARER

Texte de Suzanne Lebeau  
Mise en scène: Jean Fugère  
avec Suzanne Lebeau, Diane Ricard, Gervais Gaudreault, Jacques L'Heureux, membres du Théâtre "Le Carroussel"

le mardi le 30 décembre

Billets en vente: Sheraton Mont-Royal, suite G-20 et au Montreal Trust P.V.M.

Réervations: 526-0821

Les Ateliers de Françoise Graham Enrg.  
5110 avenue du Parc (Coin Laurier)

- Expression corporelle
- Chorégraphie
- Technique

Permis de culture personnelle du Ministère de l'Éducation No 749870

Renseignements: 273-2213

CENTRALE D'ARTISANAT du QUÉBEC  
1450, rue St-Denis

# L'ÉVANGILE en PAPIER

Oeuvres de Claude Laforlune

EXPOSITION du 29 déc. au 14 janv. 76

Station de métro BERRI-DEMONTIGNY  
Sortie St-Denis

de 9h à 5h30 p.m. du lundi au mercredi  
de 9h à 9h p.m. le jeudi et le vendredi

PROSPEC présente

CATHERINE DENEUVE

# LA GRANDE BOURGEOISE

un film de MAURO BOLOGNINI  
musique de ENZO MARRICONE

POUR TOUS

AUX 2 CINÉS:

cinémas LE PARISIEN 5  
480 St-CATHERINE 0 866-3856

PAPINEAU  
Papineau & Mt. Royal 527-8635

Demain à 1.30 h.

ELYSÉE  
35 MILTON / 842-6053  
SALLE RESNAIS  
POUR TOUS

# ORSON WELLES

Vérités et Mensonges

EISENSTEIN 14 ANS

PHILIPPE ROCHFORT JEAN PIERRE MARTEL MARTIN WIDY  
BERTRANO TARTAGLIA

# QUE LA FÊTE COMMENCE...

Un triplé de Nystrom bat les Flyers

Les Islanders aspirent à la tête

UNIONDALE, New York (AP) — Bob Mysterom a effectué un triplé, hier soir, et ce pour la deuxième fois dans sa carrière dans la Ligue nationale, pour concrétiser la continuation de la domination exercée par les Islanders de Philadelphie. Les Islanders l'ont emporté 6-2.

produisant l'excédent de son total de buts en troisième. A CHICAGO, Stan Mikita, Cliff Koroll et Jean-Pierre Bordeleau ont marqué un but et ont récolté une passe chacun hier soir quand les Black Hawks ont défait les Seals de la Californie 6-3.

Les Hawks, qui ont quatre victoires et un match nul au cours de leurs cinq derniers matches, ont marqué trois buts en troisième pour arracher la victoire. Darcy Rota et Dale Tallon ont marqué les autres buts des Hawks. Jim Pappin, un ancien des Hawks, a trouvé le fond du filet pour les Seals.

Ligue Nationale

Table with 2 columns: Team, Score. Includes Islanders 6, Flyers 2, Philadelphia 6, Blackhawks 3.

Association Mondiale

Table with 2 columns: Team, Score. Includes Whalers 5, Mariners 3, Philadelphia 9, Islanders 11.

Toros 6, Oilers 3

Table with 2 columns: Team, Score. Includes Toronto 6, Edmonton 3.

Faibles chances au Sherbrooke

L'URSS quasi assurée du titre mondial junior

PORI, Finlande (Reuter) — L'URSS a pratiquement remporté hier le championnat du monde junior de hockey sur glace, en battant l'équipe finlandaise 6-4, après avoir pris une avance de 4-0 en période initiale.

monopoles des Etats-Unis, a décidé hier un juge fédéral de Minneapolis. Ce dernier, le juge Earl Lawson, force ainsi les 26 équipes du circuit à ne plus utiliser ce règlement.

L'URSS est maintenant en tête du classement avec six points en trois matches, et il faudrait un miracle pour qu'elle soit dépassée du titre.

4 des 5 NATIONS invitées par le Canada à participer à un genre de Coupe du monde du hockey ont répondu dans l'affirmative, mais les autorités du hockey soviétique n'ont pas encore fait connaître leur décision.

A Tampere, le Canada, représenté par les Castors de Sherbrooke, de la LHJMQ, a battu la Tchécoslovaquie 5-4 après avoir comblé un déficit de 1-3 en dernière période.

LA DIRECTION des Petites ligues du baseball américain, pour joueurs âgés de 10 à 12 ans, est revenue sur sa décision de bannir les équipes étrangères de leur championnat annuel.

Sylvia Burka, de Winnipeg, et Cathy Priestner, de Calgary, ont de nouveau dominé les épreuves internationales féminines de patinage de vitesse, hier à Inzell (Allemagne de l'Ouest), tandis que les Hollandais s'imposent chez les hommes.

LINE CHENARD, 18 ans, a été choisie athlète de l'année 1975 pour la région de Québec. Ce sont les membres de la Galerie sportive de la région de la capitale qui, en majorité, ont retenu la candidature de Mlle Chenard.

MAX McNAB, dés sa nomination comme directeur-gérant des faibles Capitals de Washington hier matin, a aussitôt choisi Tommie McVie, de Dayton, comme instructeur de l'équipe.

LA LOI ROZELLE, que les propriétaires de la Ligue nationale de football utilisent pour rattrapper un joueur à une équipe, viole les lois anti-

hockey

Ligue Nationale

Table with 2 columns: Team, Score. Includes Montreal 6, Washington 0, Toronto 6, Atlanta 2.

Association Mondiale

Table with 2 columns: Team, Score. Includes Quebec 4, Minnesota 4, N-Angleterre 5, San Diego 3.

Super-Série 76

Table with 2 columns: Team, Score. Includes Armée rouge 7, Rangers NY 3, Moscou 7, Pittsburgh 4.

Ligue Jr Majeure du Québec

Table with 2 columns: Team, Score. Includes Montreal 4, Québec 1, Chicoutimi 12, Shawinigan 1.

LIGUE NATIONALE

Table with 2 columns: Team, Score. Includes Philadelphia 36, Islanders NY 22, Atlanta 18, Rangers NY 36.

ASSOCIATION MONDIALE

Table with 2 columns: Team, Score. Includes Quebec 40, Winnipeg 38, Calgary 35, Edmonton 40, Toronto 37.

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Table with 2 columns: Team, Score. Includes Trois-Rivières 39, Québec 37, Saguenay 37, Chicoutimi 38, Shawinigan 37.

Les Canadiens, la surprise du ski alpin

PARIS (d'après Reuter) — La suprématie traditionnelle de l'Autriche, de la France et de la Suisse, sur la scène internationale de ski alpin, semble sérieusement compromise cette saison.

Il s'agit de cinq excellents athlètes qui contrôlent leurs skis à la perfection et qui sont aussi déterminés et motivés que ne l'étaient les Autrichiens il y a trois ans.

Chacun d'eux est convaincu qu'il peut gagner et s'applique à fournir ce petit effort additionnel qui permet d'aller un peu plus vite que la moyenne", a dit à leur sujet Toni Sailer, l'entraîneur autrichien, après la descente de Schladming.

Alors que le talent est réparti d'une façon mieux équilibrée que jamais, des nations habituellement faibles comme le Canada, l'Allemagne de l'Ouest, la Suède et la Norvège se lancent allégrement à la conquête des principales épreuves.

Il est en évidence chez les hommes, en Coupe du monde, où les sept épreuves disputées jusqu'ici ont été gagnées par autant de skieurs. Il y a un an, trois athlètes seulement — l'Italien Piero Gros, l'Autrichien Franz Klammer et le Suédois Ingemar Stenmark — avaient remporté la victoire après les 12 premières épreuves.

Le Norvégien Odd Soerli, 21 ans, a terminé 5e au slalom de Vipiteno, en Italie, tandis que Stig Strand, un compatriote de Stenmark, s'est classé 9e à Schladming, en Autriche.

Mais là où la hiérarchie a vraiment été ébranlée, c'est en descente, où les fougues canadiens s'avèrent de sérieux adversaires pour Klammer, vainqueur de huit des neuf épreuves l'hiver dernier mais lent à retrouver sa forme cette saison.



Le match improvisé que se livraient ces jeunes joueurs de hockey, dans une ruelle d'Ottawa, a été momentanément interrompu lorsque l'un d'eux, dans son exubérance, a lancé son bâton sur le toit du garage attenant.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS D'UNE REQUÊTE POUR CHANGEMENT DE NOM. Avis est par les présentes donné que Jean Pawlukiewicz, de 714 avenue Eva, Greenfield Park, Québec, demande du lieutenant-gouverneur en conseil de Québec le changement de son nom à Jean Marie Pawl.

AVIS. Nous donnons avis que Oubline Thériault-Morneau, résident et domicilié au 1004 Pie X, Chambray, Laval, province de Québec, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Line Thériault-Morneau.

AVIS. L'EST ENJOINT à la défenderesse Dolores Gaudette-Lescuyer, à l'intention de laquelle une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée au Greffe de cette Cour, pour elle, de comparaître dans un délai de TRENTE (30) jours.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. CHAMBRE DE LA FAMILLE (divorces). No: 500-12-049356-751. Requêteur: FÉLIX KARL HERMANN MIRBIT.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. Division des divorces. No: 12-055-856-751. Requêteur: WILLIAM LAMNO.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. Division des divorces. No: 500-05-021361-759. Requêteur: GUY HEBERT.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. Division des divorces. No: 500-05-021361-759. Requêteur: GUY HEBERT.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. Division des divorces. No: 500-05-021361-759. Requêteur: GUY HEBERT.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. Division des divorces. No: 500-05-021361-759. Requêteur: GUY HEBERT.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. Division des divorces. No: 500-05-021361-759. Requêteur: GUY HEBERT.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. Division des divorces. No: 500-05-021361-759. Requêteur: GUY HEBERT.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. Division des divorces. No: 500-05-021361-759. Requêteur: GUY HEBERT.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. Division des divorces. No: 500-05-021361-759. Requêteur: GUY HEBERT.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. Division des divorces. No: 500-05-021361-759. Requêteur: GUY HEBERT.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. Division des divorces. No: 500-05-021361-759. Requêteur: GUY HEBERT.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. Division des divorces. No: 500-05-021361-759. Requêteur: GUY HEBERT.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. Division des divorces. No: 500-05-021361-759. Requêteur: GUY HEBERT.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. Division des divorces. No: 500-05-021361-759. Requêteur: GUY HEBERT.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. Division des divorces. No: 500-05-021361-759. Requêteur: GUY HEBERT.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. Division des divorces. No: 500-05-021361-759. Requêteur: GUY HEBERT.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. Division des divorces. No: 500-05-021361-759. Requêteur: GUY HEBERT.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. Division des divorces. No: 500-05-021361-759. Requêteur: GUY HEBERT.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. Division des divorces. No: 500-05-021361-759. Requêteur: GUY HEBERT.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. Division des divorces. No: 500-05-021361-759. Requêteur: GUY HEBERT.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. Division des divorces. No: 500-05-021361-759. Requêteur: GUY HEBERT.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. Division des divorces. No: 500-05-021361-759. Requêteur: GUY HEBERT.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. Division des divorces. No: 500-05-021361-759. Requêteur: GUY HEBERT.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. Division des divorces. No: 500-05-021361-759. Requêteur: GUY HEBERT.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. Division des divorces. No: 500-05-021361-759. Requêteur: GUY HEBERT.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. Division des divorces. No: 500-05-021361-759. Requêteur: GUY HEBERT.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. Division des divorces. No: 500-05-021361-759. Requêteur: GUY HEBERT.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. Division des divorces. No: 500-05-021361-759. Requêteur: GUY HEBERT.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. Division des divorces. No: 500-05-021361-759. Requêteur: GUY HEBERT.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. Division des divorces. No: 500-05-021361-759. Requêteur: GUY HEBERT.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. Division des divorces. No: 500-05-021361-759. Requêteur: GUY HEBERT.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. Division des divorces. No: 500-05-021361-759. Requêteur: GUY HEBERT.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. Division des divorces. No: 500-05-021361-759. Requêteur: GUY HEBERT.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. Division des divorces. No: 500-05-021361-759. Requêteur: GUY HEBERT.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. Division des divorces. No: 500-05-021361-759. Requêteur: GUY HEBERT.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. Division des divorces. No: 500-05-021361-759. Requêteur: GUY HEBERT.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. Division des divorces. No: 500-05-021361-759. Requêteur: GUY HEBERT.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. Division des divorces. No: 500-05-021361-759. Requêteur: GUY HEBERT.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. Division des divorces. No: 500-05-021361-759. Requêteur: GUY HEBERT.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. Division des divorces. No: 500-05-021361-759. Requêteur: GUY HEBERT.

COMPTABLES AGRÉÉS. BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS. LUCIEN DAHMÉ, C.A. Comptables agréés. 276 ouest, rue St-Jacques Suite 110 845-4194.

samson. Belair & ASSOCIÉS. comptables agréés. Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles. Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal HAZ 1H8 861-5741.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES. MEUBLES DE BUREAUX. Brevets d'invention MARQUES DE COMMERCE Marion, Robic & Robic. 2100, rue DRUMMOND Montréal 107 288-2152.



# Marchés boursiers

## Depuis juillet 75 rien ne va plus...

par Calla Farn

(PC) — Après une forte avance pendant les six premiers mois de cette année, les places boursières canadiennes ont connu une baisse soudaine, et même si les cours sont demeurés bien au-dessus des niveaux de la fin de 1974, l'activité des échanges a été la plus faible depuis plusieurs années.

Les chiffres publiés par la Bourse de Toronto, avec une estimation du volume d'échanges pour les trois dernières semaines de décembre, démontrent que le volume des transactions à Toronto a été le plus bas depuis 1949. A Montréal et Vancouver, les échanges ont été les plus bas depuis 1960 et 1967 respectivement.

Selon les analystes, la réputation du public à investir dans des valeurs boursières a été causée par une combinaison de facteurs, entre autres la situation économique instable, les

conflits syndicaux, les taux d'intérêt plus élevés et l'intervention du gouvernement dans les finances, en particulier par le programme de directives en matière de prix et de revenus.

Selon M. Richard Hurlburt, président de la maison financière torontoise Canadian Business Service, les contrôles imposés par le gouvernement fédéral ont eu pour résultat que "l'acheteur de titres canadiens ne pouvait anticiper une hausse substantielle dans les revenus et les dividendes, et que par conséquent il a pu se tourner vers d'autres débouchés, comme par exemple les bourses américaines, pour investir dans des actions."

M. H. R. Nerlich, directeur de la recherche chez Bongard, Leslie and Co. Ltd., à Toronto, a déclaré que l'échange de valeurs américaines, y compris les options, représente de 25 à 30

pour cent des transactions de son entreprise, ce qui équivaut au double des transactions par comparaison avec l'an dernier.

Cependant, malgré le ralentissement des transactions, les cours des valeurs canadiennes ont marqué quelques gains impressionnants au début de 1975. L'indice des industrielles de Toronto, considéré comme le meilleur indicateur des tendances du marché canadien, a progressé d'une vingtaine de points en janvier, et a continué de monter au cours des trois mois suivants, sous l'influence des baisses considérables dans les taux d'intérêt de premier ordre et à court terme.

En janvier, toutes les grandes banques à charte ont abaissé leurs taux d'intérêt de 1-1/2 ou 1-2 pour cent, à la suite de l'annonce par la Banque du Canada qu'elle abaissait son taux bancaire de 1-2 pour cent.

L'indice des industrielles est passé de 159,98 le 2 janvier à 196,50 le 15 juillet, soit le niveau le plus élevé depuis juin 1974. A New York, la moyenne industrielle Dow Jones, qui avait commencé l'année à 632,04, a atteint son point le plus élevé de l'année à 881,81, également le 15 juillet.

Cependant, à la mi-juillet, les marchés boursiers canadiens enregistraient un déclin général, et en dépit de quelques reprises techniques, n'ont jamais

pu réussir un recouvrement majeur.

Le déclin a été presque ininterrompu, et l'annonce faite le jour de l'Action de Grâce des directives fédérales a causé une érosion encore plus grande des prix en bourse, qui ont par la suite atteint leurs niveaux les plus bas depuis le début de l'année.

Les analystes ont attribué ce déclin aux taux d'intérêt plus élevés, lesquels ont rendu les autres domaines d'investissement plus attrayants que les actions en bourse et ont haussé le coût des transactions; les autres causes, selon eux, ont été l'inflation croissante, les niveaux de chômage dépassant sept pour cent, et les coûts plus élevés de la main-d'œuvre.

Cependant, les marchés ont pu effectuer quelques reprises, quand il a été annoncé, en octobre, que les dividendes des entreprises n'auraient pas à être réduits en vertu du programme anti-inflation du gouvernement.

Les incertitudes entourant les directives anti-inflationnistes ont continué de peser lourd sur les marchés boursiers canadiens pendant le reste de l'année. Les échanges sont demeurés léthargiques, alors que les investisseurs adoptaient une attitude de prudence à l'égard des actions en bourse.

A la mi-décembre, l'indice des industrielles de Toronto

avait reculé à 170, et la moyenne industrielle Dow Jones était tombée à moins de 850. Pendant les derniers mois de 1975, les places boursières canadiennes ont également réagi aux déclinés considérables enregistrés à New York, où le marché alternait entre des nouvelles favorables et décourageantes concernant le progrès de la reprise économique.

L'incertitude concernant la situation financière de New York et les effets économiques possibles qui suivraient la déconiture de la métropole américaine a empêché la Bourse de New York de connaître une hausse dans les prix des valeurs.

Les analystes ont souligné que les bourses canadiennes suivent toujours les traces de New York, et que la possibilité d'une déconiture de cette ville a également exercé une influence déprimante sur les prix des valeurs canadiennes.

Les actions pétrolières et minières, sur les marchés boursiers canadiens, ont manifesté une force renouvelée cette année, en dépit de la dispute continue entre les gouvernements fédéral et provinciaux au sujet de la taxation des ressources.

Bien que les prix dans presque tous les secteurs des bourses canadiennes aient enregistré



(Photo par Alain Renaud)

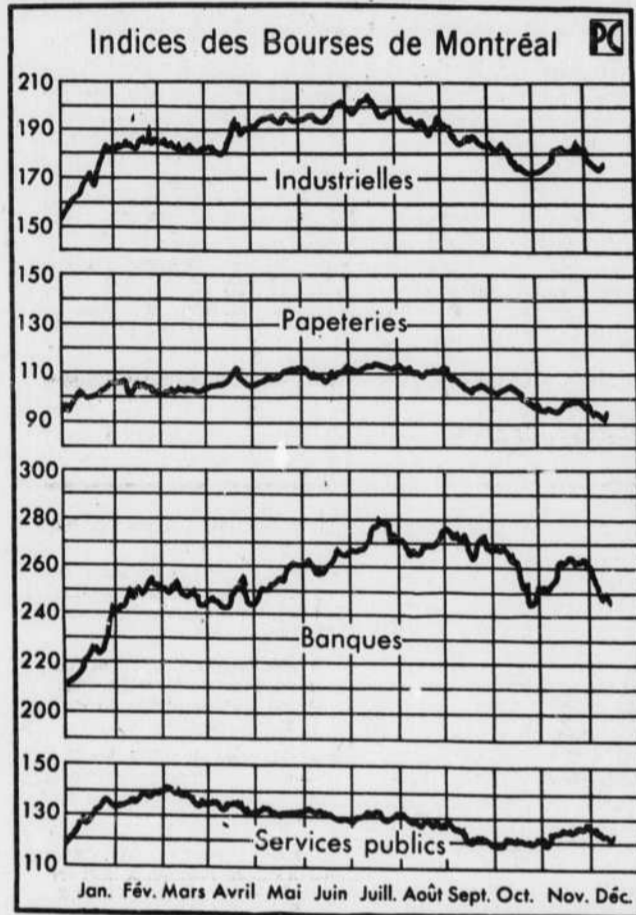
une hausse cette année, les prix des actions aurifères ont atteint leurs niveaux les plus bas depuis 1973. Les revenus des sociétés aurifères ont décliné considérablement, à cause du prix plus bas des lingots sur les marchés mondiaux, et à cause de la hausse des coûts d'exploitation.

L'indice des aurifères de Toronto était de 229,71 en clôture le 9 décembre, soit le niveau le plus bas depuis le 26 mars 1973, après avoir atteint le niveau le plus haut de l'année, soit 457,60, le 19 février. Plusieurs analystes ont prédit que l'indice s'affaiblirait encore davantage dans un avenir rapproché.

Les titres aurifères ont décliné considérablement et de

façon presque ininterrompue à la suite de l'annonce faite en août par le Fonds monétaire international selon laquelle il aurait l'intention de vendre 25 millions d'onces de lingots pour aider les pays en voie de développement.

Selon M. D. R. James, analyste chez Richardson Securities of Canada, à Winnipeg, le rôle apparemment diminué de l'or dans le système monétaire international a rendu ce métal moins attrayant comme protection contre l'inflation.



## et rien n'ira avant l'été 76...

par Michel Nadeau

La reprise sur le marché boursier n'aura vraisemblablement pas lieu au cours des premiers mois de 1976. Avant de bouger leurs pièces sur l'échiquier financier, investisseurs, courtiers et analystes veulent voir comment la Commission Pépin modifiera les règles du jeu pour les profits des compagnies.

Jusqu'à maintenant, la Commission de lutte contre l'inflation s'est signalée en sabrant dans les demandes des travailleurs mais, au cours du printemps prochain, les entreprises devront comparaître à leur tour pour présenter des rapports financiers purgés de toute graine inflationniste.

«Les perspectives de la Bourse dépendent fondamentalement de l'efficacité du programme de contrôle et des anticipations concernant l'inflation» souligne la maison Greenshields dans son bulletin Perspectives canadiennes.

«Au cours des prochains mois, le marché sera plongé dans une sorte de somnolence» ajoute le courtier montréalais.

La grande question est de savoir si la Commission réussira vraiment à geler les profits des entreprises? Comment le marché réagira-t-il au blocage des dividendes au taux actuel — même si l'idée première de la Commission était de confiner les dividendes au taux de 1974?

Quels secteurs pourront profiter vraiment des assouplissements accordés aux firmes exportatrices?

Dans cette problématique s'ajoute la performance à venir des taux d'intérêt. Alors que ces derniers fléchissent sur les autres places financières du monde, le loyer de l'argent demeure élevé à Montréal et Toronto. Le rendement moyen des obligations industrielles gravite toujours autour de 11%. Les papiers commerciaux à 90 jours sont remontés à plus de 9% et le taux de base demeure à 9 1/4%.

Toutefois, l'unanimité n'est pas faite en ce qui concerne l'avenir à ce sujet. Crang & Ostiguy annonce de nouvelles

hausse des taux alors que le "prime" dépasserait 10%. Le prix des obligations des sociétés continueront de grimper.

Greenshield est du même avis: "Il ne serait pas étonnant que les taux des obligations à long terme du gouvernement canadien s'approchent en 1976 de 10% (contre 9,60% présentement)."

Mais la firme McLeod, Young, Weir soutient que les taux fléchiront au cours des prochains mois et ce pour plusieurs raisons:

- Le Canada connaîtra une forte croissance de son produit national brut en 1976.
- L'inflation passera de 11 à 9% en dépit de certains facteurs défavorables comme les hausses du prix de l'énergie et le relèvement de la taxe de vente en Ontario qui passera demain à 7%.
- Les entreprises, limitées dans leur possibilité de hausser leur dividende, augmenteront leur financement interne réduisant d'autant les emprunts sur le marché.
- La réduction des dépenses prévues par le gouvernement fédéral diminuera la pression sur les marchés monétaire et financier.
- Un resserrement de la masse monétaire est possible en raison de l'affaiblissement de la demande de crédit.

Donc, l'économiste de la maison de courtage torontoise, M. Peter Martin, annonce une réduction de 1/2 de 1% des taux d'intérêt d'ici la fin de 1976.

Pour sa part, Richardson Securities regarde du côté du marché américain pour connaître la direction du vent. "L'indice des industrielles de Toronto termine l'année avec une maigre hausse de 10% sur la clôture de 1974. L'attitude négative du gouvernement canadien à l'égard des investissements étrangers, des conflits de travail qui ont trop fait les manchettes, la démission du ministre des Finances et les incertitudes découlant de l'application du contrôle des prix et des revenus expli-

quent cette piètre performance".

Mais, les marchés canadiens battent au rythme de ceux des États-Unis. Non seulement les deux économies sont étroitement reliées mais plusieurs titres sont inscrits des deux côtés de la frontière. Donc, la reprise aux États-Unis s'étendra au Canada en dépit de certains facteurs intérieurs négatifs" conclut Richardson.

Pour les analystes du Crédit Suisse, ce sont les interventions trop nombreuses des gouvernements qui portent préjudice à la santé du marché boursier.

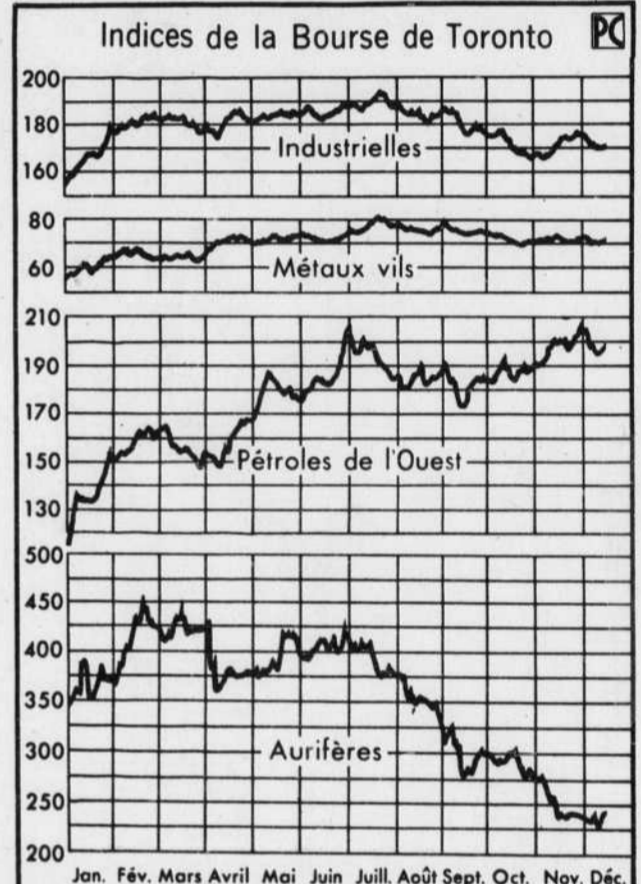
"L'ajustement des tendances de l'activité économique et du niveau des prix demeure le facteur déterminant de la reprise. Une amélioration de courte durée est prévisible mais le ciel boursier canadien demeure chargé de nuages" conclut le courtier helvétique.

Pour ce qui est du comportement à venir des secteurs, Crang & Ostiguy anticipe des hausses importantes dans les secteurs suivants: pâtes et papier, immobilier, produits chimiques, ventes au détail et acier.

Rue St-Jacques, on est pessimiste en ce qui concerne les activités suivantes: services publics, transformation des aliments, pipeline, sociétés de fiducie, banques et fabrication de marchandises diverses.

Plusieurs analystes prévoient en effet une reprise dans le secteur des produits forestiers qui a connu une piètre performance en 1975. L'indice n'a pratiquement pas bougé. La reprise du travail dans les usines et une hausse probable de la tonne de papier journal (\$20-\$25) permettent d'espérer un redressement.

Le penchant du côté de l'immobilier s'explique par la stagnation qu'a connu ce secteur au cours de l'année écoulée. L'amélioration du nombre des mises en chantier et le fait que les loyers industriels et commerciaux ne sont pas frappés directement par les contrôles fédéraux annoncent des jours meilleurs.



## mais les cours des obligations iront s'améliorant toute l'année

La hausse des taux d'intérêt a été l'influence négative la plus importante sur les cours des obligations, cette année. Cependant, les analystes prédisent que le marché canadien des obligations ira s'améliorant en 1976, à mesure que les taux commenceront à baisser.

Selon M. David Allan, de la maison de placements torontoise Mead and Co. Ltd., le marché a connu une vigoureuse reprise en janvier, en réponse à la baisse des taux d'intérêt à court et à long terme. Les cours ont continué leur progression, bien qu'à un rythme plus modéré, et en mars, les obligations avaient atteint une valeur de \$4,50 environ.

M. Allan a ajouté qu'une émission de l'Hydro-Ontario, à 9,75 pour cent et évaluée à \$98 le 31 décembre 1974, avait atteint un sommet de \$104 le 14 février. Cependant, un déclin

considérable qui a duré six semaines à partir de la mi-mars a eu pour résultat d'éliminer une grande partie des gains antérieurs. M. Allan a souligné que le déclin a été tellement prononcé qu'un investisseur qui aurait acheté des obligations début mars et les aurait revendues fin avril aurait perdu à peu près l'équivalent de l'intérêt pour une année entière.

A la fin d'avril, la même obligation de l'Hydro-Ontario, à 9,75 pour cent, avait baissé à \$95,50.

Les cours des obligations ont connu une autre brève mais spectaculaire période de hausse, et sont demeurés stables jusqu'à la mi-juin, date à laquelle un autre déclin a fait baisser les cours considérablement plus bas. Et bien que les cours aient commencé de remonter vers la mi-décembre, ils étaient encore à environ \$4 plus

bas que les niveaux de la fin de 1974.

Les courtiers en obligations ont déclaré qu'une hausse formidable dans le volume des emprunts, particulièrement par les gouvernements provinciaux, a causé une surabondance de réserves sur le marché des obligations pendant une partie de 1975, contribuant en même temps à faire baisser les prix.

Les analystes ont cité comme autres raisons de la faible performance du marché, cette année, l'augmentation du taux d'inflation, la situation financière précaire de New York et la hausse des déficits budgétaires fédéral et provinciaux.

M. Peter Martin, économiste chez McLeod, Young, Weir and Co. Ltd., de Toronto, a déclaré qu'une amélioration marginale est prévue pour 1976. Il a indiqué que les directives fédérales en matière de prix et revenus ont semblé apporter un peu plus de stabilité aux taux à long terme, mais il a ajouté qu'il faudra attendre 1977 pour avoir une idée précise de l'effet de ce programme.

M. Martin a déclaré, par ailleurs, que le budget fédéral du 23 novembre avait apporté très peu de stimulation au marché des obligations. Il a ajouté que les paiements d'intérêt aux investisseurs américains avaient au préalable été soumis à une taxe de 15 pour cent, ce qui n'encourageait pas les Américains à

### Plaisirs de la Table

**Ski-Nature**

Auberge de l'Étoile  
MAGOG  
819-843-6521

Restaurant **Au Quinquet**  
Permis complet  
LA BONNE CUISINE DE "CHEZ-NOUS"  
Tous les jours de 11 à 11 hres  
Sam. dim. de 5 à 11 hres  
354 QUEST. BOUL. ST-JOSEPH entre Ave du Parc et Bouchon 272-4211

**Au Bowillon**

SALLE À MANGER  
BAR-TERRASSE  
5414 Gatineau  
Montréal  
Tél.: 733-2125

LECTURE GRATUITE DES LIGNES DE LA MAIN  
Maharaja  
2124, rue DRUMMOND  
RE PAS D'HOMMES D'AFFAIRES  
TOUS LES JOURS 1.85  
844-5702

Gala du Nouvel An  
6 plats différents  
\$7.95  
par personne  
Res: 844-5702  
Stationnement gratuit

**Chez Son Père**  
5316, avenue du Parc, 272-8224  
DINER D'AFFAIRES  
TABLE D'HÔTE  
Menu diététique à partir de \$4.00  
pour emporter \$3.25  
Salons privés pour 4 à 40 convives sans aucun frais.  
Ouvert du lundi au vendredi de midi à minuit.  
Samedi de 6h à minuit, fermé le dimanche.  
Pour réservation, demander le maître d'hôtel: M. Alphonse  
**Le Disco Bar Le Père Mousse - 273-2536**  
Ouvert de 9 P.M. du jeudi au samedi  
Le mardi et mercredi pour les réceptions privées sur réservation seulement.  
téléphoner à 272-8224

### Carrières et Professions

**AVOCAT DEMANDÉ**  
**MOCHON, PAQUETTE ET OUELLETTE**  
AVOCAT BILINGUE nouvellement assermenté  
demandé dans une étude légale de pratique générale.  
Salaire à discuter.  
Communiquer à  
**381-3981**

**LE COLLÈGE DE MAISONNEUVE**  
requiert les services  
d'un DIRECTEUR  
des SERVICES ADMINISTRATIFS

**FONCTIONS:**

- Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services administratifs est responsable de la coordination des services administratifs du collège, soit le service des Finances, de l'Équipement et de l'Informatique.
- Il conseille les directeurs de services dans l'établissement de systèmes et procédures.
- Il est responsable de la planification des besoins financiers du collège.
- Il planifie et évalue les politiques de gestion du collège
- planification des objectifs
- politique des concessions
- politique des achats, de mécanisation, des systèmes de contrôle.

**EXIGENCES:**

- Diplôme universitaire en administration ou l'équivalent
- Une expérience administrative de quelques années en milieu scolaire ou l'équivalent.

**SALAIRE:**

- Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation du Québec.

Faire parvenir son curriculum vitae et ses attestations d'étude avant le 15 janvier 1976 à:

M. Benoit Lauzière  
Directeur général  
Collège de Maisonneuve  
3800 est. rue Sherbrooke  
Montréal, H1X 2A2

"C'EST L'AFFAIRE D'UNE MINUTE"  
— LOCATION —  
Automobiles et Camions  
688-9200 Gaby Colpron 332-9756  
LOCATION À LONG TERME



The image shows four staves of musical notation. Each staff begins with a treble clef and a key signature of one flat (Bb). The lyrics are written across the staves in a stylized, cursive font. The lyrics are: "C'est dans l'temps", "du Jour de l'An", "On s'donne la main,", and "on s'em brasse...". The word "l'temps" is written on the first staff, "du Jour de l'An" on the second, "On s'donne la main," on the third, and "on s'em brasse..." on the fourth. The word "l'An" is written on the second staff, "la main," on the third, and "brasse..." on the fourth.

Eaton vous souhaite bonne et heureuse année

EATON